8°G 117c Octobre 1954 14.834 C1

REVUE NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

A. BLANCHET, J. BABELON
et P. PRIEUR

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : J. LAFAURIE

CINQUIÈME SÉRIE — TOME QUINZIÈME

ANNÉE 1953

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
ET DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE
BIBLIOTHÈQUE
DES CHARTES

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »
95, BOULEVARD RASPAIL, 95

1953

C21

SOMMAIRE

du volume de 1953.

Mémoires et dissertations :

Cavaignac (Eugène). — Le décret dit de Kléarchos..... 1
Blanchet (Adrien). — Quelques types monétaires grecs représentant des combats d'animaux..... 9
Mazard (Jean). — Numismatique de l'interrègne de Maurétanie (33 à 25 av. J.-C.)..... 13
Babelon (Jean). — Commode en Hercule..... 23
Lafaurie (Jean). — La chronologie des monnaies de Constantin III et de Constant II..... 37
Yvon (Jacques). — Note sur deux groupes de monnaies mérovingiennes du nord-est de la Gaule..... 67
Rolland (Henri). — La Monnaie de Marseille sous François Ier.... 79
Tricou (Jean). — Enseignes et médailles de dévotion, méreaux et jetons des confréries de Lyon antérieures à 1789..... 107

Mélanges et documents :

Blanchet (Adrien). — Jeton contremarqué « Racine »..... 127

Trouvailles..... 130

Chronique..... 157

Bulletin bibliographique..... 167

Le prix de l'abonnement pour l'année 1953 est fixé à : France : 1.800 francs, étranger : 2.000 francs. La correspondance relative aux abonnements devra être adressée à M. Jean Malye, délégué général de l'Association Guillaume Budé, 95, boulevard Raspail, Paris (6e).

Les abonnements sont payables à la

Société d'Édition « Les Belles Lettres »
Compte de chèques postaux : Paris 336.57.

La **Revue Numismatique** ne rend compte que des ouvrages qui lui sont envoyés. Ils doivent être adressés à M. Jean Lafaurie à la Bibliothèque Nationale, Cabinet des Médailles, 58, rue de Richelieu, Paris (2e), avec la mention : *pour la Revue Numismatique.*

01

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

publie un BULLETIN ANALYTIQUE (Partie Philosophie) qui paraît tous les trois mois. Ce documentaire dépouille, signale et résume brièvement tous les articles parus, en France et à l'Étranger, tant dans les revues philosophiques que dans les revues spécialisées dans le domaine de la Morale, de l'Esthétique, de l'Histoire des Sciences, de la Linguistique, de la Psychologie et de la Sociologie.

Tous ceux qui s'intéressent aux sciences de l'Homme ont ainsi à leur disposition une bibliographie trimestrielle à la fois signalétique et analytique, complétée par une table annuelle des auteurs et des concepts.

Le Centre de Documentation du C.N.R.S. fournit également la reproduction photographique par micro-films ou sur papier des articles signalés dans le Bulletin, ou de ceux dont la référence bibliographique précise lui est fournie.

	France	*Étranger*
Prix de l'abonnement.....	**2.000** fr.	**2.500** fr.
Tirage à part de la partie « Sociologie ».	**800** fr.	**1.000** fr.

Pour tous renseignements s'adresser :

16, rue Pierre-Curie, PARIS (5e)

Tél. : **DANton 87-20.**

P1

REVUE

NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION

Directeurs : MM. Adrien Blanchet, membre de l'Institut, Jean Babelon, conservateur en chef du Cabinet des Médailles, Pierre Prieur, ancien président de la Société française de Numismatique.

Secrétaire de la Rédaction : Jean Lafaurie.

Membres : M. Jean Mazard, Mlle Gabrielle Fabre et le Président de la Société française de Numismatique (1952-1953 : M. Jean Mazard).

Secrétariat :

Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, 58, rue de Richelieu, Paris (2e). — Richelieu 58-00.

P3
8° Q 117

REVUE NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

A. BLANCHET, J. BABELON
et P. PRIEUR

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : J. LAFAURIE

Ostendite mihi numisma census..... Cujus est imago hæc, et superscriptio ?
MATTH., XXII, 19, 20.

CINQUIÈME SÉRIE — TOME QUINZIÈME
ANNÉE 1953

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
ET DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »
95, BOULEVARD RASPAIL, 95

1953

ECOLE — BIBLIOTHÈQUE — DES CHARTES
A
Document
0000000159968

Le Comité de Publication de la *Revue Numismatique* se réunit chaque année au début du mois de février. Les textes proposés par les collaborateurs réguliers ou éventuels de la *Revue Numismatique* doivent être remis au Secrétaire de la Rédaction au plus tard dans le courant du mois de janvier de chaque année, accompagnés des maquettes des illustrations. Ces textes doivent être définitifs. Ils seront communiqués au Conseil, avant l'impression. Les corrections ultérieures seront facturées aux auteurs.

L'Administration de la *Revue* offre aux auteurs 15 tirages à part de leurs articles (sauf ceux publiés dans les comptes rendus bibliographiques). Les tirages à part supplémentaires, sous couverture spéciale ou avec double pagination, sont facturés aux auteurs au tarif d'impression. Les auteurs s'engagent à ne pas mettre en vente les tirages à part de leurs articles.

La publicité est payable d'avance au tarif de 5.000 fr. la demi-page ou 10.000 fr. la page entière. La Direction de la *Revue Numismatique* se réserve le droit de refuser toute publicité, sans avoir à fournir le motif de sa décision.

LE DÉCRET DIT DE KLÉARCHOS

Il s'agit d'un décret connu depuis longtemps, mais qui a été reproduit dans le très important ouvrage de M. Meritt et de ses collaborateurs, *Athenian Tribute Lists* (t. II, p. 67)[1]. Le décret était jusqu'à présent placé vers 420 : les savants américains le reportent jusque vers 450, et j'ai constaté que plusieurs travaux numismatiques parus depuis semblent considérer cette date comme acquise, non sans trahir l'embarras qu'elle leur cause (voir ci-dessous). C'est pourquoi il n'est pas inutile de revenir sur cette question chronologique.

Résumons d'abord la teneur du décret :

1° L'intitulé est malheureusement perdu, sans quoi ces discussions sur la date nous seraient épargnées.

2° Au moment où commence la partie conservée du texte, nous sommes en présence d'une série de mesures draconiennes contre ceux qui pratiqueraient ou toléreraient un monnayage en dehors d'Athènes.

3° On prescrit l'envoi de hérauts pour notifier ces mesures dans les quatre districts qui constituaient l'empire athénien : Iles, Ionie, Hellespont, Thrace.

4° Un article est ajouté au serment des membres du Conseil des Cinq-Cents, par lequel ils s'engagent à poursuivre les contrevenants, κατὰ τὸ πρό] τερον ψήφισμα ὅ Κλέαρχος εἶπεν.

5° Un article autorisant les détenteurs de monnaies étrangères à venir échanger leurs pièces contre des pièces athé-

niennes (déjà dans ce qui précède une mesure avait été prise en vue de cet échange).

Tel est le décret qu'il faudrait reporter jusque vers l'an 450.

Les objections n'ont pas manqué :

1° Objections relatives à la graphie, au mélange de formes en τησι et en ταις, qui est caractéristique de l'époque de la paix de Nicias (vers 421).

2° Surtout, objection relative aux quatre districts où sont envoyés les hérauts. La division de l'Empire en districts est fort bien connue par la liste des tributs : elle ne commence à apparaître qu'en 443. A ce moment il existe *cinq* districts, Iles, Ionie, Carie, Hellespont, Thrace. Le district carien ne disparaît qu'en 438-7, au lendemain de la guerre de Samos. A partir de là seulement, *quatre* districts. Dès lecture du Tome II des *Tribute Lists*, j'avais été surpris de voir que la constatation de ce fait n'eût pas arrêté les savants américains dans leur effort pour antidater le décret. Dans son compte rendu de l'ouvrage[2], M. Tod, avec une extrême bonne volonté de conciliation, admet que le décret ait pu être rendu peu de temps après 438-7. En tout cas, cette date constitue un *terminus post quem* tout à fait certain.

3° L'allusion très claire faite par Aristophane, dans la comédie des *Oiseaux* (414), aux mesures consignées dans le décret[3], allusion qui prouve que la question était alors d'actualité[4].

A ces objections déjà présentées par d'autres, je voudrais en ajouter quelques-unes, non moins importantes, à mon avis, tirées de la situation historique générale.

450 est l'époque où l'influence de Périclès commence à devenir dominante. C'est, comme l'ont montré les auteurs mêmes des *Tribute Lists*, une époque où le vent souffle à la conciliation (diminution des tributs, etc.), et non aux mesures de rigueur. Sans insister sur cette considération

sentimentale, qui a d'ailleurs sa valeur, il faut se représenter avant tout la situation matérielle en face de laquelle se seraient trouvés les auteurs d'un décret tel que celui que nous avons.

Les ateliers monétaires non-athéniens ont fonctionné librement jusque-là. Toutes les bourses, publiques ou privées, sont pleines de pièces qui en sont sorties, et qui sont encore les étalons de toutes les transactions. Si l'on en doutait, on n'aurait qu'à prendre un inventaire comme celui qui fut dressé, vers 430, pour le trésor des « autres dieux » (autres qu'Athéna). Sans même parler des statères d'électron de Cyzique et de Lampsaque, et en s'en tenant à l'argent, les parties conservées du texte se présentent comme un bric-à-brac de pièces de toutes provenances apportées par les dévots, parmi lesquelles figurent des pièces de cités tributaires, Phocée, Égine, Acanthe, sans parler de Samos et de Chios[5].

Et les monnayages locaux ont continué. M. May, par exemple, a consacré au monnayage d'Ainos un travail où sont appliquées les méthodes rigoureuses adoptées maintenant en numismatique. Il est forcé de conclure qu'après une interruption momentanée (après 450), qu'il concède aux « *Tribute Lists* », le monnayage d'Ainos a repris vers 435, alors que le loyalisme des gens d'Ainos vis-à-vis d'Athènes ne s'est jamais démenti jusque pendant l'expédition de Sicile (415-4)[6]. M. Desneux, pour Acanthe, envisage comme possible une cessation momentanée du monnayage, mais est forcé de reconnaître que la frappe a repris avant 424, date où Acanthe, défectionnaire, a certainement repris un monnayage autonome en abandonnant l'étalon attique[7]. Quant aux *tettarakostes* de Chios, elles avaient encore une valeur internationale en 411[8], mais Chios était une cité non tributaire.

Qu'il y ait eu recul progressif des monnayages locaux

devant les chouettes d'Athènes, nul ne le contestera, sans que la documentation nous permette l'appréciation statistique du phénomène. J'ai essayé, il y a quarante ans, de relever dans nos collections numismatiques des traces du monopole de fait qui tendait à s'établir au profit d'Athènes[9]. Ces traces apparaissent nettement dans les Cyclades, en quelques points de la région carienne, etc., mais par contre sont vraiment absentes en beaucoup d'autres points, par exemple dans l'Hellespont[10]. L'étude devrait naturellement être reprise en raison des nombreux travaux de détail dont la numismatique a été l'objet depuis lors. Je doute, d'après les exemples que je viens de donner, qu'ils puissent modifier de fond en comble l'impression générale. En tout cas, on était fort loin, vers 450, du terme de l'évolution qui se dessinait.

Dans ces conditions, pour démonétiser du jour au lendemain toutes les pièces des cités de l'Empire, il faudrait supposer un pouvoir singulièrement fort, singulièrement autoritaire, et j'ajouterai dépourvu de tout scrupule. Et même un tel pouvoir aurait reculé probablement devant la somme de mécontentements qu'il aurait affrontée.

C'est à cela que répondrait un article comme celui qui figure dans le décret conservé, et qui offre aux sujets de l'empire l'échange de leurs pièces contre des pièces athéniennes. Mais, cette fois, on est effrayé de la charge qui va incomber au trésor athénien. Du jour au lendemain vont affluer de toutes les rives de la mer Égée et de l'Hellespont les détenteurs de vieilles pièces qui demanderont l'échange. Le Laurion, quelle que soit sa productivité, pourra-t-il émettre tant de milliers de talents? Il en résultera à tout le moins une crise de trésorerie qni, même à l'époque moderne, avec des moyens de communication incomparablement plus faciles et plus rapides, serait scabreuse.

Des mesures comme celles que présente le décret conservé me paraissent inconcevables au temps où s'établit le gouvernement de Périclès.

On voit très bien les considérations qui ont porté les savants américains à projeter ce décret si loin dans le passé. C'est avant tout le fait que le trésor athénien, vers 431, consistait entièrement en νόμισμα ἡμεδαπον[11]. Ils en ont conclu très justement que les tributs, source principale des revenus, étaient acquittés depuis assez longtemps déjà dans cette monnaie. Mais il suffit pour cela d'admettre, peu de temps après le transfert du trésor fédéral à Athènes en 454, un premier décret déclarant que l'État athénien, dans ses tractations avec les alliés, et en particulier pour le paiement des tributs, n'accepterait plus que de la monnaie attique.

C'était là une tout autre mesure que celle qui aurait proscrit toute monnaie non attique même dans les tractations privées. Le tribut ne représentait, après tout, qu'une minime fraction de l'économie générale d'une cité, même petite. J'ai essayé de prouver qu'il avait, au début, une base foncière[12] : le tribut serait de l'ordre de grandeur de la dîme des récoltes. La dîme des récoltes, et même leur valeur totale, n'était alors, comme maintenant, qu'un des éléments de la richesse d'une cité, même agricole. Trente ans après la fondation de l'Empire, par suite de l'activité du Laurion et de l'expansion normale de la monnaie attique, les cités, même modestes, devaient se procurer sans peine un, deux ou trois talents de cette monnaie pour s'acquitter de leur tribut.

J'avais pensé qu'un tel décret pourrait être le πρότερον ψήφισμα de Kléarchos, auquel fait allusion le décret conservé. Mais le seul renseignement qui nous soit donné sur le ψήφισμα est qu'il contenait des sanctions pénales, dont on ne voit guère la nécessité dans un décret déclarant simplement que le trésor athénien n'accepterait plus telle espèce

monétaire. Il vaut mieux voir dans le décret de Kléarchos une mesure plus générale dont le décret conservé ne serait en quelque sorte que le « règlement d'administration publique »[13].

Il est naturel de penser que l'obligation de payer le tribut en monnaie attique a stimulé l'expansion de celle-ci et contribué à alanguir les monnayages locaux, la survivance de ceux-ci dans la seconde moitié du ve siècle restant néanmoins assurée par les exemples que nous avons cités.

Si, franchissant une période d'une trentaine d'années, nous arrivons à la paix de Nicias (421-415) nous sommes autorisés à supposer une situation fortement changée. D'une part, on a appris dans l'intervalle à subir le βίαιος διδάσκαλος le « professeur de brutalité » qu'est la guerre, le régime de Cléon. D'autre part, les dirigeants financiers d'Athènes peuvent maintenant envisager comme une simple opération de liquidation la proscription des monnayages qui résistent encore à la marche victorieuse de l'argent de Laurion. Ils peuvent aussi penser qu'en réservant pendant quelque temps la moitié de l'argent extrait du Laurion à régler l'échange des monnaies proscrites[14], cette obligation n'excédera plus la mesure des forces financières d'Athènes. D'où le décret qui nous a été conservé.

On se demande pourtant ce qui a pu porter les Athéniens à une mesure si radicale et si totale contre des monnayages qui, semble-t-il, ne pouvaient plus guère les gêner. Voici une réponse qui se présente à l'esprit. Certains Athéniens (on songe aux magistrats appelés *poristes*, qui apparaissent à cette époque[15]), songeaient peut-être déjà à la mesure qui devait, en 414-13, remplacer le tribut par un droit de douane général dans tous les ports de l'empire[16]. Or, par suite de cette mesure, le trésor athénien allait se trouver en présence, non plus de cités, d'États, comme c'était le cas pour

les tributs, mais de particuliers : tous les marchands en gros et en détail qui circulaient dans les ports égéens. Les représentants financiers d'Athènes n'auront pas voulu que ces gens s'acquittassent souvent en monnaies hétéroclites qu'il faudrait ensuite changer ou refrapper, et auront trouvé le moment venu d'interdire purement et simplement toute circulation de monnaies non athéniennes. Ce n'est qu'une suggestion, mais elle me paraît plausible.

Quoi qu'il en soit, je crois que le décret doit rester au poste où on l'avait placé jusque-là, et que les numismates auraient tort de se laisser influencer (et embarrasser) par l'autorité, d'ailleurs légitime, d'une publication qui, sur ce point particulier, est loin de rallier les suffrages des épigraphistes, et se heurte à de fortes invraisemblances historiques.

E. Cavaignac.

1. Meritt, Wade-Gery, Mc Gregor, *Athenian Tribute Lists*, t. I, p. 579, t. II, p. 67, t. III, 1950, p. 281.
2. Tod, *Journ. of Hell. Studies*, 69, p. 105.
3. Aristophane, *Av.* 1040 sqq.
4. Cf. L. Robert, dans *Rev. Ét. Gr.*, 1951, p. 153; 1953, p. 132.
5. *Inscr. gr.*, I², 210.
6. May, *Ainos, its history and coinage*, 1950, p. 9. Cf. Thucydide IV, 28; VIII, 57.
7. Desneux, *Les tétradrachmes d'Akanthos*, p. 29-30.
8. Thuc. VIII, 101.
9. E. Cavaignac, *Le trésor d'Athènes*, p. 178 sqq.
10. L'adoption fréquente de l'étalon attique dans les monnayages locaux est autre chose.
11. IG. I², 32, A, l. 3-4.
12. Cf. mon *Économie grecque*, p. 60 sqq.
13. M. Tod admettait même comme possible que le décret de Kléarchos fût relatif à d'autres matières, et que les sanctions qu'il édictait ne fussent appliquées ici que par une de ces « assimilations » constatées fréquemment. Il est tout de même plus naturel de penser qu'il était relatif à des sujets monétaires. (Tod, *Greek hist. Inscr.*, éd. de 1946, p. 67 sqq., et p. 203.) Kléarchos serait-il le personnage qui est au Conseil en 408-7 (Kirchner, *Prosop. alt.* 8479)?
14. Cf. la l. 5 du décret tel qu'il figure dans les *Tribute Lists*.
15. La première mention des *poristes* serait dans le discours d'Antiphon *sur le Choreute*, 48, si, comme je le crois avec M. Meritt, ce discours est de 419. Cf. sur ces fonctionnaires Busolt, *Gr. Gesch.* III, 2, p. 1405 s.
16. Thuc. VII, 28.

QUELQUES TYPES MONÉTAIRES GRECS, REPRÉSENTANT DES COMBATS D'ANIMAUX

Un passage des « Antiquités judaïques » de Joseph[1] est digne de remarque. Il parle de lettres envoyées par Areios (Ἀρεὺς), roi des Lacédémoniens, dont le sceau était un aigle, qui s'emparait d'un serpent : σφραγίς ἐστιν ἀετος δράκοντος ἐπειλημμένος.

C'est là un type monétaire que nous connaissons bien et il n'y aurait guère de raison de s'en montrer surpris s'il ne s'agissait précisément de l'Élide. Car cette région de la

Fig. 1.

Grèce, dans le ve siècle avant notre ère, retenait spécialement l'attention de Sparte. En effet, dès 420, l'Élide avait choisi l'alliance d'Athènes, sans doute afin de chercher une garantie contre les tentatives des Lacédémoniens; car après sa victoire de Tanagra, les ambitions de Sparte avaient grandi. Et c'est sans doute dans une intention politique qu'un siècle plus tard une statue du roi Aréus avait été

élevée à côté de la très ancienne statue d'Eutélidas, où elle existait encore au temps de Pausanias (II, 15). Les Lacédémoniens avaient aussi offert à Olympie, une statue colossale de Jupiter et une statue de leur roi Archidamos.

Tous ces faits confirment les liens, plus ou moins factices, qui existaient entre Olympie et Sparte.

Si Aréus avait choisi pour son sceau un type considéré comme lié aux idées de victoire, — Διὸς τέρας αἰγιόχοιο (*Iliade*, XII, 209) — c'est vraisemblablement pour affirmer une allusion à quelque succès acquis sur les alliés de l'Élide. Il n'était pas nécessaire que ce fût un succès militaire ; il pouvait être diplomatique et faire allusion à quelque alliance conclue au désavantage de l'Élide et peut-être de ses alliés.

Déjà Paul Monceaux, après Busolt et Stern (1884), a dit que Sparte se servit de l'amphictyonie delphique pour faire accepter sa suzeraineté par les peuples de la Grèce centrale. C'est ainsi que l'on restaura les jeux d'Olympie[2], et l'ensemble du sanctuaire de Zeus devint le centre d'une ligue péloponésienne, dirigée par les Lacédémoniens.

Comme dans la plupart des problèmes, on ne saurait manquer de percevoir des incertitudes, mais on peut assurer que nous avons à considérer une phase de la lutte de Sparte contre Athènes, qui mérite de retenir notre attention. Peut-on parvenir à une précision de date ? Malgré les recherches de divers érudits, consacrées à la chronologie des monnaies de l'Élide, il ne me paraît pas que des solutions possibles soient à considérer. Certes, on voudrait assurer que le choix monétaire de l'Élide nous rapproche de 420. Et encore les diverses statues, offertes à Olympie, indiquent-elles des phases historiques ?

Si des dates voisines de notre temps sont souvent d'une exactitude précaire, on comprend que, pour des époques très anciennes, où les textes sont relativement peu nom-

breux, nous devions nous contenter de solutions incomplètes et provisoires.

En tout cas, je crois que la situation de la Grèce dans les ve-ive siècles, peut expliquer assez bien un type monétaire, qui est particulièrement remarquable et dont plusieurs variétés indiquent l'importance que l'on y attachait.

On peut, j'en suis persuadé, soutenir cette idée, et, par suite, penser que, parmi des types analogues, sur des monnaies grecques, plusieurs peuvent avoir une signification politique, dont le sens exact nous échappe.

Certes on pourrait croire que la plupart de ces types font simplement allusion aux « armoiries » des cités, — s'il était permis d'employer ce terme pour une époque si antérieure à celle du moyen âge où l'art héraldique passe pour avoir pris naissance.

On sait bien que pour une époque déjà tardive, relativement, des villes grecques antiques possédaient des emblèmes, qui les distinguaient de leurs voisines et étaient figurées sur des stèles et même sur des monnaies. Mais on ignore souvent les raisons exactes du choix de ces emblèmes. L'un des plus connus est celui du lion terrassant un taureau, si fréquent à Acanthos, dès le ve siècle avant notre ère, et en Syrie.

Sans chercher à dresser une liste de ces types, que j'ai énumérés, au moins en partie, autrefois[3], et sans en donner une bibliographie, je citerai aussi celui de l'Élide où un lièvre remplace le serpent. Ce fut le type d'Agrigente, qui se répéta souvent. Et à Velia, c'est un lion qui terrasse un cerf. Ce sont des exemples qui marquent une évolution dans la conception des types. A une scène de combat véritable, on subtitue une scène de chasse. Et parfois, l'antagonisme est assez surprenant, comme pour un type monétaire d'Argos où un loup est associé à deux dauphins. Cette compo-

sition n'indique d'ailleurs peut-être pas une lutte nettement, caractérisée. Comme analogue, on doit citer aussi le type de l'aigle saisissant un dauphin, qui est représenté sur une grande pièce d'Olbia.

Je crois bien qu'aucun texte, passage d'un auteur ancien, et aucune inscription ne nous livrent le secret de ces associations d'animaux, qui ne sont pas destinés à vivre en contact direct.

Adrien Blanchet.

1. *Antiq. jud.*, l. XII, 10, 227 (*Œuvres*, 1888-1896).
2. Jean Jongkees, *Zur Chronologie der Münzen von Olympia*, dans le *Jahrbuch des deutschen Archäol. Instituts*, t. 54, 1939, p. 219-229. Cf. Seltman, *The Temple Coins of Olympia* dans *Nomisma*, 8, 1913; 9, 1914; 11, 1921).
3. *Les monnaies grecques*, 1894, p. 47-67.

NUMISMATIQUE DE L'INTERRÈGNE DE MAURÉTANIE

(33 A 25 AV. J.-C.)

A la mort de Bocchus l'ancien (vers 80 av. J.-C.) la Maurétanie fut partagée en deux royaumes séparés par la Mulucha [1]. Celui de l'ouest semble avoir eu pour souverain Iphtas, celui de l'est, Bogud ; mais une grande incertitude plane sur cette dévolution et, constate Gsell, l'histoire des Maures se dérobe à nous. Ce n'est qu'en 49 que l'on retrouve l'existence certaine des princes qui régnaient, le Sénat césarien ayant alors reconnu rois : Bogud pour la Maurétanie de l'ouest, Bocchus, le jeune, pour celle de l'est qui avait pour capitales Iol et Siga [2].

Ces deux royaumes, d'abord alliés tous deux à César, eurent à connaître des sorts différents, puisqu'en 38 Bocchus jeune lutte en Espagne contre son voisin et parent Bogud qui s'était rangé auprès d'Antoine. Vaincu, Bogud se rend en Orient auprès d'Antoine auquel il reste fidèle. Capturé en 31 ; il est mis à mort à Méthone (Messénie) sur l'ordre d'Agrippa.

Après sa victoire sur Bogud, Bocchus jeune se trouvait le seul maître de la Maurétanie, unifiée des rives de l'océan Atlantique à celles du fleuve Ampsaga (Oued El Kébir).

Nous ignorons si à sa mort survenue en 33, Bocchus jeune, décédé sans héritiers, légua ses États au Peuple Romain ou à Octave. En tout cas ce dernier décida seul du sort du royaume et quoi qu'en dise Dion Cassius [3], il ne donna pas un suc-

cesseur au roi défunt et ne convertit pas la Maurétanie en province.

Gsell émet l'hypothèse que l'autorité d'Octave s'exerçait par la voie de deux préfets, choisis dans l'ordre équestre, l'un résidant dans l'ancien royaume de Bocchus le jeune, l'autre dans celui de Bogud. Cette organisation se perpétua jusqu'à l'attribution du royaume au fils de Juba Ier en 25 [4]. C'est cette période de huit années qui constitue l'interrègne.

L'hypothèse du grand historien de l'Afrique antique rejoint, en partie, celle tirée par Müller, de l'étude des rares monuments numismatiques alors connus. Müller prenant argument de la lecture d'un nom latin SOSI FI associé à une légende en caractères néo-puniques partiellement déchiffrable : X··· ROYAL, suggérait que le pays devait alors être gouverné par deux magistrats, l'un romain, le second autochtone [5].

La rencontre de nouveaux documents numismatiques, soit de meilleure conservation et permettant une lecture complète des légendes, — soit inédits, permet de reprendre la question.

Examinons en premier lieu les monnaies connues de Müller :

15. — Buste de l'Afrique, couvert d'une dépouille d'éléphant, à dr.; derrière, deux javelots; devant; 𐤄𐤅𐤒𐤕𐤄𐤌𐤌𐤋𐤊𐤕 = HQVTHMMLKT.

℟. — Tête de Janus; au-dessus, un épi à deux feuilles (?) et D (D) à droite et à gauche ..... SOSI F. Æ. 7

16. — Tête barbue, nue, à dr., autour..... 202-FI (*sic*) Grènetis.

℟. — Éléphant marchant à dr.; tenant une palme avec

sa trompe relevée ; au-dessous une légende punique à caractères de basse époque, dont le premier seul est distinct : 𐤔. Grènetis. Æ. 8

Rattachée par tous ceux qui l'étudièrent à la numismatique de l'ancienne Afrique, la monnaie décrite sous le n° 15 constituait une énigme du fait de la lecture partielle de la légende punique. Cependant dans son supplément, Müller rapportait sans s'y rallier formellement l'opinion de Lévy qui suggérait que les quatre premiers caractères de la légende pouvaient être lus 𐤁𐤒𐤎 = BQS (BQS = BOCCHUS). L'examen de l'exemplaire de cette monnaie conservé au Cabinet des Médailles pouvait confirmer cette lecture : le premier caractère 𐤇 lu comme H étant un 𐤁 soit un B ; les deux derniers 𐤉𐤉 ne formant en réalité qu'une lettre 𐤉 par suite d'un léger hiatus dans la gravure du coin.

L'étude de la seconde monnaie publiée par Judas en 1856 d'après un exemplaire imparfait n'apportait autre chose qu'une étroite liaison entre les deux documents par suite de l'existence de la légende 2021 F.

Or l'examen des deux exemplaires de la monnaie : Müller n° 16 conservés au British Museum, nous permet de résoudre les difficultés.

Cette monnaie doit être ainsi décrite :

I. — REX BOCCHUS à dr. ; SOS FI. à g. ; tête barbue nue à dr. ; grènetis.

R. — ••𐤔𐤔•𐤁𐤒 = Q.S. — M M — — en bas. Éléphant marchant à dr. ; tenant une palme avec sa trompe relevée ; au-dessous légende incomplète en caractères de basse époque.

Æ ; Diam. : 29 & 24,6 pds. : 12,40 & 8,25.

Müller page 100, n° 16 — Charrier ..... Grant. *From*

Imperium to Auctoritas[6]. P. 175. — British Museum (2 ex.).

Ainsi les légendes du droit révèlent que le nom du magistrat Sosius est encore associé à celui du roi Bocchus ; mais l'effigie de la monnaie n'est pas celle du prince qui nous est connue par les nombreuses monnaies de son règne.

La légende du ℞, incomplète, mais dont quatre caractères peuvent être lus ΧΧקד ne peut être que la traduction de celle du droit : B<u>Q</u><u>S</u> '<u>M</u><u>M</u>LKT = BOCCHUS ROYAUTE ou ROYAUME[7].

Cette lecture nous permet dès lors de reviser celle que donne Müller de la monnaie n° 15. Notons au passage le rapprochement de style : le bas de l'effigie droite du Janus avec la partie inférieure du portrait du n° 16.

Les caractères imparfaits du côté droit de la face paraissent former les boucles supérieures des lettres O et C qui se lisent dans le nom BOCCHUS ; la légende du n° 15 ne peut être différente de celle du n° 16 : REX BOCCHUS à dr. ; SOSI F à g. — Légende qui n'est autre que celle en punique du ℞ : B Q S H M M L K T = BOCCHUS ROYAUTE ou ROYAUME, ce qui confirme le lecture de Lévy.

Cette monnaie doit donc être décrite comme suit :

II. — REX·BOCCHUS à dr. ; SOSI· F. à g. ; buste de Janus au-dessus ornement trifide et lettres D D de part et d'autre. Grènetis.

℞. — 𐤁𐤒𐤔𐤇𐤌𐤌𐤋𐤊𐤕 = BQSHMMLKT en caractères de basse époque à dr. Effigie de l'Afrique coiffée de la dépouille d'éléphant, deux javelots à g.

Æ — Diam. 26, Pds. : 16 grs. 50 (Cab. Méd nº 741).

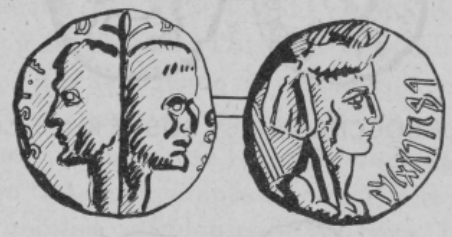

Peut-être aurions nous été moins ferme dans nos précédentes conclusions, si la rencontre de deux autres monnaies s'incorporant à la même série n'était venue réconforter notre interprétation.

Ces deux monnaies n'ont pas été publiées. La première se trouve dans les séries de Maurétanie au Cabinet des Médailles et est classée comme indéterminée. Elle fut offerte par Charrier qui paraît en avoir négligé l'étude, à moins qu'il n'en ait eu le temps. La seconde prend place dans le médailler du Musée des Antiquités Stéphane Gsell à Alger[8]. Elles présentent une grande affinité de style avec les deux premières et plus spécialement avec le nº II ci-dessus ; elles sont de module et de poids différents.

Nous les décrivons comme suit :

III. — REX BOCCHUS à dr. ; légende illisible à g. Effigie avec ornements dans la coiffure à dr. (peut-être buste de l'Afrique ?) grènetis.

℞. — ΛXЯ = HMT. Lion passant à dr. ; au-dessus légende en caractère de basse époque. Grènetis.

Æ. Diam. 22 ; pds. 5 grs. 25.
Inédite Cab. Médailles Paris, n° 733.

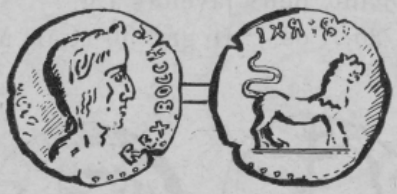

IV. — REX BOCCHUS à dr. ; SOSI F à g. ; Effigie barbue à dr. ; grènetis.

℟. — ΛXЯ = HMT en haut ; cheval courant à dr., au-dessus légende incomplète en caractères de basse époque.
Æ. Diam. 14 ; pds. 2,5.
Inédite Alger Musée Stéphane Gsell.

Nous nous trouvons ainsi en présence d'une série bien homogène, reproduisant les types conventionnels des monnaies antérieures : l'Afrique, l'éléphant, le lion, le cheval. Tous ces types ont été utilisés par Juba Ier. Par contre l'emploi de l'effigie double de Janus est une nouveauté. Associé au nom d'un magistrat romain, ce type révèle bien la présence d'une autorité romaine juxtaposée à celle indigène, une sorte de protectorat. Mais comment expliquer la titulature « *ROYAUME* ou *ROYAUTE* de *BOCCHUS* » car le terme HMMLKT peut tout aussi bien être pris dans le sens abstrait que dans celui de Roi ? nous savons qu'à la mort de Bocchus le jeune, Octave ne se rallia pas à une décision rigide ; il ne recourut ni à l'annexion *de jure* ni à la

dévolution immédiate du royaume puisque ce n'est qu'en 25 qu'il attribua à Juba II. Les légendes REX BOCCHUS ou 𐤁𐤒𐤎 𐤇𐤌𐤌𐤋𐤊𐤕 (BQS HMMLKT) associées au nom d'un magistrat romain n'avaient-elles pas pour signification la survivance du royaume en tant qu'entité politique ?

Le problème sera difficilement résolu, car ce *FILS* de *SOSIUS* n'a laissé dans l'histoire de l'Afrique ancienne d'autre trace que la légende de ses monnaies. Gsell qui n'a pourtant jamais négligé dans son œuvre monumentale les sources numismatiques, ne le mentionne pas[9].

On sait qu'Octave créa après la mort de Bocchus le jeune un certain nombre de colonies de vétérans : Igilgili, Saldae, Tubusuptu, Rusazus, Rusguniœ, Gunugu, Cartenas, Aquœ et Zucchabar dans la Maurétanie de l'Est, Zilis, Baba et Banasa dans la Maurétanie de l'Ouest. Müller suggère que ce Sosius gouvernait peut-être une de ces colonies. Mais on ne connaît pour ces colonies d'autres monnaies que celles de la Maurétanie de l'Ouest et rien ne peut nous faire admettre qu'il y eut un monnayage particulier pour l'une de l'Est, dont ce Sosius aurait été magistrat. La famille Sosia fut illustrée par C. Sosius, légat de Marc Antoine en Syrie en 38. Notre Sosius est-il son fils? Rien d'impossible. Fut-il un de ces préfets dont Gsell suppose l'existence ? aucun document nous permet de le vérifier. Il existe des petits et moyens bronzes de la famille Sosia[10] et celui de cette lignée qui eut à exercer une magistrature en Afrique eut à cœur de poursuivre cette tradition monétaire, nous ne pouvons que constater le fait sans émettre d'autre hypothèse.

Le monnayage de Sosius semble devoir se situer dans les premières années de l'Interrègne. Un renforcement de l'autorité romaine dut l'exclure assez rapidement, car les autres monnaies qui peuvent être admises pour cette période sont

à seules légendes latines et se rattachent à Octave. Elles ont déjà été publiées par Müller, puis par Charrier et il n'y a rien à reprendre à leur sujet. Nous nous limiterons donc afin de compléter cette étude, à reproduire les descriptions données par nos devanciers.

V. — IMP·CAESAR à dr. Effigie d'Auguste, nue à g. Grènetis.

℟. — DIVI F. Tête de l'Afrique coiffée de la dépouille d'éléphant, à dr., derrière deux javelots. Grènetis.

Æ. diam. 24; pds. 16 grs. 50; M. 17 Ch. 165 Cab. Méd. n° 742.

VI. — IMP à dr. CAESAR à g. Tête de Jupiter-Ammon à g. Grènetis.

℟. — DIVI·F en bas; éléphant marchant à dr. et foulant un serpent. Grènetis.

Æ. diam. 20; pds. 8,6;

M. supt. 17 A — Ch. 164 Cab. Méd., n° 744.

VII. — IMP en haut CAESAR en bas; Taureau cornupète à dr. Grènetis.

℟. — DIVI·F en bas. Lion attaquant à dr. Grènetis.

Æ. diam. 26 ; pds. 24,18 ; M. supt. 17 *b* — Ch. 163 Copenhague [11].

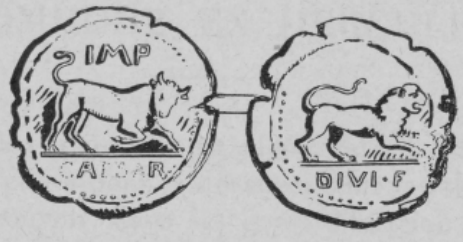

Ces deux dernières monnaies ont été trouvées à Cherchel et sont entrées au Cabinet de Copenhague, après avoir fait partie de la collection Lhotellerie. Elles rejoignent intimement par leur argument et leur style les premières monnaies de Juba II. Celui-ci ayant reçu en 25, d'Auguste, le royaume de Bocchus, inaugura tout aussitôt son monnayage.

Jean Mazard.

1. Stéphane Gsell, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, 1928, tome VII, p. 267-273 .
2. Gsell, *op. cit.*, tome VII, p. 25.
3. Dion, XLIX, 43, 7.
4. Gsell, *op. cit.*, tome VIII, p. 301 et ss.
5. Ludwig Müller, *Numismatique de l'Ancienne Afrique*, 3 vol. Copenhague, 1862, III, p. 101 et supplément, Copenhague, 1874, p. 73.
6. Grant, *From Imperium to Auctoritas*, Oxford. 1951.
Nos très vifs remerciements vont aux Conservateurs du British Museum et en particulier à M. le Dr Jenkins qui nous a largement ouvert les collections du Musée Britannique.
7. Pour l'interprétation des mots — 'MMAMLEKE ou HAMMMAMLEKT.
Cf. Müller, *op. cit.*, p. 11 et suiv.
8. Nous devons rendre ici un fidèle souvenir au regretté Louis Leschi, directeur du Service des Antiquités de l'Algérie qui voulut bien nous encourager dans nos études numismatiques et facilita nos prospections dans les collections publiques d'Afrique du Nord.
9. Gsell, *op. cit.*, tome VIII, p.202 et s., Gsell suggère cependant que les monnaies M. 15 et 16 pourraient avoir été frappées à Tinge, après la déchéance de Bogud ; (p. 200, note 5). Grant a repris l'hypothèse, mais la ville qui venait de recevoir le droit de cité romaine échappait à l'administration de Bocchus, or les monnaies portent, nous l'avons vu, « BQS HMMLKT ».
10. E. Babelon, *Monnaies de la République Romaine*, Paris, 1886, tome II, p. 462.
11. Nous remercions ici M. R. Thomsen, Conservateur adjoint du Cabinet des Médailles de Copenhague qui a mis à notre disposition l'abondante série des Monnaies de Numidie et de Maurétanie dont il a la charge.

COMMODE EN HERCULE

La cause de Commode est jugée devant l'Histoire. Si Néron n'était pas là pour le devancer dans la folie où mène l'ivresse du pouvoir, dans ses goûts d'histrion et dans sa lâcheté, il serait le pire des empereurs romains, et tous les historiens sont d'accord là-dessus : ses panégyristes officiels, tels que Stace, ne sont que des adulateurs à gages. Néron et Commode auront eu en commun un penchant à l'exhibitionnisme, en quoi ils ont cherché une popularité facile à conquérir dans les rangs de la soldatesque ou d'une plèbe amoureuse de spectacles sanglants. Les combats de fauves et de gladiateurs, voilà l'attrait qu'ils ont subi ou provoqué, comme Domitien ou Caracalla, et c'est dans le cirque qu'ils ont voulu montrer à la foule leur intrépidité. Cette intrépidité, pour Commode, se confond avec celle d'Hercule, avec qui il prétend être identifié.

Les plus sérieux et les plus graves des Romains, dès qu'ils eurent le loisir de se reprendre et d'exprimer leur pensée, s'en sont montrés scandalisés : « Il en vint à ce point de folie et d'audace, écrit Hérodien, que, répudiant le nom glorieux de son père, il ne se fit plus appeler Commode, fils de Marc-Aurèle, mais Hercule, fils de Jupiter. On le vit quitter la toge romaine et les insignes de la dignité impériale, pour se couvrir d'une peau de lion et armer sa main d'une massue. Mais en même temps, il portait une tunique de pourpre brodée d'or, et rappelant ainsi, dans le même costume, le luxe recherché d'une femme et la force d'un héros, il venait s'exposer aux justes risées de la multitude[1]. »

A vrai dire, si le ridicule de cette mascarade n'avait décidément jeté le discrédit sur l'Empereur qui s'avilissait dans son désir de gloire, on se demande ce qui pouvait provoquer, dans cette manifestation divine de Commode, la réprobation d'un peuple dès longtemps habitué à voir dans ses maîtres l'incarnation des dieux de l'Olympe. On vantait la puissance divine du regard d'Auguste ; devant ses statues, le contemplateur demeurait *laetus et attonitus*. La beauté physique, plus qu'humaine, de Domitien, inspire à Martial des vers hyperboliques[2]. Julie, la fille de Titus, sur les aurei qui furent frappés à son effigie, est assimilée à Junon, à qui elle emprunte son oiseau favori, le paon. Quand Commode revient de Pannonie, après la mort de Marc-Aurèle, son visage paraît si beau, qu'on ne saurait le ranger parmi les mortels : c'est Hercule triomphant après ses travaux.

Domitien déjà est Hercule revenu sur terre : dans le *Liber spectaculorum*, Martial affirme que les travaux du fils d'Alcmène sont surpassés par les exploits des gladiateurs de l'Empereur dans l'arène. Un temple est dédié à Hercule, à huit milles de Rome, sur la voie Appienne, et la statue du dieu a les traits de Domitien. Sur les monnaies d'Alexandrie, frappées après la dédicace du temple, en 93, on voit Domitien-Hercule dans un bige de centaures[3].

Hercule, dès le règne d'Auguste, prête ses traits aux membres de la famille impériale. On voit, en effet, dans le héros mythique le symbole même de la morale stoïcienne et cynique. Les Pythagoriciens vénèrent Hercule et lui consacrent le 8e jour du mois. Hercule est récompensé de ses travaux par la faveur des dieux qui l'accueillent parmi eux, c'est donc le modèle des empereurs, il est invoqué avec Mercure et Apollon pour ouvrir à Auguste les portes de l'Empyrée, c'est le héros sauveur, et par là Auguste reprend la tradition hellénistique des Sôters, Ptolémée ou Séleucus.

Caligula, le premier, tente d'instaurer le culte divin qui l'identifie à Hercule, mais ses efforts échouent. L'idée est abandonnée par Claude, mais reprise par Néron, qui se fait appeler Nero-Apollo et Nero-Hercules, après son retour de Grèce, et déguisé en Hercule, tue un lion dans le cirque. Domitien aussi, rivalise avec Hercule par ses exploits dans l'arène, ou plutôt, il renouvelle ses travaux :

Alcide, Latio nunc agnoscende Tonanti,
Postquam pulchra dei Caesaris ora geris...

Notons que selon les termes qu'emploie ici Martial, c'est Hercule qui emprunte les traits du César divinisé dans la statue du temple élevé sur la via Latina.

Dans le *Panégyrique de Trajan*[4], Pline se réfère à cette tradition : *Quantam ille genitus Jove, post saevos labores duraque imperia, regi suo indomitus semper indefessusque referebat ; quum aliis super alias expeditionibus itinere illo dignus invenireris.* C'est par des liens divers que les plus sages des empereurs se rattachent à ce modèle offert à leur vertu ou à leur énergie[5]. Les Antonins fomentent son culte, en raison du rôle joué par Hercule, vainqueur des monstres de l'Italie, dans les Antiquités romaines, de là sa présence fréquente sur les médaillons d'Antonin. Les voyages d'Hadrien sont une réédition, si l'on peut ainsi parler, des randonnées du héros par toute la terre. Cette idée sera reprise par Stace à propos de Commode :

Ibis qua vagus Hercules, et Evan
Ultra sidera, flammeumque solem
Et Nili caput, et nives Atlantis ;
Et laudum cumulo beatus omni
Scandes belliger, obviosque currus
Donec Troicus ignis et renatae
Tarpeius Pater intonabit aulae...

Quant à Marc-Aurèle, Hercule pour lui, c'est le dieu qui offre son sacrifice personnel pour l'humanité.

C'est sous Trajan qu'Hercule fait son apparition dans la numismatique[6]. En 100, un nouveau type orne le revers des aurei : Hercule debout, tenant la peau de lion et la massue, faisant une libation sur un autel. Cette figure est placée sur une base, c'est la statue cultuelle du héros qui par sa *virtus* a conquis l'immortalité, telle qu'on la voyait sur l'Ara maxima. La coupe qu'il tient à la main, c'est celle qu'il a rapportée de ses aventures en Espagne, et il est à peine besoin de faire remarquer à ce propos, que Trajan se souvenait de sa terre natale, Italica, proche de Séville. Au début de la première guerre dacique, les Frères Arvales font des vœux à Hercules Victor. Trajan, général de Domitien, nous dit Pline, c'est un nouvel Hercule au service du roi Eurysthée. Le meilleur des empereurs manifeste publiquement sa dévotion personnelle au héros, et enrôle une troupe d'athlètes à son service.

Il pouvait donc sembler naturel que Commode se conformât à un usage déjà invétéré. Mais il y a plus. Toutes les initiatives de l'Empereur, même celles qui peuvent nous paraître les plus extravagantes, sont inspirées par la plus authentique tradition romaine, et ce sont les rites les plus vénérables d'un culte antique qu'il prétend faire revivre. Les conseillers de Commode eussent pu rétorquer à Hérodien qu'il parlait de ce qu'il ignorait ou de ce qu'il ne comprenait plus. M. Jean Bayet nous a montré comment le culte d'Hercule, qui eut d'abord son siège à la Porta Trigemina, triompha sous son second aspect à l'Ara Maxima, dans le Forum boarium. Si Commode combat dans l'arène en habits de femme, ou bien paré, par-dessus la dépouille du lion, d'une robe précieusement brodée d'or, ce n'est pas qu'il soit poussé seulement par un caprice lascif, mais parce que ce

sont là les attributs de l'Hercules Victor, qui apparaissait ainsi au cours des fêtes du 3 avril. Un bas-relief trouvé à Tibur nous l'atteste[7]. Là où la multitude pouvait voir, à plus ou moins juste titre, le déchaînement du vice libéré par une puissance sans limites, de plus doctes étaient fondés à déceler un retour à de séculaires dévotions, dont le formalisme était ainsi restitué aux yeux de tous. Sous la parodie dérisoire, il était loisible de discerner un hommage rendu au protecteur mythique du peuple romain, que les trafiquants du forum, marchands de bestiaux ou pourvoyeurs de blé avaient vénéré dès les âges obscurs de la Ville[8].

Ce qui put paraître nouveau et excessif, c'est l'assimilation physique de l'Empereur au héros. Lampride, dans l'*Histoire Auguste*, dit ceci : « *Appellatus est etiam Romanus Hercules, quia feras Lanuvii in amphitheatro cecidisset.* » On pourrait retourner cette proposition et dire que Commode massacra des bêtes fauves pour corroborer sa ressemblance avec Hercule. Il se plut à en endosser la défroque. Hercule romain, il coiffe la peau de lion et s'arme de la massue. Tel il nous apparaît sur le buste bien connu du Musée des Conservateurs, qui a été trouvé à Rome, sur l'Esquilin, en 1874, et aussi sur un buste en fort mauvais état, actuellement à Mantoue[9]. Citons en outre le texte de Dion Cassius[10] à à propos du meurtre des deux Quintilius, Condianus et Maximus : « Il y a à Mallos un souterrain d'Amphilochos. Le dieu fit à Sextus une réponse que celui-ci publia au moyen d'une peinture : sur le tableau est représenté un jeune enfant qui étouffe deux serpents, et un lion qui poursuit un faon. Lorsque j'étais avec mon père en Cilicie, dont il était gouverneur, je me fis expliquer la signification de ces images, avant d'avoir appris que les deux frères avaient été étranglés par Commode qui plus tard imita en quelque sorte Hercule, lequel... étouffa au berceau les serpents envoyés contre lui par Héra. »

Commode, c'est donc Hercule. *Accepit statuas in Herculis habitu, eique immolatum est ut deo*, dit Lampride. On sacrifie à Hercule Commodianus, on porte devant l'Empereur la peau de lion et la massue. Le Sénat lui décerne les noms d'Hercule et de dieu. Le bruit court qu'il a dessein de décocher ses flèches sur les spectateurs, dans le cirque, à la manière d'Hercule tuant les oiseaux de Stymphale. Il fait détacher la tête du Colosse, pour lui substituer la sienne et lui fait donner une massue, un lion de bronze prend place à ses côtés [11].

Le culte de Commode-Hercule se répand dans les lointaines provinces, propagé par les soldats. Au Musée de Cambridge est conservé un objet de bronze commenté naguère par Rostovtzeff [12], c'est une masse oblongue surmontée du buste de Commode, qui a été trouvée à Willingham Fen, en 1857. Au-dessus est figuré le dieu à la roue, Mercure, Mars, Jupiter et Hercule à la fois. Rostovtzeff rapproche ce curieux monument de la victoire remportée par Commode sur les tribus calédoniennes, victoire qui fut suivie d'une révolte des troupes, en 185-187. La répression de cette insurrection est attestée par le revers des monnaies qui portent les légendes CONCORDIA MILITVM — FIDEI MILITVM — FIDES EXERCITVM. Le même savant cite en outre l'inscription militaire de Carlisle : « *Dei Herculis ...invicti conservatoris dis comitibus pro salute domini nostri et comilitonum fusa ingenti barbarorum multitudine ob virtutem dedicavit P. Sestantius tribunus ex civitate Traianensium.* » Commode est donc assimilé à Hercules Conservator, et nous voyons ici pour la première fois le titre de *comes* donné au héros. Le surnom de *Romanus* apparaît accolé au nom d'Hercule à la fin du règne, vers 191. C'est, en effet, en Bretagne que Commode fut identifié à Hercule, et une inscription de Volubilis nous montre les soldats bretons manifestant sous cet aspect leur dévotion à l'Empereur.

Les médaillons frappés vers la fin du règne, pendant la dix-huitième puissance tribunicienne, qui débute le 10 décembre 192, abondent en référence à la légende d'Hercule : HERCVLI ROMANO CONDITORI Hercule conduisant une charrue — on voyait dans ce type une allusion à la reconstruction de Rome détruite par un incendie aussi fameux que celui dont on donne la responsabilité à Néron —; Hercule debout devant un rocher recouvert des dépouilles du lion de Némée, et du sanglier d'Erymanthe; Hercule dans la position de l'Hercule Farnèse, ou bien assis sur un rocher[13].

La numismatique, comme il arrive, nous présente le reflet exact de l'évolution qui se produisit dans l'esprit de l'Empereur, au cours de ses douze années de règne. A l'origine, et sous l'influence des ministres de Marc-Aurèle, qui demeurent en place, Commode adopte une attitude conservatrice, et cela dure jusqu'en 183. Alors monte au pouvoir le préfet du prétoire Perennis, qui se montre déloyal et tyrannique jusqu'à sa chute, en 185, provoquée par la révolte de l'armée de Bretagne. Ce sont alors les éléments de l'ordre le plus vil qui prennent le dessus, les affranchis de l'Empereur, qu'on appelle les Καισάρειοι, et un Phrygien de basse naissance, Cleander, devient le maître de l'heure. Le culte de Commode pour Hercule se traduit par des mesures que les historiens qualifieront d'exorbitantes, le calendrier est réformé, et de nouveaux noms sont donnés aux mois : *Hercules* (septembre), *Exsuperatorius*, *Invictus*, qui sont des épithètes héracléennes[14]. En outre, Commode favorise les cultes orientaux. Les divinités qu'il invoque sont Salus, Aequitas, Fortuna ou l'Agathodaimon alexandrin, Libertas, Hercule et Jupiter, ou encore Jupiter juvenis.

En 190-191, avec la seizième puissance tribunicienne, nous voyons apparaître la Concordia Commodi, associée à Hercules Commodianus. Les monnaies frappées sous le

sixième consulat portent comme légende, sur l'or, *Salus generis humani*, sur l'argent, l'image de Commode en compagnie d'Hercule *comes et conservator*. L'Empereur, c'est l'Hercule romain qui ramène la prospérité, c'est aussi l'Hercule des voyages en Occident, le vainqueur de Cacus. Il étreint les mains de l'Afrique, la pourvoyeuse de Rome en blé. Hercules Epiphanes c'est l'Empereur lui-même. A la fin de l'année 192, on prépare, pour être distribués en étrennes, une série de médaillons de bronze, portant la date TR P XVIII, et relatifs au culte d'Hercule. Commode n'en verra pas l'émission : il meurt assassiné le 31 décembre 192.

C'est sur les effigies de l'Empereur qui illustrent ces médaillons, que l'on voudrait attirer l'attention. A l'extrême fin de son règne, Commode y est représenté coiffé de la peau de lion. Il avait été précédé en cela par Hadrien, dont on connaît, sur un médaillon de bronze unique [15] un portrait très exact, affublé de la dépouille héracléenne, la *leonté*.

Fig. 1. — Médaillon de bronze de Commode.

Il semble qu'il y ait dans le cas de Commode quelque chose d'assez différent. Sans doute, les traits de l'Empereur, tourné soit à droite, soit à gauche, sont très reconnaissables, si nous les comparons aux autres documents iconographiques dont nous disposons, mais le type monétaire évoque trop

précisément un ancêtre connu pour qu'il ne soit pas inopportun d'insister sur ce point.

La plus ancienne représentation d'Héraclès dans la sculpture monumentale classique est, sans doute, l'Héraclès agenouillé, tirant de l'arc, du fronton d'Égine. Là, le héros imberbe est coiffé de la peau de lion qui lui enserre la tête comme un casque bien ajusté. Dans la numismatique, Héraclès est l'un des premiers types humains qui décorent les monnaies primitives, dès la fin du VIIIe siècle av. J.-C. Mais l'apparence du héros est influencée par le Melkart phénicien, lui-même dérivé du Gilgamesh assyrien. Le visage, d'une rudesse toute barbare, est encadré par une barbe épaisse, et par la dépouille du fauve vaincu.

Par la suite, il est assez surprenant que l'image d'Héraclès se présente indifféremment, semble-t-il, et parfois dans la même ville et la même époque, sous l'aspect d'un jeune homme imberbe, ou sous celui d'un géant barbu, aux traits fortement accentués. D'une part, c'est l'effigie du dieu idéalisé, d'une éternelle jeunesse, avec lequel Alexandre le Grand confondra sa destinée non pareille, de l'autre le lutteur au visage raviné, les musles crispés par l'effort : les deux traditions se juxtaposent[16].

FIG. 2. — Tétradrachme de Camarina 461 av. J.-C.

C'est dans la seconde classe que se rangent les portraits de Commode, et si nous examinons les tétradrachmes de

Camarina, en Sicile, frappés au milieu du ve siècle av. J.-C., imités par les rois de Lycie, ou encore sur les monnaies de Cos, au IVe siècle, une sorte de parenté ou d'assimilation s'impose à notre observation, si l'on tient compte du souci qu'avait le graveur romain d'adapter les traits de l'Empereur à ce qu'il faut bien considérer comme son modèle [17].

Cela dit, relevons des uns aux autres les analogies et les dissemblances. Dans les deux cas, le parti pris est le même : la tête occupe tout le champ de la pièce et, par conséquent, l'attention est attirée exclusivement sur le profil ainsi isolé, qui trace son arabesque dans le cercle où il est enclos. La peau de lion recouvre toute la tête, si le front de Commode paraît plus dégagé, et le croc du fauve marque sa virgule au-dessus de la tempe. La ligne du profil ne diffère guère dans les deux cas, mais le nez de l'Empereur est plus effilé, plus frémissant. Le sourcil forme un bourrelet qui porte son ombre sur l'œil. La moustache est tracée en arc de cercle au coin de la bouche, la lèvre inférieure avance de la même façon. Signalons, en revanche, les divergences : elles se manifestent surtout dans l'agencement des cheveux, de la barbe et de la toison, plus baroque sur les médaillons romains. A Camarina, d'un exemplaire à l'autre, les mèches de la peau de lion sont parallèles, puis dessinent des stries, et finissent par ressembler à des rayons solaires. Au contraire, ces mèches sont en désordre et bouclées autour du visage de Commode. La barbe de l'Empereur, courte ici alors qu'elle est longue sur ses autres portraits, est disposée non pas en boucles superposées, mais en mèches frisées. A Camarina, la peau de lion est une simple coiffure, sur les médaillons de Commode, c'est un capuchon noué sur le cou, mais de part et d'autre, la gueule du fauve encadre l'oreille trop haut placée. Les traits particuliers à l'effigie de l'Empereur sont la ligne oblique marquée par la partie inférieure

de la toison, le cou modelé et non pas cylindrique, l'œil globuleux et franchement ouvert, la lourdeur de la paupière inférieure, enfin la coupe du buste ondulée au lieu d'être limitée par un trait horizontal.

Par une rare bonne fortune, nous savons le nom du graveur de l'un des coins de Camarina, il a signé son œuvre : Exakestidas. Il est difficile de croire que le monétaire employé à la Monnaie romaine se soit rencontré par pur hasard avec son devancier. Et la question qui se pose pour nous est de savoir si l'influence a été directe. Tout nous porte à le croire.

Les monnaies grecques, d'or et d'argent, ont probablement continué de circuler bien longtemps après l'époque de leur émission. Considérons qu'elles étaient souvent reçues dans les transactions, au poids, pour leur valeur métallique. Mais, en outre, nous savons que les plus belles d'entre elles étaient recueillies par des collectionneurs, souvent illustres. « Aux Saturnales, écrit Suétone dans la *Vie d'Auguste*[18], et s'il lui plaisait, en d'autres occasions, il distribuait des présents, tantôt des habits, de l'or, de l'argent, tantôt des monnaies de toute effigie, même à celle des anciens rois, et étrangères. »

Il devait donc être tentant pour les graveurs attachés aux ateliers romains, de s'inspirer de chefs-d'œuvre antiques, qui continuaient d'éveiller l'admiration, ou qui offraient des modèles tout faits à l'idée qu'ils devaient exprimer. C'est ainsi que, sous la République, le denier frappé par L. Lentulus et C. Marcellus, en 49 av. J.-C., est imité du Zeus Eleutherios de Syracuse. M. Adrien Blanchet, d'autre part, nous a parlé du taureau des monnaies d'Auguste. Ces monnaies d'or et d'argent, frappées surtout en Gaule, depuis l'an 742 de Rome (12 av. J.-C.) ont pour type un taureau fougueux. C'est le type des monnaies de Thurium, en Grande-Grèce, ville à laquelle Auguste portait un intérêt particulier, parce que c'était le berceau de sa famille[19].

ECOLE — BIBLIOTHÈQUE — DES CHARTES

On pourrait multiplier ces exemples, et il serait souhaitable que le dénombrement exact en fût effectué. Qu'il me soit permis d'en citer un qui m'est signalé par M. Jean Bayet : le quadrige représenté sur les deniers du monétaire C. Vibius, sous la République, en 90 av. J.-C., est doué d'un mouvement giratoire qui l'apparente de fort près aux tétradrachmes syracusains où le char est figuré virant autour de la borne du cirque [20].

Bien plus tard, nous voyons Gallien dans la curieuse pièce qui porte la légende GALLIENAE AVGVSTAE, et qui a été ingénieusement commentée par M. Alföldi [21], imiter la Déméter des tétradrachmes syracusains, et peut-être Postume ou son *procurator monetae*, dans les beaux aurei frappés à Lugdunum, qui portent l'effigie de l'Empereur de face, se souviennent-ils des monnaies de Rhodes.

Quant au type héracléen, avec la peau de lion, il se propage sous Septime Sévère, sous Caracalla, sous Alexandre Sévère ; *Alexandri habitu nummos plurimos figuravit*, dit Lampride [22], au moment de la guerre de Perse, sous Gordien III, sous Gallien, sous Probus, sous Constance Chlore, sous Maximien Hercule, mais alors le dessein d'imiter Alexandre, le conquérant macédonien, prime tout autre considération, et le portrait de l'Empereur demeure très précis sous le déguisement mythologique [23]. La composition du type est, en tout cas, très différente de celle que nous observons sous Commode.

Ce qui paraît plus singulier, dans le cas des médaillons de Commode, c'est la fidélité qu'observe le graveur monétaire vis-à-vis d'un modèle archéologique, dont il conserve la tenue générale, et auquel il soumet son adresse de portraitiste. C'est là un jalon qu'il était peut-être opportun de relever dans l'histoire de l'art romain [24].

Jean Babelon.

1. Hérodien, I, 14, 8 : « Ἐς τοσοῦτον δὲ μανίας καὶ παροινίας προὐχώρησεν ὡς πρῶτον μὲν τὴν πατρῴαν προσηγορίαν παραιτήσασθαι, ἀντὶ δὲ Κομμόδου καὶ Μάρκου υἱοῦ Ἡρακλέα τε καὶ Δίοε υἱον αὐτὸν κελεύσας καλεῖσθαι, ἀποδυσάμενός τε τὸ Ῥωμαίων καὶ βασιλικόν σχῆμα λεοντῆν ἐπεστρώννυτο καὶ ῥοπάλον μετὰ χεῖρας φέρων. »

Aux Saturnales, Commode veut paraître en armes, suivi d'une troupe de gladiateurs. Dernier scandale, il va loger dans le quartier des gladiateurs, et c'est alors qu'il est égorgé, à la suite d'une conspiration dont ont pris l'initiative sa concubine Marcia, Laetus et Electus.

2. Martial, *Epigr.* VIII, 65, 3-4. Stace, *Silv.* V, I. 81-83. Cf. Macrobe, *Saturn.* : « *Ipse (Hercules) creditur et gigantas interemisse, cum caelo propugnaret quasi virtus deorum* », I, XX, 8.

3. Dattari, *Monete imperiali greche, Numi augg. alexandrini*, Le Caire, 1901 ; Vogt, *Die alexandrinischen Münzen*, Stuttgart, 1924.

4. Pline, *Pan. Trajan*, XIV.

5. Kenneth Scott, *The imperial cult under the Flavians*, Stuttgart, Berlin, 1936, p. 141, Stace, *Silv.* IV, 3, 155, Martial. *Epigr.* IX, 65, 66, 102.

6. H. Mattingly, *Cat. Brit. Mus. Emp.* III, p. LXVII, LXVIII, n. 1. P. L. Strack, *Die Reichsprägung zur Zeit des Trajans*, p. 95, ss. Paribeni, *Optimus Princeps*, II, 49, 190. Cf. Dion Chrysostome, Περὶ βασιλείας, A. S. 49. Hercule est le modèle du vrai roi, l'ami de l'humanité.

7. *Notizie dei Scavi*, 1902, p. 118.

8. Pour tout ceci, Jean Bayet, *Les origines de l'Hercule romain*, Paris, 1926, notamment p. 314, 322, 356. Cf. J. Carcopino, *Aspects mystiques de l'ancienne Rome*, p. 173, ss. *Les origines pythagoriciennes de l'Hercule romain.*

9. Max Wegner, *Die Herrscherbildnisse in antoninischer Zeit*, p. 72.

10. Dio Cassius, LXXII, 7.

11. Liv. IX, 44. Le colosse d'Hercule avait été érigé sur le Capitole au IVe s. av. J.-C.

12. M. Rostovtseff, *Journal of Roman Studies*, XII, 1923, p. 91 et ss. XIII, 1932, p. 914 ; H. Mattingly, *Ibid.*, p. 105 et ss. Parmi les objets trouvés dans le trésor de Capheaton, en 1947, actuellement au British Museum, il y avait des anses de vases décorées de scènes de la vie d'Hercule ; l'une d'elles était surmontée d'un buste de Commode en Hercule, arraché après la damnatio de l'Empereur.

13. Jocelyn Toynbee, *Roman medallions. Num. Studies*, n° 5, New York, 1944, p. 74.

14. Scr. Hist. Aug. Lampride, *Commode*, XI.

15. Gnecchi, *I medaglioni romani*, III, pl. 145, n. 12.

16. Le type d'Héraclès imberbe apparaît à Tarente, Héraclée de Lucanie, Métaponte, Thermae himerenses, sur les hectés d'électrum de Phocée, à Héraclée d'Illyrie, à Thasos. L'Héraclès au repos de Crotone, d'où dérive l'Hercule romain par excellence, celui de l'Ara Maxima, est imberbe lui aussi. Héraclès barbu figure sur les monnaies primitives d'Ionie, à Dicaca de Thrace, à Thasos encore (comparez le « blason » de la ville, sur un bas-relief qui décorait les portes, Ch. Seltman, *Greek coins*, p. 145) en Chypre, à Salamine et à Cition ; à Héraclée d'Ionie, à Carystos d'Eubée, sur les monnaies du satrape Tiribaze, sur celles d'Amyntas III de Macédoine, etc.

17. Jean Babelon, *Cat. de la coll. de Luynes*, I, n. 877. Camarina, colonie de Syracuse, détruite par Gélon, restaurée comme colonie de Gela, en 461. Le tétradrachme a peut-être été frappé en commémoration de la victoire olympique du Camarinien Psaumis, en 452 (Pindare, *Olymp.* IV). Le type reparaît, presque identique, sur les monnaies des rois de Lycie, au Ve siècle, sur celles de Cos, d'Héraclée Pontique, au IVe siècle av. J.-C. On trouve à Camarina, à la même époque, des monnaies au type d'Héraclès imberbe, copié par la suite sur les monnaies d'Amyn-

tas III de Macédoine, puis de Perdiccas, de Philippe, enfin d'Alexandre le Grand. C'est Héraclès imberbe qui constitue le type des monnaies romaines primitives, sur le quadrans de la série librale, et sur les monnaies dites romano-campaniennes.

18. Suétone, *Auguste*, LXXV « *Modo nummos omnis notae, etiam veteres regios ac peregrinos* ». Comparez ce que dit le même Suétone de Caligula : « *Filia vero nata, paupertatem, nec jam imperatoria modo, sed et patria conquerens onera, collationes in alimonium atque dotem puellae recepit. Edixit et strenas ineunte anno se recepturum, stetitque in vestibulo aedium calendis januariis ad captandas stipes, quas plenis ante eum manibus ac sinu omnis generis turba fundebat. Novissime contrectandae pecuniae cupidine incensus, saepe super immensos aureorum acervos patentissimo diffusus loco, et nudis pedibus spatiatus, et toto corpore aliquandiu volutatus est.* »

19. Adrien Blanchet, *Le taureau des monnaies d'Auguste*, 1947. Cf. H. Mattingly, B.M.C. Emp. I, p. CXV.

20. Tudeer, *Tetradrachmenprägung von Syrakus*, n. 98.

21. Alföldi, *Zeitschr. f. Num.* 1928, p. 183, 193.

22. *Scr. Hist. Aug.* Alexandre Sévère, XXIV.

23. Cf. Jocelyn Toynbee, *op. laud.*, Gnecchi, *I medaglioni romani*, H. Mattingly, *Roman coins*, M. Bernhart, *Handbuch zur Münzkunde der römischen Kaiserzeit.*

24. Comparez l'étude de M. Jean Bayet, *Remarques sur quelques types italiotes du monnayage julio-claudien*, *Mélanges Charles Picard*, 1949, t. I, p. 34 et ss. : sur l'imitation consciente de monnaies grecques anciennes dans la Rome républicaine.

LA CHRONOLOGIE DES MONNAIES DE CONSTANTIN III ET DE CONSTANT II

Pl. I.

L'étude du trésor découvert à Chécy [1] pose divers problèmes d'ordre archéologique ou numismatique qui tous ne sont pas encore résolus. Celui que posent les diverses dates proposées pour l'enfouissement des quelques trésors monétaires contenant des *solidi* de Constantin III a retenu assez longuement mon attention pour me permettre d'esquisser un essai d'étude chronologique de ce monnayage. La date de la frappe de chacune des monnaies de cet empereur est impossible à préciser, seule l'étude attentive des pièces permet de situer leur fabrication au moins dans le cours d'une année déterminée, ce qui est précieux pour la datation des trésors monétaires. L'examen détaillé d'un nombre relativement considérable de trésors de monnaies d'or et d'argent enfouis entre 400 et 410 montre une homogénéité de composition qui, sauf pour des trésors très importants comme celui découvert en 1907 à Dortmund [2], présente tous les caractères d'une ponction récente dans la circulation monétaire du moment et d'un enfouissement hâtif. Beaucoup de trésors sont composés de pièces frappées au cours des quelques années qui ont précédé leur perte. Les monnaies du trésor de Chécy, par exemple, ont toutes été frappées entre 402 et 408, celles du trésor de Grado [3] entre 385 et

408, mais 8 des 11 pièces qui le composent entre 402 et 408 ; 25 % des pièces du trésor de Dortmund ont été frappées entre 392 et 408.

Ces constatations sont importantes car elles montrent que ces trésors n'ont pas été constitués par une thésaurisation systématique mais qu'ils sont formés par ces pièces qui journellement ont été manipulées par leur possesseur. L'étude attentive de ces dépôts permet, non seulement d'en garantir l'authenticité, mais encore de serrer de très près leur date d'enfouissement.

Les monnaies de Constantin III et de Constant n'ont fait l'objet d'aucun travail particulier. Seule la liste publiée par Cohen [4] et une autre, que l'on reconstituera avec peine dans un travail d'ensemble de Pearce [5] sur la période 364-423, permettent de connaître les types utilisés pour l'usurpateur et son fils, mais les types n'ont jamais été expliqués.

Ces monnaies se divisent en deux grands groupes chronologiques : un portant la légende *Victoria Augustorum* sous la forme VICTORIA AAAVGGGG avec quatre G, frappé à l'atelier de Lyon, l'autre sous la forme VICTORI AAAVGGG avec trois G frappé dans les ateliers de Lyon, Trèves et Arles. On ne tiendra pas compte du n° 1 de Cohen qui n'a pu être examiné. Plusieurs lettres aux musées des divers Fribourg sont restées sans réponse (c'est peut-être un sou d'Antioche de Valentinien I regravé).

*
* *

En admettant que l'usurpation de Constantin III ait eu lieu dans la 2e moitié de 406 ainsi que le veut Mlle Émilienne Demougeot [6] d'après Olympiodore : *peu avant le septième consulat d'Honorius*, le début de son règne est contemporain de ceux d'Arcadius, d'Honorius et de Théo-

dose II. Constantin III ne se présente pas comme un ennemi de l'Empire mais comme un collègue des empereurs officiels et les deux ambassades qu'il envoie à Ravenne auprès d'Honorius obtiendront, en 409, sa reconnaissance. Il est donc normal que ses monnaies mentionnent les quatre empereurs en exercice au moment où il peut battre monnaie. Les émissions aux quatre G on été frappées au cours de la deuxième moitié de 407 — Constantin III débarque en Gaule au printemps de 407 — et jusqu'au mois de mai ou juin 408. L'annonce de la mort d'Arcadius [7] a dû lui parvenir dans le cours du mois de mai ou de juin 408. Dès ce moment seuls trois empereurs sont en exercice : Honorius, Théodose II et Constantin III. Ils sont mentionnés implicitement par les trois G, qui terminent la légende *Victoria Augustorum*, sur les monnaies frappées à Lyon, Trèves et Arles, depuis juin 408 à la prise d'Arles et à la capture de Constantin III en septembre 411 [8].

La reconnaissance, pour peu de temps, de Constantin III par Honorius, n'eut aucune influence sur le monnayage de Ravenne ni sur celui de l'usurpateur, car sur ses monnaies il ne s'est jamais présenté que comme un collègue d'Honorius et de Théodose II. La chronologie des monnaies de Constantin III, portant les trois G présente plus de difficulté. Elles sont frappées au cours de trois années. Le style des effigies paraît pouvoir être utilisé avec quelques précautions. Les portraits de Constantin III sur les solidi sont d'une extrême variété (les siliques sont beaucoup plus rares et en général très mal conservées), ceux qui paraissent les plus réalistes représentent l'empereur avec une grosse tête ronde au nez légèrement aquilin, la bouche petite, le menton proéminent, l'encolure puissante. C'est un homme gros mais énergique, intelligent, ce que ne font pas apparaître certains portraits monétaires, véritables caricatures, dus à

l'incompétence des graveurs Mais il n'est pas possible de tirer des transformations apparentes de ces effigies des éléments chronologiques rigoureux. Un fait cependant mérite d'être signalé, bien qu'il n'apporte rien de constructif dans l'état actuel des recherches : les effigies des solidi de la première période, tous frappés à Lyon, sont moins volumineuses, plus allongées que celles de la deuxième période, elles sont manifestement inspirées des portraits d'Honorius. Un solidus de la collection Trau [9] présente même un portrait qui est vraisemblablement celui d'Honorius ou d'Arcadius (*pl. I, n° 3*). Toutes ces effigies, sauf sur un exemplaire au portrait caricatural du musée de Lyon (*pl. I*, n° *3b*[2]), portent le diadème gemmé, formé soit d'une couronne laurée garnie de bijoux, soit de plaques d'orfèvrerie.

Ce diadème gemmé n'apparaît plus que rarement sur les monnaies de la deuxième période, frappées à Lyon et à Trèves, mais c'est à peu près le seul ornement des solidi d'Arles. Sur les autres solidi, et toujours sur les siliques, le diadème est formé de deux rangs de perles réunis sur le front par un cabochon bordé de perles. Il faut remarquer que les effigies portant le diadème de perles sont toujours d'une qualité artistique très inférieure à celles portant le diadème gemmé. Faut-il penser que le diadème gemmé est réservé à des émissions exceptionnelles, de fabrication plus soignée ? Est-ce le manque de métier du graveur qui lui a fait simplifier le type ? Il ne figure plus sur les monnaies depuis la mort de Gratien, seuls les usurpateurs emploient cette riche parure. Ce problème ne peut pour l'instant recevoir de solution définitive mais il faut penser, surtout en raison de la qualité exceptionnelle de plusieurs solidi d'Arles (Cf. *pl. I, n° 12*), à une dextérité exceptionnelle de l'artiste qui a gravé les coins.

L'examen des effigies des solidi de la première période

permet d'établir une chronologie relative. La série paraît débuter par le solidus de la collection Trau (n° 4663 du catalogue de vente) sur lequel l'effigie, d'un beau style, est incontestablement inspirée, sinon la copie, d'un sou italien d'Arcadius ou d'Honorius (*pl. I, n° 3*). Il faudrait comparer cette pièce avec celle de Lyon décrite sommairement par Pearce [10], qui porte une titulature différente (FLCL CONSTANTINVS AVG qui est celle de Constantin II), où le nom de l'empereur est précédé de ses noms, titulature qui apparaît en général tout au début du règne, quand l'empereur se présente à ses sujets. Il n'a malheureusement pas été possible de retrouver cette pièce, la transcription de la légende du revers par Banduri puis par Pearce doit être fautive.

Les portraits suivants gardent ce caractère de copie mais s'individualisent. Même effigie allongée à la mode théodosienne, tendant cependant à s'arrondir, dans laquelle on trouve déjà les traits essentiels qui caractériseront les portraits du meilleur style de la deuxième période. A côté de ces multiples effigies, dont le caractère artistique n'est pas complètement absent, quelques solidi présentent des têtes qui dénotent une maladresse réellement affligeante des graveurs. C'est le cas pour un solidus du musée de Lyon, au diadème perlé sur lequel l'œil est représenté par un cercle qu'un simple coup de poinçon a suffi à dessiner (*pl. I, 3b*[2]). Deux solidi doivent particulièrement retenir l'attention. Ce sont le n° 88 de la vente de la collection Poncet (*pl. I, 3b*[1]) et le n° 985 de la vente de la collection Montagu (*pl. I, 3b*). Tous deux sont de même coin de droit, présentant une effigie grotesque où se retrouvent cependant les traits caractéristiques de l'empereur. La tête porte le diadème lauré et gemmé. C'est vraisemblablement une mauvaise copie des effigies semi-individualisées des

solidi qui ont été conservés par le trésor de Dortmund. Les coins de revers, qui ne font pas ressortir les mêmes maladresses stylistiques, portent deux marques d'ateliers différentes : sur celui de la collection Poncet, la marque est $\frac{LD}{COM}$, sur celui de la collection Montagu : $\frac{LD}{COMOB}$. Ces deux marques d'ateliers sont pourtant contemporaines et le défaut du coin, sous le buste, plus prononcé sur le solidus à la marque $\frac{LD}{COMOB}$ signale cette marque comme la plus récente. Mais dans l'évolution du style des monnaies de cette période les frappes de ces deux pièces sont contemporaines. On pourrait proposer leur émission vers le début de 408. C'est sans doute vers avril-juin 408 que se place la frappe de quelques solidi à effigie nettement individualisée dont les plus caractéristiques sont un exemplaire du musée de Lyon et le n° 87 de la vente de la collection Poncet qui en est une copie maladroite (*pl. I, 3d, e*).

*
* *

La deuxième période, plus longue, débute vers le mois de mai ou de juin 408 pour se terminer avant le siège d'Arles, en 411, par Constantius. Les monnaies en sont caractérisées par la légende VICTORI AAAVGGG.

Aucun coin du droit, portant l'effigie de l'empereur, ne relie, à Lyon, les deux périodes. La seule effigie au diadème gemmé que nous connaissons [11] se rapproche plutôt de celles des monnaies frappées à Arles vers la fin de cette seconde période. Tous les autres solidi de Lyon ont l'effigie au diadème perlé et sont d'une banalité remarquable. Seul le savant drapé du paludamentum permet de constater que les graveurs savaient dessiner. La tête ronde, le nez aquilin, le fort maxillaire donnent cependant un caractère de

portrait à ces effigies. Quelques bustes légèrement allongés se rattachent au style de la première période. Des exemplaires de Trèves le rappellent encore. Mais les têtes s'arrondissent et deviennent grotesques. Le manque d'expérience des graveurs se manifeste, comme à Lyon et sur quelques exemplaires plus tardifs d'Arles, par l'œil de face dont tout modelé est absent. Faut-il placer ces exemplaires de Trèves vers 410 comme le veulent les historiens qui datent le rétablissement des garnisons du Rhin de cette époque ? Les solidi à l'effigie allongée frappés à Trèves paraissent trop proches des modèles de 407-408 pour qu'on ne soit pas tenté d'en placer la frappe en 408-409, cette fabrication se prolongeant par quelques émissions en 410. Les monnaies au nom de Jovin, frappées dès le milieu de 411, sont d'un style supérieur à celles des dernières émissions de Trèves au nom de Constantin III.

C'est de 409 au début de 411 qu'il faut dater les solidi d'Arles qui nous sont parvenus. Quelques exemplaires sont d'un style remarquable, les effigies sont de véritables portraits dus à un artiste de talent laissant loin derrière lui ceux qui ont œuvré à Lyon et Trèves. Mais son art ne s'exercera pas longtemps. Un solidus au diadème perlé [12], qu'il est difficile de placer chronologiquement avant ou après les monnaies de beau style est d'une facture très médiocre (*pl. I, 12a*) et le règne de Constantin III s'achève par les chefs-d'œuvre du grotesque. Les solidi à la marque $\frac{\text{AR}}{\text{KOMOB}}$ qui marquent une troisième période sont datés par ce différent anormal. La désignation de l'atelier sous la forme KONT est seule à apparaître sur les rares siliques de Constant II, qui a été fait Auguste par son père peu avant sa campagne en Italie, sans doute vers juillet 410.

A quelle époque des monnaies ont-elles été frappées à

son nom ? Il n'est possible, en raison de la rareté extrême des monnaies d'argent qui sont parvenues jusqu'à nous, que de faire des hypothèses. Les siliques frappées à Arles,

Fig. 1. — Siliques de Constantin III.

avec la marque $\overline{\text{SMAR}}$ ou $\overline{\text{KONT}}$ au nom de Constantin III paraissant plus nombreuses dans les collections que celles provenant des ateliers de Lyon ou de Trèves. C'est avant et au retour de la campagne d'Italie qu'elles ont été frappées et sans doute ainsi que des Triens, dont un exemplaire était conservé au Cabinet des Médailles de Berlin [13]. C'est très certainement au retour d'Italie que la marque KONT a été adoptée. Le style des solidi des collections Caruso et Jameson [14], qui au grotesque des effigies joignent une faute, qu'un graveur au fait des règles du monnayage romain n'aurait pas commise : l'inscription sur une même pièce de la marque AR et de la forme KOMOB, est très compatible avec les difficultés qu'un siège de trois mois — juin à septembre 411 — soutenu par Constantin III dans Arles, a dû faire naître pour le monnayage. Cette nouvelle transforma-

tion de la marque de l'atelier d'Arles, *Kont* au lieu de *Ar*, s'accompagna-t-elle d'un changement du nom de la ville : *Constantina* au lieu d'*Arelatum* ? Les solidi montrent une sorte de transition qui paraît trouver son aboutissement sur les siliques de Constantin III et de Constant II. La marque *Kont*, avec un K, inaugurée sur les monnaies de Julien sous la forme *Konstan*, a été maintenue sur les solidi à l'époque de Valentinien I, Valens et Gratien et sous la forme SMKAP, sur les miliarensia, pour ces mêmes empereurs. Le monnayage de bronze a toujours conservé la forme CON avec les lettres d'officine latine P, S, T, alors que Constantinople employait les lettres grecques A, B, Γ, etc... Cette forme KONT ou KON sera conservée sur les siliques de Jovin et de Sébastien.

La date d'émission et le type de la demi-silique décrite par Cohen sous le n° 8 appellent quelques commentaires [15]. Le type du revers, une grande croix latine aux bras et pieds légèrement pattés, accostée de A et ω apparaît pour la première fois dans la numismatique (fig. 2). La marque d'atelier sous la forme SMLD en situe la frappe à Lyon (*Sacra Moneta Lugdunensis.*) Cette forme apparaît dès la première période (407-408), après la marque LDPV, elle est la seule employée à Lyon au cours de la seconde période (408-411). C'est encore cette même marque qui est utilisée par Jovin, en 411 (?) sur une silique attribuée, sans raison valable par O. Seek [16], à Londres. L'emploi de ce même revers par Jovin, vraisemblablement au début de ses émissions lyonnaises, qui comptent au moins six types de siliques et de demi-siliques, situe la frappe de la pièce de Constantin III vers la fin du règne de l'usurpateur, peu avant la mise en activité de l'atelier d'Arles, à la fin de 410 ? Les seules monnaies, qui peut-être en ont inspiré le type, sont les bronzes de Magnence et de Décence portant au revers le chrisme

accosté de l'A et l'ω, antérieures de plus d'un demi-siècle, dont des émissions abondantes eurent lieu à Trèves, Amiens et Lyon.

Fig. 2.
Demi-silique de Constantin III (n° 8) (Musée de Lyon).

Les monnaies d'Honorius et d'Arcadius, contemporaines de celles de Constantin III, frappées à Rome, Milan et Ravenne ne présentent qu'accessoirement des signes chrétiens et d'une façon très discrète : victoire des triens portant la couronne et le globe crucigère, médaillons d'argent aux noms d'Arcadius et d'Honorius représentant, au revers, l'empereur debout tenant le labarum chrismé, solidi d'Honorius et de Théodose II frappés à Ravenne sur lesquels l'empereur est représenté posant le pied et appuyant une croix chrismée sur un lion couché. Sur les solidi aux noms d'Arcadius et d'Honorius à la légende *Victoria auggg* l'empereur tient le vexillum et non le labarum traditionnel [17]. Le type de la victoire tenant la croix ne sera créé qu'un peu plus tard à Constantinople et les monnaies de bronze de petit module aux noms d'Arcadius et de Théodose II portant la croix comme type principal du revers, ne sont frappées qu'à Constantinople, et, au seul nom de Théodose II, à Nicomédie, Cyzique et Alexandrie.

Les ateliers monétaires d'Occident n'employaient donc pas les symboles chrétiens à ce moment. Les émissions considérables de monnaies d'or, frappées à Rome, Milan, Ravenne, destinées au financement des tractations politiques de Stilicon, glorifient uniquement les empereurs victorieux, écrasant l'ennemi par leur propre valeur militaire. Cons-

tantin III a copié ces monnaies d'or ; mais par l'émission de sa silique à la croix peut-être voulut-il se concilier le clergé des Gaules en mettant son règne sous la protection divine en opposition au paganisme des barbares. Après la capture de Constantin III par Constantius à Arles, ce dernier s'empressa d'exiler l'évêque Héros, qui avait accordé à l'empereur vaincu, et à son fils, la protection de l'Église et le remplaça par Patrocle. C'est peut-être là un fait non négligeable pour l'explication de cette précieuse pièce.

*
* *

Les trésors monétaires datés par les monnaies de Constantin III sont rares [18]. Cinq seulement contiennent des monnaies d'or, un des siliques, trois enfin des monnaies de bronze. L'insuffisance des inventaires des trésors de monnaies de bronze, due à l'état défectueux des monnaies découvertes, ne permet pas de les prendre en considération.

Le trésor découvert dans le nord de l'Irlande, à Coleraine, daté par deux siliques d'argent de Constantin III, en raison même du lieu de la trouvaille, n'apporte aucun élément pour la datation des monnaies. Les siliques sont du début de la première période et datent l'enfouissement de 407 ou des années postérieures.

Seuls sont utilisables les cinq trésors de monnaies d'or. Ils peuvent être classés chronologiquement par les solidi qu'ils contiennent au nom de Constantin III. De 407-408, ou immédiatement après, sont ceux de Dortmund, Great Stanmore et Grado. Postérieur à 408-409 celui de Gross Bodungen ; postérieur à 410-411 celui de Saint-Denis-Westrem. Malgré leur nombre peu important ces trésors illustrent bien la politique militaire et le règne de Constantin III. Le

trésor de Grado, dans les Asturies, est un jalon précieux du passage des Vandales dans le nord de l'Espagne en 409

Trésors monétaires datés par des monnaies de Constantin III.

▲ Trésors de m. d'or : 1 Dortmund, 2 Gross Bodungen, 4 Saint-Denis-Westrem, 7 Grado, 9 Great Stanmore.

● Trésor de m. d'argent : 8 Coleraine.

○ Trésors de m. de bronze : 3 Heerlen, 5 Lutterbach, 6 Pfyn.

ou au début de 410. Le trésor de Dortmund, puis celui de Gross Bodungen sont, l'un, le témoin de la première expédition d'Edobinch au delà du Rhin à la tête des troupes de l'usurpateur, le second, de peu postérieur, témoigne de l'intallation des troupes sur le Rhin et de la reprise de l'activité de l'atelier de Trèves. Il est impossible de savoir si ces trésors ont été enfouis par les troupes constantiniennes ou par leurs adversaires ; ils jalonnent le passage des uns ou des autres, vraisemblablement des deux ennemis, bien au delà du Rhin. Le trésor de Saint-Denis-Westrem, en Flandre orientale, est le plus récent, il est daté par un solidus d'Arles. Peut-être est-il le témoin des troubles qui durent marquer l'usurpation de Jovin en 411 dans le nord de la Gaule. Il est vrai que les populations barbares qui s'installèrent dans cette région à ce moment-là durent multiplier les causes d'enfouissements de trésors. Ce qui est remarquable, c'est que deux dépôts seulement marquent cette période agitée.

Le trésor de Great Stanmore (Middlesex, à peu de distance de Londres) est la seule trouvaille faite en Bretagne contenant des monnaies de Constantin III. Ceci pose un problème qui dépasse le cadre de la numismatique mais qui peut être reconsidéré grâce à elle : c'est la date de la perte de la Bretagne par l'Empire. Les multiples trésors découverts en Angleterre dont les monnaies les plus récentes sont aux noms d'Arcadius et d'Honorius ont été étudiés par de nombreux numismates et historiens anglais particulièrement par Sir Arthur Evans et P. V. Hill [19]. Deux éléments principaux servent de base à leurs classements chronologiques : la proportion des imitations barbares et des siliques rognées contenues dans les trésors. Ces proportions, qui malheureusement n'ont pu être calculées que pour un nombre restreint de trouvailles, permettent d'établir des

groupements chronologiques dont le premier est daté de 410, époque de l'invasion des Angles et des Saxons.

L'étude détaillée des monnaies les plus récentes de tous les trésors monétaires permet cependant de rectifier cette date. Les ateliers représentés par les monnaies d'Arcadius et d'Honorius sont Trèves, Aquilée et Milan pour les monnaies d'argent ; et Trèves, Lyon, Arles, Aquilée et Rome pour les monnaies de bronze. Dans la masse énorme des monnaies découvertes n'apparaît jamais l'atelier de Ravenne. C'est d'une importance extrême qui a échappé à la sagacité des numismates anglais. L'atelier de Ravenne a été ouvert en 405 [20] et, à côté d'abondantes émissions d'or, a frappé de nombreuses monnaies d'argent. Les trésors bretons si riches en siliques n'en ont révélé aucun exemplaire. Il est facile d'en conclure que, dès 406, les monnaies romaines ne pénètrent plus en Bretagne. Évidemment l'usurpation de Constantin III à la fin de cette même année 406, son débarquement en Gaule au début de 407, l'occupation de la vallée du Rhône par ses troupes et l'invasion des Vandales, Suèves en Alains de 407 à 409, n'ont pas dû faciliter les relations entre l'Italie et la Bretagne. Cependant dans tous les trésors monétaires contenant des monnaies de Constantin III découverts en Germanie, en Flandre, en Espagne — et le seul trouvé en Bretagne à Great Stanmore — il y a des monnaies de Ravenne. Seul celui de Coleraine en Irlande n'en contient pas.

Les échanges ne sont pas interrompus entre l'Italie et la Gaule alors qu'ils ont cessé entre la Gaule et la Bretagne et ceci dès l'usurpation de Constantin III.

Un texte de Zosime (VI, 3), apporte peut-être la solution à ce problème [21].

Constantin ayant ramassé ses forces fit garder les Alpes cottiennes, pennines et Alpes maritimes « *Ce qui lui fit con-*

cevoir ce projet est que, sous le 6e consulat d'Arcadius et le 1er de Probus (406) les Vandales, les Suèves et les Alains ayant surmonté les difficultés de ces passages avaient fait irruption dans les pays ultramontains (il est évident que Zosime confond l'invasion des Gaules avec l'invasion de Radagaise en 405-406[22]), *les avaient remplis de meurtres et avaient jeté la terreur jusque dans la Bretagne ce qui avait obligé les gens de guerre d'élire l'empereur Marcus puis Gratien et enfin Constantin. Ce dernier avait livré bataille et remporté la victoire...* ». Ce texte doit être complété par celui de Zos. VI, 2 : « *Sous le règne d'Arcadius et sous le 7e consulat d'Honorius et le 2e de Théodose* (407), *les troupes de la Bretagne s'étant révoltées, proclamèrent Marcus empereur, mais l'ayant fait mourir bientôt après, elles mirent la robe impériale à Gratien. S'étant lassées de lui quatre mois après elles le privèrent de l'empire et de la vie, et choisirent Constantin à sa place. Celui-ci ayant donné le commandement des troupes des Gaules à Justinien et Nevigaste partit de la Bretagne, et étant abordé à Boulogne, ville de Germanie, gagna l'affection de tous les gens de guerre...* »

La succession des événements est donc celle-ci : en 406 se produit une invasion qui « *porte la terreur en Gaule et en Bretagne* », cette invasion est assez désastreuse pour que les troupes de Bretagne se révoltent, proclament successivement trois empereurs dont le dernier, Constantin, abandonne la Bretagne à son sort et passe en Gaule. Olympiodore (frag. 12) qui est la principale source de Zosime pour cette période place cette révolte avant le 7e consulat d'Honorius donc encore en 406. Il ne s'agit donc pas de l'invasion des Saxons qui est de 408 mais d'une première invasion qui eut lieu en 406, peu avant celle qui ravagea la Gaule, et sans doute par des Vandales, Alains ou Suèves. Des objets, boucles de ceinturon et fibules, trouvés dans

le Kent et l'Essex appartiennent incontestablement aux mêmes envahisseurs. Le départ de Constantin III au début de l'année 407 a beaucoup plus l'apparence d'une fuite devant l'invasion que le désir de combattre les barbares sur leurs bases de départ. Il ne se dirige pas vers le Rhin mais vers le midi de la Gaule après avoir traité avec les bandes qui pillent la Belgique seconde. Ce n'est que plus tard qu'il enverra son meilleur général Edobinch chez les Francs et les Alamans, quand la plus grande partie des pillards sera passée en Espagne où Gerontius a fait un nouvel empereur, Maximus.

A côté de nombreux trésors dont l'enfouissement postérieur à 406-407 se décèle par le nombre de plus en plus important de siliques rognées, celui découvert à Great Stanmore est le seul où apparaissent un solidus d'Honorius frappé à Ravenne et un de Constantin III, frappé à Lyon avant le milieu de 408. L'enfouissement se situe donc en 408 ou peu après et, vraisemblablement, il faut voir dans ce dépôt une trace de l'invasion des Saxons se dirigeant vers Londres. Mais il reste qu'il est le seul témoin d'un échange commercial entre la Gaule et la Bretagne après 407 ce qui est très important.

*
* *

En résumé, le monnayage de Constantin III et de Constant II peut être classé chronologiquement de la façon suivante :

A. — Première période : printemps-été 407 à mai-juin 408.

Atelier : **Lyon.**

1. — Solidus : FL CL CONSTANTINVS AVG, buste diadémé, drapé et cuirassé à dr.

℟. — RESTITVTOR REIPVBLICAE, l'empereur en habit militaire, debout à droite, tenant une victoire et le labarum; dans le champ, une croix. SMLVG

Cohen, 1; Pearce, Lyon 4.

Pièce au type des solidi d'Antioche de Valentinien I et Valens. Non revu.

2. — Solidus : FL CL CONSTANTINVS AVG, même buste.

℟. — VICTORIA AAAVGGGG? l'empereur, debout à droite, tenant un étendard et un globe surmonté d'une victoire qui le couronne, posant le pied gauche sur un prisonnier enchaîné assis à terre. $\frac{\text{L | D}}{\text{COMOB}}$.

Pearce, Lyon 9. (Banduri, *Numismata imperatorum romanorum*... II, p. 549 décrit une pièce avec la même titulature et la marque $\frac{\text{A | R}}{\text{COMOB}}$.) Non revu.

3. — Solidus : DN CONSTAN TINVSPFAVG, buste allongé, diadème lauré et gemmé.

℟. — VICTORIA AAAVGGGG, même type, $\frac{\text{L | D}}{\text{COMOB}}$.

Cohen, 6; Pearce, Lyon 8.

Pl. I, exemplaire de la vente Trau, n° 4663.

Le portrait est fortement inspiré par celui des solidi d'Arcadius et d'Honorius frappés en Italie.

a. — Portrait allongé, semi-individualisé, diadème lauré et gemmé. Type des trois solidi trouvés à Dortmund (nos 427, 428, 429). Cf. *Ars Classica* III, 249; XVII, 1994.

Pl. I, exempl. de *Ars Classica* XVII, 1994.

b. — Portrait allongé, diadème lauré et gemmé, style médiocre.

Pl. I, exempl. de la vente Montagu, n° 985

b¹. — Même coin de droit; au ℟. la marque d'atelier est $\frac{\text{L | D}}{\text{COM}}$.

Pl. I, exempl. de la vente Poncet, n° 88.

b² — Portrait allongé, diadème perlé, très mauvais style.

Pl. I, exempl. du Cabinet des Médaille de Lyon.

c. — Portrait allongé; effigie plus caractéristique de Constantin III, diadème gemmé formé de plaques rectangulaires et rondes ; assez bon style. Nombreuses variétés d'effigie, cf. *Ars Classica* XI, 1041; XV, 1978; *Munz. und Med.* VIII, 988.

Pl. I, exempl. de la Bibliothèque Nationale, n° 2035 a.

d. — Portrait rond, très caractéristique de l'effigie de Constantin III, diadème gemmé formé de plaques rectangulaires; assez bon style.

Pl. I, exempl. du C. des M. de Lyon.

e. — Portrait rond, diadème lauré et gemmé, style médiocre.

Pl. I, exempl. de la vente Poncet, n° 87.

4. — Silique : DN CONSTAN TINVS PFAVG, buste allongé, diadème formé de plaques rectangulaires.

℟. — VICTORIA AAAVGGGG. Rome ? casquée, assise à g., sur un trône dont le dossier est représenté de face, tenant de la main droite un globe surmonté d'une victoire qui la couronne et de la main gauche une haste renversée. $\overline{\text{LDPV}}$.

Cohen, 7; Pearce, Lyon, 32.

Fig. 1, 4, exempl. du C. des M.

5. — Silique : DN CONSTAN TINVS PFAVG, buste allongé, diadème perlé.

℟. — VICTORI AAAAVGGGG, même type, $\overline{\text{SMLD}}$.

Cohen. — Pearce, Lyon 31.

Fig. 1, 5, exempl. du C. des M.

La marque SMLD sera utilisée au cours de la deuxième période et sous Jovin, elle est donc plus récente que la marque LDPV.

B. — Deuxième période : mai-juin 408 — juin-juillet 410.

Atelier : **Lyon.**

6. — Solidus : DN CONSTAN TINVS PFAVG, effigie allongée, diadème perlé; style médiocre.

℟. — VICTORI AAAVGGG, type des solidi précédents. $\frac{\text{L | D}}{\text{COMOB}}$.

Cohen, 5; Pearce, Lyon 7.

Pl. I, exempl. vente Récamier, n° 574 = vente Grandprey, n° 665 ; cf. vente G. de M., n° 374.

Ces bustes, bien que de meilleur style, sont à rapprocher de celui du solidus décrit ci-dessus sous le n° 3 b².

a. — Effigie ronde, diadème perlé, style très variable mais en général médiocre.

Pl. I, exempl. du C. des M., n° 2038.

Cf. ventes Vierordt, n° 2892, Platt Hall, n° 2090; Montagu, n° 983 (ce dernier d'assez bon style).

b. — Effigie ronde, diadème lauré et gemmé, bon style.

Pl. I, exempl. de la vente Allotte de la Fuÿe, n° 574.

Par son style cette pièce se rapproche des meilleures monnaies d'Arles ; la frappe de cette pièce se situe vers la fin de la deuxième période.

7. — Silique : DN CONSTAN TINVS PFAVG, buste allongé, diadème perlé, assez bon style.

℟. — VICTORI AAAVGGG. Type des siliques n°s 4 et 5. $\overline{\text{SMLD}}$.

Cohen, 4; Pearce, Lyon 30.

Fig. 1, 7, exempl. du C. des M.

8. — Demi-silique : DN CONSTAN TINVS PFAVG, buste allongé, diadème perlé, assez bon style.

℟. — Grande croix latine aux bras et pieds légèrement évasés, ornée de pointillés, accostée de A et ω. $\overline{\text{SMLD}}$.

Cohen, 8; Pearce, Lyon 42.

Fig. 2, exempl. du C. des M. de Lyon.

Cette pièce, dont le type a été repris par Jovin, a été vraisemblablement frappée en 410.

9. — Monnaie de bronze (Æ 4) : DN CONSTAN TINVSPFAVG, buste diadémé et drapé à droite.

R'. — VICTORIAAVGGG. Victoire debout à droite tenant une couronne et une palme. LVGP.

Cohen, 3; Pearce, Lyon 57.

Cette description est empruntée à Cohen qui signalait un exemplaire dans la collection Récamier; les petits bronzes de cette collection, ainsi que ceux de la vente Trau, ont été vendus en lots et il a été impossible de retrouver la trace de cette rare monnaie. Les quelques exemplaires découverts à Heerlen, Pfyn et Lutterbach n'ont pu être examinés.

Atelier : Trèves.

10. — Solidus : Mêmes légendes et description que pour le solidus n° 6 de Lyon. Diadème perlé, effigie allongée; plusieurs types de portraits de styles variés. TROBS.

Cohen, 7; Pearce, Trèves, 16.

Pl. I, 10, exempl. du C. des M. coll. Rothschild, n° 535; 10*, exempl. de la vente du consul Weber, n° 2813.

Cf. ventes Ratto 1927, n°4978; Riechmann XXXIII, n° 1462; Münz und Med. VIII, n° 987.

L'exemplaire de la vente Weber, d'assez bon style, est rogné et ne pèse que 3 g. 45; il est possible de le rapprocher de divers solidi, tous frappés à Trèves, conservés à la Bibliothèque Nationale : n° 2008, Eugène, 3 g. 42; n° 2037, Constantin III au diadème lauré et gemmé (cf. ci-dessous, n° 10 a), 3 g. 68; n° 2039, Jovin (*Restitutor Reip*), 3 g. 63; n° 2040, Jovin (*Victoria augg*), 3 g. 62. Tous ces solidi, dont le groupement est homogène, paraissent avoir été démontés d'un bijou dans lequel on les avait sertis après les avoir mis à la dimension des cuvettes. Les registres du Cabinet des Médailles répartissent leurs acquisitions entre 1845 et 1875.

a. — Effigie allongée d'assez bon style, diadème lauré et gemmé.
Pl. I, exempl. du C. des M., n° 2037 (Voir les observations ci-dessus).

b. — Effigie ronde, diadème gemmé, style médiocre.
Pl. I. exempl. du C. des M. coll. Rothschild, n° 672.

c. — Effigie ronde, style médiocre, diadème perlé.

Pl. I, 10 c, exempl. du C. des M., n° 2036; 10c*, exempl. de la vente Rasleigh, n° 139 = vente Trau, n° 4662, à l'exergue TRORS.

Cf. ventes Weber, n° 2812, Montagu, n° 984, Ars Classica VIII, n° 1582.

d. — Mêmes observations que pour le n° 10 b, TROBS.

Pl. I, exemplaire de la vente Hess, 9 mai 1951, n° 315.

Le globule après la marque d'atelier signale ce solidus comme appartenant à une émission plus récente que les pièces précédentes.

La publication de la trouvaille de Gross Bodungen ne donne pas de reproduction des monnaies. L'examen de cette trouvaille permettrait cependant de déterminer le style des premières pièces frappées à Trèves. La production de cet atelier monétaire paraît très abondante et a dû commencer assez tôt, en 408?

11. — Silique : DN CONSTAN TINVS PF AVG, effigie ronde, diadème perlé.

℟. — VICTORI AAAVGGG, type des siliques décrites ci-dessus. TRMS.

Cohen, 4; Pearce, Trèves, 39.

Fig. 1, 11, exempl. de la coll. de Me N. Kapamadji.

Cf. ventes J. Cahn, 61, n° 1146; Ratto, 1927, n° 4977; Hess, Lucerne 1933, n° 1109.

Le style des effigies de ces siliques les apparente aux solidi décrits sous le n° 10 b.

Atelier : **Arles.**

12. — Solidus : mêmes légendes et description que pour le n° 6 de Lyon. Diadème lauré et gemmé; style très variable, médiocre ou très beau. Effigies rondes, très caractéristiques des portraits réalistes de Constantin III. Les exemplaires de style médiocre ont une effigie légèrement allongée. Les variétés de coins sont très nombreuses; $\frac{A \mid R}{COMOB}$.

Cohen, 2; Pearce, Arles, 6.

Pl. I, exempl. de très beau style du C. des M., coll. Rothschild, n° 673.

Cf. ventes : Ars Classica VIII, n° 1581 (style médiocre), Trau, n° 4659, Bourgey déc. 1907, n° 297, Platt Hall, n° 2089, liste Münzen und Medaillen 97, n° 161.

a. — Effigie longue, diadème perlé, style médiocre.

Pl. I, exempl. de la vente Montagu, n° 982.

13. — Triens. DN CONSTANTINVS PFAVG.

℟. — VICTORIAAVGGG. Victoire, marchant à droite, tenant une couronne et un globe. $\frac{\text{A} \mid \text{R}}{\text{CONOB}}$.

Cohen, 2; Pearce, Arles 6.

Pl. I, exempl. du British Museum, coll. de Salis, n° 1860, 1 g. 19.

14. — Silique. DN CONSTAN TINVS PF AVG. Effigie longue, diadème perlé, style médiocre.

℟. — VICTORI AAAVGGG. Même type que les siliques décrites ci-dessus. $\overline{\text{SMAR}}$.

Cohen, 4; Pearce, Arles 20.

Fig. 1, 14, exempl. du C. des M.

C. — Troisième période : juin-juillet 410 — septembre 411.

Atelier : Arles.

1° *Monnaies au nom de Constantin III.*

15. — Solidus. DN CONSTAN TINVS PFAVG. Buste de style médiocre, diadème perlé.

℟. — VICTORIA AAVGGG. Type ordinaire des solidi, $\frac{\text{A} \mid \text{R}}{\text{KOMOB}}$.

Cohen, 5; Pearce, Arles 5.

Pl. I, exempl. de la vente Caruso 621; cf. coll. Jameson 400.

Ces monnaies sont classées à cette date par analogie des marques d'ateliers utilisées sur les siliques de Constant II (KONT).

16. — Triens. DN CONSTANTINVS PFAVG.

℟. — VICTORIA AVGGG. Victoire marchant à droite, tenant une couronne et un globe. $\frac{A \mid R}{KOMOB}$.

Cohen, 2; Pearce, Arles 6.

17. — Silique. DN CONSTAN TINVSPFAVG. Buste long de style médiocre, diadème perlé.

℟. — VICTORI AAVGGG. Type ordinaire des siliques. $\overline{KONT}$.

Cohen, 4; Pearce, Arles 20. — Fig. 1, exempl. du C. des M.

2° *Monnaies au nom de Constant II.*

18. Silique. DN CONSTA NS PF AVG. Buste long, d'assez bon style, diadème perlé.

℟. — VICTORI AAAVGGG. Type ordinaire des siliques. $\overline{KONT}$.

Cohen 1; Pearce, Arles 28.

Pl. I, exempl. de la vente Henri Martin, n° 298.

Cette silique n'a pu être frappée qu'après la nomination de Constant comme Auguste en juillet ? 410. Le style de la pièce est assez beau et paraît être contemporain des solidi d'Arles qui ont dû être frappés en vue de la préparation de la campagne en Italie. Les solidi et les siliques de facture médiocre de cette troisième période ont dû être frappés au retour de cette expédition et peut-être au cours du siège d'Arles en 411.

TRÉSORS MONÉTAIRES DATÉS PAR DES MONNAIES DE CONSTANTIN III.

Allemagne.

1. — **Dortmund** (Westphalie). — 443 solidi, 16 petites monnaies d'argent barbares; les monnaies les plus récentes sont : 42 solidi d'Arcadius, 60 solidi d'Honorius, 3 solidi de Cons-

TRÉSORS DATÉS PAR LES MONNAIES D'ARCADIUS, HONORIUS ET CONSTANTIN III

I. — *Trésors de monnaies d'or.*

	CONCORDIA AVGG		VICTORIA AVGG		CONCORDIA AVGGG VOTV MVLTX		VICTORIA AVGGG		VICTORIA AVGVSTORVM		CONSTANTIN III	
	Arcad.	Hon.	Arcad.	Hon.	Arcad.	Hon.	Arcad.	Hon.	Arcad.	Hon.	VICTORIA AAVGGGG	VICTORIA AVGGG
Allemagne												
Dortmund.....	2 CONOB	1 CONOB	1 MD 1 SM		3 CONOB	1 CONOB	34 MD 1 SM	55 MD 3 RV			3 LD	
Gross Bodungen..							5 MD	7 MD RV			3 LD	2 TROBS
Belgique												
Saint-Denis-Westrem.....								1 RV				1 AR
Espagne												
Grado.....	1 CONOB	1 CONOB (AUGGG)					2 MD	1 MD 1 RM 1 RV	1 CONOB	1 MD	1 LD	
Angleterre												
G. Stanmore.....							MD	MD RV			LD	

II. — *Trésor de monnaies d'argent.*

	VOT V MVLTX		VOT X MVLTXV		VICTORIA AVGG		VIRTVS ROMA NORVM		VICTORIA AAAVGGGG
	Arcad.	Hon.	Arcad.	Hon.	Arcad.	Hon.	Arcad.	Hon.	CONSTANTIN III
Irlande du Nord									
Corelaine.....	2 MDPS	8 MDPS	3 MDPS		1 M -		39 MDPS 8 TRPS	45 MDPS 17 TRPS	2 LDPV

III. — *Trésor de monnaies de cuivre.*

	SALVS REIPVBLICAE		VICTORIA AVGGG		VICTORIA AVGG (?)
	Arcad.	Hon.	Arcad.	Hon.	CONSTANTIN III
Pays-Bas					
Heerlen.....	2 AQP	1 AQP	2 TCON		1 ?

tantin III frappés à Lyon (1re période, avec 4 G). Kurt Regling : *Der Dortmunder Fund römischer Goldmünzen* Dortmund 1908; *Nachtung zum Dortmunter Fund römischer Goldmünzen*, Dortmunder General-Anzeiger, 23, 1, 1909, Sture Bolin, *Fynden...*, p. 39, n° 23.

(Voir tableau I.)

2. — **Gross Bodungen** (kr. Worbis, Hesse-Nassau). — 21 solidi : Magnence (1), Valentinien I (1), Valentinien II (1), Théodose I (1), Arcadius (5), Honorius (7), Constantin III (5 dont 3 de Lyon avec 4 G et 2 de Trèves avec 3 G), 22 fragments d'objets en argent. W. Grünhagen : *Spätromischer Schatzfund*, Forschungen und Fortschritte, XXIV, 1948, p. 149-152.

(Voir tableau I.)

Pays-Bas.

3. — **Heerlen** (Limbourg). — 28 m. de bronze de petit module de Valentinien II (5), Théodose I (15), Flavius Victor (2), Arcadius (4), Honorius (1), Constantin III (1). L'état défectueux des pièces n'a pas permis de lire les marques d'atelier. Adr. Blanchet, *Tr.* 686. *Revue belge de Num.*, II, 1846, p. 194-195. S. Bolin, p. 179, signale ce trésor comme ayant été trouvé à Aachen (Aix-la-Chapelle) et décrit ces m. comme étant des solidi; cette même erreur a été reprise par W. Knapke, *Aurei-und Solidi-Vorkommen im Mare Baltikum*. Acta Archaeologica, XIV, 1943, tab. C.

(Voir tableau III.)

Belgique.

4. — **Saint-Denis-Westrem** (Flandre orientale). — 7 solidi étudiés sur une vingtaine découverts en 1787; Valentinien I (2), Valens (1), Théodose I (2), Honorius (1), Constantin III (1, attribué par erreur à Constantin I). Adr. Blanchet, *Tr.* 680; S. Bolin, p. 175. J. de Bast. *Recueil...* 1808, p. 109.

(Voir tableau I.)

France.

5. — **Lutterbach** (c. et ar. Mulhouse, dép. Hᵗ Rhin). — « A côté des restes d'un squelette on a trouvé, le 29 mars 1877, 16 bronzes, petit module, de Valentinien, Valens, Gratien et Constantin III ». — L. G. Werner, *Trésors de monnaies romaines dans le Haut-Rhin*, 1926, p. 8, nº 10.

Suisse.

6. — **Pfyn**, près de, (Turgovie). — 400 m. de bronze dont 200 examinées, étaient aux noms des empereurs d'Auguste à Constantin III, quelques pièces autonomes grecques et des potins d'Égypte (*Il est difficile de prendre cet inventaire en considération*). Adr. Blanchet, *Tr.* 853; *Rev. suisse de Num.*, 1895, p. 273-274.

Espagne.

7. — **Grado**, San Román, cueva de Chapipi, (Coalla, Asturies). — 9 solidi et 2 triens de Théodose I (1), Arcadius (3 s. et 1 tr.), Honorius (4 s. et 1 tr.), Constantin III (1 s. attribué par erreur à Constantin I). — Ampurias, XIII, 1951, p. 231-232, nº 389.

Nous devons à Don José Cuesta, vicaire général de l'évêché d'Oviedo les photographies des pièces du trésor, ce qui nous a permis d'en rectifier l'inventaire publié, d'après des documents inexacts, par M. Felipe Mateu y Llopis. *Bull. Soc. franç. de Num.*, mars 1954, p. 260-261.

(Voir tableau I.)

Grande-Bretagne.

8. — **Coleraine** (Londonderry, Irlande). — 1.506 m. d'argent dont 753 indéchiffrables et 200 onces anglaise d'argent en barres et en morceaux. Parmi les pièces identifiées : 52 siliques d'Arcadius et 1 demi-silique (sur 138 s. et 4 demi-s.),

67 siliques d'Honorius et 14 demi-siliques (sur 89 s. et 52 demi-s.), 2 siliques de Constantin III. Adr. Blanchet, *Tr.*, p. 71, n° 47; *Num. Chron.* 1854-55, p. 101-115.

(Voir tableau II.)

9. — **Great Stanmore** (Middlesex). — Trésor de 50 m. d'or découvert en 1781 à Bentley Priory avec quelques m. d'argent, un lingot d'argent, 2 bagues et un bracelet en or. Les m. les plus récentes sont : 1 solidus d'Arcadius, 2 solidi d'Honorius et 1 solidus de Constantin III (primitivement attribué à Constantin II, restitué à Constantin III par Sir Arthur Evans, *Num. Chron.* 1915, p. 506). Gough et Camden, *Britannia*, II, 1789, p. 30-31.

(Voir tableau I.)

N. B. — Sir Arthur Evans (*Num. Chron.*, 1915, p. 506) attribue à Constantin III une monnaie de bronze trouvée dans un trésor à Richborough (*Num. Chron.*, 4e série, XV, p. 505), c'est une pièce de fabrique barbare, très postérieure, que sir Arthur Evans date du début du Ve siècle.

Jean Lafaurie.

1. *Bull. de la Soc. franç. de Numismatique*, 8e année, 3, mars 1953, p. 180-181. Cette étude sommaire précède un article plus important à paraître dans un des prochains numéros de *Gallia*.
2. Voir ci-dessous trésor n° 1.
3. Trésor n° 7.
4. H. Cohen, *Description...*, 2e éd., VIII, p. 197-200.
5. J. W. E. Pearce, *The Roman coinage from a. d. 364 to 423*. Londres, 1933 (*Extrait de la Numismatic Circular* 1931-1933).
6. Émilienne Demougeot, *De l'unité à la division de l'Empire romain*, Paris, 1951, p. 387; Olympiodore, frag. 12.
7. 1 mai 408.
8. Constantin III et son second fils, Julien, furent pris dans Arles après un siège de trois mois, décapités en Italie et leurs têtes exposées à Ravenne le 18 septembre 411 avant d'être envoyées à Carthage.
9. *Sammlung Franz Trau*, vente à Lucerne, 22 mai 1935, n° 4663.
10. J. W. E. Pearce, *op. laud.*, n° 9.
11. Coll. Allotte de la Fuÿe, vente à Paris, 4-5 mai 1925, n° 574.
12. Coll. Montagu, vente à Paris, 13-18 avril 1896, n° 982.
13. Cohen, n° 2; Pearce, *op. laud.*, Arles n° 6 avec marques d'atelier $\frac{\text{A | R}}{\text{COMOB}}$ et $\frac{\text{A | R}}{\text{KOMOB}}$.

14. Coll. Caruso, vente à Naples, 28 juin 1923, n° 621 ; coll. Jameson, *Monnaies romaines*, pl. XVIII, n° 400.

15. Un exemplaire de cette demi-silique est conservé au Cabinet des Médailles du Musée de Lyon. Il provient de l'ancienne collection Charvet.

16. Article Jovinus, 5, *Paulys Real-Encyclopädie*, IX, col. 2012-2013.

17. Sur ce type voir en dernier lieu : J. Babelon, *Le Thème iconographique de la violence*, Studies presented to David Moore Robinson, p. 281 ss.

18. Voir ci-dessous la liste des trésors et le tableau des monnaies les plus récentes aux noms d'Arcadius, Honorius et Constantin III.

19. On trouvera des listes de ces trésors dans : Adrien Blanchet, *Les Trésors de monnaies romaines...*, Paris, 1900, p. 71 ; Sture Bolin, *Fynden av romerska mynt...*, Lund, 1926, 2e partie, p. 159 ; R. G. Collingwood, *The Roman Evacuation of Britain*, J. R. S. XII, 1922, p. 74-98 ; C. H. V. Sutherland, *Coinage and Currency in Roman Britain*, Oxford, 1937, p. 167-168 ; Philip V. Hill, *Barbarous Imitations of Fourth-century Roman Coins*, Num. Chron., 1950, p. 233-270 ; *The Coinage of Britain in the Dark Ages*, The British Num. Journal, XXVI, 1949, p. 1-26.

20. Voir pour l'ouverture de l'atelier monétaire de Ravenne O. Ulrich-Bansa, *Moneta Mediolanensis*, p. 171 et 208-209, qui, d'après Bury, admet la date 402-403. Cependant si quelques émissions de demi-solidi et de Miliarensia ont été frappées à Ravenne en 403, pour les décennales d'Honorius, les émissions de monnaies courantes n'ont débuté qu'en 405 après le séjour d'Honorius à Rome.

21. Je remercie M. Christian Courtois d'avoir bien voulu me signaler ce texte.

22. L. Mendelssohn, *Zosimi...*, p. 284, a déjà signalé cette erreur de Zosime.

NOTE SUR DEUX GROUPES DE MONNAIES MÉROVINGIENNES DU NORD-EST DE LA GAULE

Pl. II.

Maurice Prou a réparti les monnaies frappées à l'époque mérovingienne dans le cadre géographique de la Gaule d'alors. Au point de vue du type il classait les monnaies d'or en quatre groupes : les monnaies pseudo-impériales, les monnaies royales, les monnaies des églises et les monnaies des monétaires, remarquant que cette classification était plus théorique que chronologique [1].

Mais l'ordre géographique adopté pour un catalogue de monnaies mérovingiennes était et est le seul qui pût et peut encore être adopté. Il n'est pas possible de donner, à ces monnaies, si diverses, frappées pendant plus de deux siècles, un ordre chronologique. Les monnaies aux noms des rois mérovingiens ne sont qu'une minorité dans la masse des dix mille pièces parvenues jusqu'à nous et ne peuvent servir de jalons, permettant d'établir, par comparaison, la chronologie des monnaies aux noms de villes et de monétaires [2].

Le problème essentiel de la numismatique mérovingienne, le plus obscur, est d'ordre chronologique. Si les monnaies elles-mêmes fournissent des éléments chronologiques par les noms qu'elles portent (de rois, de lieux, de monétaires), par leur poids, leur titre et par leurs types, il semble que

des groupes de monnaies en fournissent de plus certains par le jeu des similitudes [3].

Si les monnaies d'un même groupe présentent une similitude de type il y aura là l'indice d'une période donnée. P. Le Gentilhomme a montré comment Marseille et les cités provençales ont imposé à l'Austrasie le type de la croix haussée sur un globe et aussi jusqu'où le type de Chalon s'est répandu [4].

Les similitudes de style d'un groupe de monnaies seront l'indice d'une même origine de fabrication. Se penchant sur le problème des monétaires, le Dr. Longuet avait remarqué que si aucune parenté de facture n'existait entre des triens portant le même nom de monétaire, mais des noms de localités différentes, il existait par contre des triens aux noms de localités et de monétaires différents, qui, certainement, avaient été gravés par une même main [5]. Il faudrait donc pouvoir rapprocher des groupes de pièces présentant les mêmes caractéristiques de style, formant de véritables écoles de gravure, et appartenant à une même région. Alliant à l'étude des similitudes de type celle des similitudes de style, on pourrait ainsi fixer la chronologie d'un groupe ou école et même établir la chronologie de l'un par rapport à l'autre en confrontant deux ou trois ou plusieurs groupes d'une même région.

A l'occasion de la découverte, à Cologne, d'un triens de cette ville au nom d'un monétaire, inconnu jusque-là, *Rauchomaros*, M. Horst Ulbo-Bauer a récemment présenté une de ces écoles de gravure du nord-est de la Gaule dont la paternité semble devoir revenir au maître de *Choae* (Huy, en Belgique) [6]. S'il faut distinguer les pièces gravées par le même maître-graveur des pièces dérivant du même type, mais n'étant probablement pas de la même main, il y a cependant entre les pièces une unité de style qui permet

de déceler une école de gravure dans une région bien définie [7].

Partant d'une étude de Ponton d'Amécourt, sur les monnaies à la boucle perdue, j'ai pu également grouper un certain nombre de monnaies, circonscrites dans le nord-est de la Gaule, elles aussi, présentant entre elles les mêmes caractéristiques de type et de style. Ponton d'Amécourt attribuait deux prototypes aux monnaies à la boucle perdue, l'un de Justin à la victoire de face, l'autre de Justinien à la victoire de profil [8]. Il relevait sur une monnaie de Cologne, dérivant du second prototype, certaines particularités dans le traitement du buste au droit : un diadème surmonté d'un croissant, des cheveux tombant sur la joue, une épaulette à franges sur le manteau et des lignes courbes sur l'épaule, qui semblent indiquer des bretelles destinées à soutenir la cuirasse [9].

Cette imitation et cette déformation d'un type byzantin on peut, en en précisant encore les caractéristiques, les retrouver sur un certain nombre de monnaies, groupées dans le nord-est de la Gaule. Au-dessus du diadème les cheveux sont hérissés, une ligne droite trace le front et le nez ; la bouche est faite de deux points légers et un point marque l'œil, souligné parfois d'un trait, de même qu'un globule plus ou moins gros marque le bas du visage ; les plis du manteau, bordé d'un liseré de pointillés sont faits de lignes courbes concentriques.

Les pièces qui présentent ces caractéristiques sont les suivantes :

I. — Imitation de Justinien au type de la boucle perdue : NIVSTINI ANVS PPAVS ; au revers la légende *victoria augustorum* déformée : VICTORIA AVGVSTOIVN et à l'exergue COIIOI. Le type est celui de la victoire de face, tenant dans une main une couronne réduite à l'état de boucle et de

l'autre un globe crucigère (*Cab. Méd.* Anc. Byz. 408 ; pl. II, 1).

II. — Quatre pièces de Trèves : Prou 903, Belfort 4403 (2), Boeles 172 [10]. Au type de la boucle perdue, elles portent le nom de la cité au droit et, au revers, la légende *victoria augustorum*, déformée, accompagnant le type de la victoire de profil à gauche, debout sur un degré, tenant un globe crucigère (pl. II, 2).

III. — Trois pièces au nom du roi Sigebert, l'une de Toul (Prou 978), la seconde d'un atelier indéterminé, très proche de la précédente (Prou 978 *bis*), la troisième de Reims (Prou 1028). Le nom du roi est au droit ; au revers le nom de la ville accompagne le type de la victoire de profil, à droite, ou à gauche, debout sur un degré, tenant un globe crucigère (pl. II, 3, 4, 5).

IV. — Une pièce de Mouzon (Prou 1037). Au droit buste à la boucle perdue et le nom de la ville ; au revers la légende *victoria augustorum* déformée avec le type de la victoire de profil à gauche, debout sur un degré tenant une croix (pl. II, 6).

V. — Une pièce de Cologne (Prou 1169) au type de la boucle perdue. Le nom de la ville, au droit, s'est glissé dans la légende : COLONIA ANVS PP AVC ; au revers on retrouve avec la légende *victoria augustorum* déformée le type de la victoire de profil à gauche, debout sur un degré tenant une croix (pl. II, 7).

Dans l'ensemble le buste est plat, traité en hauteur ; le port hautain de la tête est accentué par la fixité des traits. L'on ne peut affirmer que ces pièces sortent d'un même atelier de graveur, il y a trop de différences entre l'imitation de Justinien et les pièces de Sigebert, par exemple. Mais d'autre part il y a trop de points communs entre elles dans

la façon dont elles ont été traitées, dans leur style, pour pouvoir nier leurs affinités, leur parenté. La monnaie qui est une imitation de Justinien garde encore un peu de relief; elle est proche de la monnaie byzantine, dont elle est une déformation, tant dans le style du droit et du revers (la victoire de face) que dans les légendes. La pièce de Trèves est peut-être la plus marquante de ce groupe. Très caractéristique du style décrit, elle porte au revers cette victoire de profil, copiée sur les triens de Justinien, reposant sur un degré et portant un globe crucigère avec, dans le champ, une étoile [11].

Trèves, Cologne, Mouzon : le nom de la cité a remplacé la titulature impériale déformée ; à Cologne le nom de la ville s'est glissé dans la légende du droit, dont il ne reste que la fin. On doit rapprocher les trois bustes comme on doit rapprocher les trois victoires du revers qui se rattachent au même prototype, copié de près par la pièce de Trèves et dont les exemplaires de Mouzon et de Cologne sont plus éloignés [12].

Les pièces de Sigebert à Toul, de l'atelier indéterminé IOHNVTI, et de Reims sont d'une facture plus fruste, le traitement du buste, ainsi que celui de la victoire de profil au revers, est stylisé. Les deux premières sortent du même atelier de gravure. Le troisième, en mauvais état de conservation et difficile à lire, semble proche des deux autres.

Le nom de Sigebert est un précieux élément de chronologie. Il s'agit de Sigebert I qui régna sur l'Austrasie de 561 à 575. Les droits et les revers apportent aussi des éléments certains de datation. A l'exception des pièces de Sigebert à Toul et à Reims toutes les pièces sont au type de la boucle perdue au droit. Les revers sont au type de la victoire : victoire de face sur la plus ancienne, victoire de profil sur les autres. Les monnaies à la boucle perdue ont été datées de la seconde moitié du VIe siècle [13]. Quant à

la victoire, le type en a subsisté, au revers des monnaies mérovingiennes, jusqu'au moment où la croix potencée dressée sur plusieurs degrés, imitée des sous byzantins de Tibère Constantin (578-583), lui fut préférée [14]. Il faudrait donc situer ce groupe aux environs du troisième quart du VIe siècle.

* * *

Lorsque l'on a étudié ce premier groupe de monnaies l'on ne peut manquer d'en relever un second, de la même région, lui aussi. Ses caractéristiques sont assez proches des premières et Ponton d'Amécourt avait mis à la suite des pièces de Cologne, de Trèves et de Mouzon quelques-unes des pièces que je réserve pour ce second groupe [15]. On retrouve dans le traitement du buste le diadème surmonté du croissant, les cheveux tombant sur la joue et l'épaulette à franges sur le manteau ainsi que les lignes courbes au-dessus de l'épaule. Mais les cheveux, au lieu d'être hérissés sur la tête, sont rejetés en arrière. Le manteau n'est plus figuré par des plis courbes mais par des lignes brisées et n'est plus ourlé d'un petit liseré de pointillés. La boucle perdue, sauf pour un atelier, a disparu. Au droit on lit un nom d'atelier, tandis qu'au revers, autour d'une croix potencée sur un globe, placé sur un degré, un nom de monétaire est inscrit. Voici la liste des pièces que j'ai relevées.

I. — Prou 979 : Toul et le monétaire *Leudio* (pl. II, 14).

II. — Prou 1011, 1012, Belfort 2908, vente Cahn 79 (déc. 1932) n° 1068 : *Metals* et *Teudegisilus* (pl. II, 8 et 9).

III. — Prou 1017 et 1018 : ateliers indéterminés de Première Belgique (pl. II, 15 et 16).

IV. — Prou 1029 : Reims et *Filaparius* (pl. II, 12).

V. — Belfort 1465 (musée de Metz n° 21) [16] : *Cathirigi* (Bar-le-Duc) et VGIHTNARS (pl. II, 17).

VI. — Belfort 6207 : Laon et *Sigimundus*.

VII. — Prou 1060[a] et Belfort 4201-4202 : Soissons et *Betto* (pl. II, 18).

VIII. — Prou 1062 : Binson et *Airulfo* (pl. II, 13).

IX. — Prou 1163 : Spire et *Badum* (pl. II, 11).

X. — *Anc. vente Bordeaux*, I, n° 126 (Cab. de Berlin) : *Halasemia* (près Worms?) et Dedo.

XI. — Prou 1197 et Belfort 1525-1527 : Huy et *Landegisilus* (pl. II, 10).

Bien que toutes ces pièces répondent aux mêmes caractéristiques on ne peut leur accorder une unité de style aussi forte que celle qui régnait dans le groupe précédent. La facture de ces bustes révèle des mains plus diverses. Quand on les examine dans le détail il est difficile de les rapprocher toutes, alors qu'un coup d'œil d'ensemble les rassemble facilement, en regard d'autres pièces de la même région. Les pièces de *Metals*, signées du monétaire *Teudegisilus*, sortent du même atelier de graveur. Elles sont encore au type de la boucle perdue. Les traits de la gravure sont épais, aussi bien ceux du visage que ceux du manteau. On peut en dire autant de la pièce de Huy, dont on rapprochera une copie plus fruste encore de ce type, la pièce de Spire. Plus fines, plus élégantes, si l'on ose dire, sont les pièces de Reims et de Binson que l'on met volontier côte à côte [17]. Il faut en rapprocher la pièce du monétaire *Dedo*, d'*Halasemia* [18] ainsi que les pièces de Toul, des ateliers indéterminés Prou 1017-1018, de Belfort 1465 (Metz 21) et 6207 (Laon). La pièce de Soissons se rattache aux précédentes mais comme une copie lointaine.

Mais il est curieux de noter, comme dans le groupe pré-

cédent, l'unité des revers. Chaque revers de ces pièces porte la croix potencée sur un globe, lui-même posé sur un degré et parfois entouré du chiffre VII. Le type apparaît sur les monnaies pseudo-impériales de l'atelier de Marseille, frappées au nom des empereurs byzantins Justin II (565-578) et surtout Maurice-Tibère (582-602). Le chiffre VII indique la réduction de la taille du triens à 7 siliques, au lieu de 8, le sou d'or étant réduit de 24 à 21 siliques, dès le règne de Justin II, semble-t-il [19]. Les espèces à ce type et au nom de Maurice Tibère furent frappées non seulement à Marseille mais dans tous les ateliers provençaux, Arles, Valence, Vienne, Viviers, Uzès et leur type se répandit jusqu'en Austrasie. On le rencontre, au passage, à Chalon sur une monnaie où la légende *victoria augustorum* déformée n'a pas été encore remplacée par le nom d'un monétaire [20], ensuite sur un autre où le nom du monétaire, *Nonnus*, est inscrit au droit [21]. Puis on trouve enfin ce type en Austrasie, avant que les influences de l'école chalonnaise ne se fassent sentir parmi les cités de la Meuse et du Rhin [22]. On doit dater les pièces qui présentent ce type de la fin du VIe et du premier quart du VIIe siècle. Autre remarque intéressante, ce type est commun au groupe que je viens de décrire et au groupe de Huy, dont a traité M. Horst Ulbo-Bauer [23]. Les deux groupes se partagent d'ailleurs plusieurs ateliers et plusieurs monétaires : Huy, Laon, Soissons, Toul, *Metals* et Metz, ainsi que Spire ; *Landegisilus* à Huy, *Teudegisilus* à *Metals* et à Metz et *Betto* à Soissons.

Maurice Prou notait que les bustes des pièces d'une même région offraient généralement les mêmes caractères, qu'il était cependant difficile de définir. Pour lui, comme pour Ponton d'Amécourt, l'étude du style des monnaies mérovingiennes était un moyen d'obtenir un classement

géographique et par là l'identification des noms de lieux [24].

Il est vrai, lorsque plusieurs noms se présentent pour l'identification d'une monnaie mérovingienne, c'est son style, et son type, qui décideront généralement. Mais il est vrai aussi qu'un type particulier peut ne pas être un produit local : les triens à tête de face, étudiés par M. Longuet, sont les produits d'ateliers essaimés dans toute la Gaule [25]. Il est vrai également que plusieurs ateliers peuvent avoir porté le même nom et qu'un ou plusieurs ateliers de même nom peuvent avoir frappé monnaie à des périodes successives : tel est l'exemple de *Marciliaco* que cite M. Blanchet [26]. Il faut donc aussi ne pas négliger, ainsi que le dit ce dernier, la question de la chronologie du style [27].

Dans le nord-est de la Gaule un grand nombre de monnaies répondent à des caractères communs : cheveux hérissés sur la tête, boucle perdue [28]; leur buste a été donné *grosso modo* comme un type particulier de Belgique Première [29]. Du lot de toutes ces pièces j'ai pu dégager deux groupes de monnaies qui m'ont paru présenter entre elles des caractéristiques communes de type et de style. L'un est antérieur à l'autre. Le premier, situé dans le troisième quart du VIe siècle, présente une unité de style très étroite, fait de graveurs dont la parenté de manière est évidente. Les pièces du second groupe de la fin du VIe et du début du VIIe siècle offrent moins d'unité, révélant des mains plus diverses ; mais les caractéristiques communes à toutes ces pièces tant dans la facture du buste, au droit, que dans le type du revers, en font un tout qui vient s'inscrire dans le monnayage mérovingien après ces pièces de Cologne, Trèves, Mouzon, du premier groupe et à côté du groupe de Huy.

Il m'a donc paru intéressant de relever ces quelques monnaies du nord-est de la Gaule et de pouvoir les préciser dans le temps.

J. Yvon.

1. M. Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, p. XIV.

2. Jean Lafaurie et Jacques Yvon, *Éléments d'étude pour l'établissement de la chronologie des monnaies mérovingiennes*, dans *Catalogue de l'Exposition Internationale de Numismatique...*, Paris, 1953, p. 45.

3. *Id.*, *Ibid.*, p. 47. Cet article a été écrit à la suite de recherches effectuées au cours professé par M. J. Lafaurie à l'École Pratique des Hautes Études et en vue de l'Exposition Internationale de Numismatique organisée en l'Hôtel de la Monnaie à l'occasion du Congrès International de Numismatique qui se tint à Paris en juillet 1953. Que M. Lafaurie soit ici remercié d'avoir permis et encouragé ces recherches.

4. Le Gentilhomme (P.), *Le Monnayage et la circulation monétaire dans les royaumes barbares en Occident (V^e^-VIIe siècles)*, Paris, 1946, p. 81-83.

5. Dr. Henri Longuet, *A propos du monnayage mérovingien*, *R. N.*, 1939, p. 51.

6. Ulbo-Bauer (H.), *Der Triens des Rauchomaros* dans *Gazette Numismatique suisse*, déc. 1951, p. 96-102.

7. M. Lafaurie a d'ailleurs ajouté un certain nombre d'ateliers à la liste dressée par M. Ulbo-Bauer, cf. *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, avril 1952, p. 106. Je me permets d'ajouter également l'atelier de Toul (Prou 980), cf. même *Bulletin...*, mai 1953, p. 195.

8. *Annuaire de la Société Française de Numismatique*, t. V (1877), p. 35.

9. *Id.* p. 41-42.

10. Belfort 4403 : en plus de Prou 903, il y en a une au musée de Middelbourg, une autre se trouvait dans la collection d'Amécourt (vente 1890, n° 195). Celle de Middelbourg a été trouvée à Dombourg. P.-C.-J.-A. Boeles, *Friesland tot de elfde eeuw zijn vóór-en vroege geschiedenis*, pl. 38, n° 10, signale celle trouvée à Gotum, conservée actuellement sous le numéro 384 au musée de Frise. (Cf. également J. Dirks, *R.B.N.*, 3e série, t. III (1859), p. 366-367 et pl. XII, n° 3). Toutes semblent provenir sinon du même coin, en tout cas du même atelier de graveur.

11. Prou, *op. cit*, p. XXI.

12. *Id.*, *Ibid.*, p. XXI et n. 4 et 5.

13. P. d'Amécourt, *op. cit.*, p. 34 sqq. et Prou, *R. N.*, 1889, p. 539-555.

14. Cf. Le Gentilhomme, *Mélanges de numismatique*, p. 106.

15. Ponton d'Amécourt, *op. cit.*, p. 43 et après lui, Engel et Serrure, *Traité de Numismatique du Moyen Age*, I, p. 152-153.

16. Je remercie M. le Conservateur du Musée de Metz d'avoir bien voulu m'envoyer une photographie de cette pièce.

17. La pièce de Binson (Marne) a été trouvée à Reims.

18. Cette pièce de *Halasemia*, Alsheim, que P. Bordeaux, *R. N.*, 1907, p. 229 et fig. p. 230, fixe près de Worms et que Wielandt, *die Monetarmünzen der Oberrheinischen Merowingermünzstätter*, in *Deutsches Jahrbuch für Numismatik*, II (1939), pl. 5 n° 22 et W. Diepenbach, *die Munzprägungen am Mittelrhein im Zeitalter der Merowinger*, in *Mainzer Zeitschrift*, t. 44-45 (1949-50), p. 151-153, donnent au Rhin supérieur et au Rhin moyen ne serait-elle pas plutôt à fixer en Seconde ou Première Belgique ? Malheureusement aucun nom de cette région ne se rapproche de ce mot d'*Halasemia* ou de *Salaheim*. Mais que signifient les lettres AR qui sont inscrites de chaque côté de la croix ?

19. Le Gentilhomme, *Le monnayage barbare...*, p. 77.

20. Prou 165 ; cf. Le Gentilhomme, *Mélanges...*, p. 108.

21. Prou 169 ; Le Gentilhomme, *id.*

22. Le Gentilhomme, *Le monnayage barbare...*, p. 82 et les articles déjà cités de Wielandt et Diepenbach.

23. Prou, *op. cit.*, p. LXXXVII ; Le Gentilhomme, *Mélanges...*, p. 108. Ulbo-Bauer donne la date de 630.
24. Prou, *op. cit.*, p. LXXXIV.
25. Dr. H. Longuet, *Les Triens mérovingiens au buste de face*, dans *R. N.*, 1930, p. 187.
26. A. Blanchet, *Manuel de Numismatique française*, I, p. 216.
27. *Id.*, *Ibid.*, p. 217.
28. Prou, *op. cit.*, p. XX.
29. Blanchet (Adrien), *op. cit.*, p. 218.

LA MONNAIE DE MARSEILLE SOUS FRANÇOIS Ier

Pl. II.

Durant le premier quart du XVIe siècle, deux ateliers, Aix et Tarascon, suffisent à la production du numéraire nécessaire à la Provence; on y fabrique à la fois des espèces du système français, l'écu d'or au soleil et le teston, et d'autres du système provençal : le *gros* ou *grand blanc* de 16 deniers coronats, équivalent au sol tournois mais improprement appelé douzain tant que le tournois n'aura pas remplacé le coronat; — le *quart*, l'ancien quaternal de la période comtale valant quatre coronats, espèce d'existence précaire dont l'émission fut abandonnée et remplacée par celle du liard; — le *Patac* valant deux deniers coronats; — le *Denier coronat* ou provençal.

Ce sont ces dernières monnaies dont les États de Provence, soucieux de conserver les coutumes de la province, demandèrent le maintien en même temps qu'ils exprimaient le désir de voir le contrôle de la fabrication continuer à être réservé à la Chambre des Comptes d'Aix, et non attribué à la Chambre des Monnaies de Paris, ce qui aurait paru « subalterner » la Provence à la France, contrairement à ses droits et privilèges. Sous quelques réserves, cette requête fut satisfaite par l'ordonnance [1] du 19 mai 1517, à condition que le titre des monnaies serait conforme aux règlements

du royaume. La politique royale tendait à annexer à l'unité nationale la Provence dont la situation juridique était celle d'un « État associé » ; aussi voit-on peu à peu disparaître des monnaies la figure de la croix de Jérusalem, devenue un emblème provençal comme symbole des prétentions des Comtes de la maison d'Anjou, de même que le titre de Comte de Provence disparaît de la titulature du Roi, sur l'argent dès 1540 et sur l'or en 1548.

En même temps que le type des monnaies provençales perdait son caractère régional pour se confondre avec celui du royaume, l'offensive du tournois contre le coronat s'accentuait de plus en plus ; bientôt les espèces provençales abdiquent devant celles du système français.

Le *gros* de 16 deniers coronats devient le sol tournois de 12 deniers. Le *liard* de 3 deniers tournois remplace le quart de 4 coronats. Le *double tournois* prend la place du patac et le *denier* provençal se confond avec le tournois.

Parallèlement à cette évolution, une modification s'effectue également dans la valeur intrinsèque des monnaies dont le titre et le poids, soumis aux variations qu'exige le prix des métaux précieux, deviennent ceux communs à tout le royaume.

L'*écu* d'or prescrit à Marseille, en 1524, au titre de 23 carats (958/000e) et taillé à 71 pièces 1/2 au marc (3 gr. 40), alors que l'or fin (24 carats) vaut 147 livres tournois, pouvant produire 73 écus 1/2 n'est plus en 1547 qu'à 22 carats 7/8e et taillé à 71 pièces 1/6e ; sa valeur de 40 sols en 1524 pour les pièces pesant 2 deniers 16 grains, est portée pratiquement en 1541 à 44 sols pour les écus de 2 deniers 15 grains et de 43 sols pour ceux de 2 deniers 14 grains [2] ; il est officiellement depuis 1533 à 23 carats, 71 1/6e au marc et à la valeur de 45 sols, valeur maintenue pour l'écu à la croisette en 1541.

Le *Demi-écu* d'or dont taille, titre et valeur suivent les modifications imposées à l'écu.

Le *Teston*, alors que l'argent fin (à 12 deniers) vaut 13 livres 5 sols tournois[3], est fabriqué en 1524 à 11 deniers 6 grains de loi (896/000e), titre adopté en France pour la deuxième émission du teston ordonnée le 10 septembre 1521, et taillé à 25 pièces 1/2 au marc (9 gr. 56) et au cours de 10 sols tournois; titre et taille maintenus jusqu'au 5 mars 1533, la valeur portée alors à 10 sous 6 deniers tournois puis, le 23 juillet 1543 à 11 sous tournois.

Le *Demi-teston* de même titre que le teston, taillé en proportion et soumis aux mêmes variations de valeur.

L'argent de billon, à 12 deniers de loi, vaut 12 livres 10 sols le marc, on en tire en 1524 des :

Gros ou *grands blancs* à 4 deniers 6 grains de loi (338/000e), taillés à 92 au marc, dont le titre passé en 1540 à 4 deniers 4 grains n'est plus en 1541 qu'à 3 deniers 16 grains et à la taille de 91 1/4 au marc. Sa valeur est d'un sol tournois ou 16 deniers provençaux.

Demi-gros proportionnel au gros.

Quart forgé à 2 deniers de loi (159/000e) et à 192 pièces au marc en 1524, est remplacé avant 1540 par le liard de 3 deniers tournois au titre plus élevé de 2 deniers 6 grains, mais à la taille de 196 au marc. Il vaut 4 deniers provençaux.

Patac de deux deniers, au titre de 1 denier et de 215 pièces au marc en 1524, remplacé dès le 30 janvier 1540 par le *double* ou *double tournois* à 1 denier 6 grains de loi et 196 pièces au marc[3].

Denier coronat à 12 grains de loi et de 262 pièces au marc en 1524, devenu dès le 30 janvier 1540 le *petit denier* à 18 grains de loi et 252 pièces au marc, valeur correspondant au *denier tournois*[3].

ECOLE BIBLIOTHÈQUE DES CHARTES

VINCENT ESPIART
1524-1525.

Lors de l'avènement de François Ier, la Monnaie de Marseille était en chômage, fermée depuis son court fonctionnement sous Charles VIII, et comprise dans l'ordonnance de Louis XII qui, le 15 mai 1504, avait prescrit la fermeture des Monnaies de Provence, et bien que Jean Certan ou Sartan[4] soit mentionné les 22 juin et 15 octobre 1512 comme maître de la Monnaie de Marseille[5], toute l'activité monétaire se localisait alors à Aix. Un événement allait cependant permettre aux Marseillais d'entrer encore une fois en possession de leur privilège, remontant au XIIe siècle, de posséder dans leurs murs un atelier où, le plus souvent sous le contrôle municipal, la monnaie, indispensable à son activité commerciale, avait été fabriquée. En 1524, le connétable de Bourbon, alors au service de l'Empereur, assiégea la ville; celle-ci investie et isolée économiquement du reste de la Provence, risquait de se trouver sans numéraire, et contrainte de suspendre le paiement de la solde des troupes. Aussi dut-on passer outre aux règlements qui liaient toute émission monétaire aux décisions de la Chambre des Monnaies; « les seigneurs de Barbezieux et de Montpesat et autres Capitaines furent grandement secouruz pour le forgement et fabrication de monnoies d'or et d'argent »[6] sans lesquelles il eût pu se produire de graves incidents, peut-être même la désertion des gens d'armes. Les registres des délibérations consulaires étant perdus pour cette époque, bien des renseignements font défaut qui intéressaient les décisisions prises par les magistrats municipaux pour pourvoir aux mesures urgentes que nécessitait la situation; cependant un document[7], daté de 1524, fait savoir que le Conseil de ville avait commis des députés pour régler les

modalités d'émission des monnaies d'or et d'argent qui allaient être battues dans l'atelier de la Cité. Ces espèces devaient être conformes aux dernières ordonnances royales; la fabrication devait être assurée par Vincent Espiard « maistre de la monnoye de ladicte cité et autres officiers d'icelle ».

Ce personnage connaissait de longue date son métier ; en 1501 il avait pris la maîtrise de Villeneuve-lès-Avignon qu'il avait conservée, non sans difficultés jusqu'en 1505[8] ; sa qualité de créancier du Roi lui avait valu ensuite d'obtenir également la Monnaie d'Aix dès 1503 ; après avoir mis cet atelier en commise en 1506, il en avait repris la direction en 1513 et la conserva vraisemblablement jusqu'à la clôture de 1515.

Le règlement de la fabrication, établi par les commissaires municipaux, contient un certain nombre d'obligations :

1° Paiement du droit de seigneuriage à raison de 15 sols par marc d'or et d'un denier marseillais par marc d'argent fin mis en monnaie blanche ou noire[9]; le sol tournois valant 32 deniers marseillais.

2° Paiement de tous les remèdes, tant de loi que de poids, qui pourraient être imputés à la fabrication.

3° Mise en boîte d'un écu d'or par trois marcs de fabrication, d'un teston par 18 marcs, d'un demi-teston par 9 marcs, d'un grand blanc par 8 marcs ; d'un demi-gros par 4 marcs, d'un quart par 4 marcs et d'un patac ou d'un denier par 3 marcs.

4° Les essais devaient être faits dans la maison de la monnaie en prenant le charbon aux frais du maître à qui l'essayeur devait rendre le métal des essais.

5° Les coins devaient être taillés dans l'atelier ; le maître fournissant les fers et les coins prêts ; avant de les rompre ils devaient être remis au maître.

6° Les frais occasionnés par le paiement des gages, la location du local de l'atelier, les réparations, la valeur des pièces mises en boîte, seront déduits tous les ans sur le droit de seigneuriage, lors de l'ouverture des boîtes.

7° Les gages et les droits perçus par les officiers sont ainsi réglés : contregarde appointements annuels de 25 livres tournois ; les gardes, tailleur et essayeur, droit de 4 sols par marc d'or et d'un sol par marc d'argent blanc, à partager par égale part entre les quatre officiers.

La dernière clause du règlement prescrit que le différent placé à la fin de la légende sera un M, initiale du nom de la ville.

Cette prescription permet de restituer à Vincent Espiard les monnaies fautivement classées par Saulcy à la maîtrise d'André de Montagut. Cette dernière attribution avait été très justement combattue par le comte de Castellane [10] qui, malgré l'absence de documents avait suggéré le classement de ces pièces à une ouverture de l'atelier en 1524.

Les pièces dont la fabrication avait été réglée par les commissaires municipaux n'ont pas été toutes retrouvées ; il est possible que la série n'en ait pas été frappée au complet ; elles devaient être, en principe, du type du royaume, à cette époque les monnaies frappées à Aix portaient encore la mention du titre de comte de Provence, mais Marseille se trouvant non dans le Comté mais parmi les terres dites « adjacentes », ce titre ne figure jamais sur le numéraire sortant de l'atelier marseillais.

Les monnaies qui devaient être fabriquées furent :

Écu d'or, demi-écu d'or, teston, demi-teston, grand blanc, demi-grand blanc, quarts, patac provençal et denier provençal.

On ne possède aucun compte de fabrication des monnaies prescrites par l'ordonnance de 1524, qui revêt encore, à

Marseille, un caractère municipal exigé par les circonstances du siège, mais répondant mieux encore aux aspirations de liberté des consuls; ces monnaies n'ont peut-être pas toutes été frappées, un certain nombre ont été retrouvées, pour les autres il est possible de tenter d'en restituer le type; différents M et ⊞.

Écu d'or, pièce non retrouvée ; dont la frappe si elle a été faite, ce qui semble ressortir d'un texte [25], dut être très réduite. Il s'agit certainement du type de l'écu d'or au soleil du royaume, avec l'écu aux trois lis et les différents M et écusson de Marseille à la croix ; au R. probablement la croix fleurdelisée peut-être cantonnée de deux F et de deux lis.

Demi-écu d'or non retrouvé.

Teston, cette pièce est décrite par Hoffmann (n° 68) et par Saulcy (n° 191), c'est celle que A. Dieudonné appelle le « teston du siège » [11] expression justifiée qui en explique le style assez barbare, un exemplaire dans l'ancienne collection G. de Manteyer. B.N. (2 exempl.), coll. P. Colomb.

Fig. 1.

·M· FRANCISCVS : DEI : G : FRANCOR/ : REX (grènetis) buste imberbe non cuirassé coiffé d'un chaperon couronné de cinq trèfles, au-dessous petit écusson de Marseille coupant

la légende. — ℞. · M · SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM (grènetis) dans un épicycloïde de 12 arcs écu couronné aux trois lis, entre les deux supérieurs un point. — Argent 33 mm. (Fig. 1).

Demi-teston, il existe au Musée de Lyon, provenant de la collection Morin-Pons qui l'avait publié comme une monnaie de Savoie [12], il a été publié par Hoffmann (n° 69). · M · FRANCISCVS : D (écusson à la croix) : G : FRANCO : REX, type du teston. — ℞. · M · SIT · NOMEN : DOMIIN : BENEDICTV, Même type que le teston. — Argent 4 gr. 21.

Grand blanc, deux variétés ont été signalées par Saulcy (nos 316,317) M · FRAnCISCVS : (écusson) : FRAnCORV : RX :, dans un trilobe écu entre trois couronnelles. — ℞. · M · SIT : nOMEn : DRI : BEnEDIT dans un quadrilobe, croix pattée cantonnée de deux lis et de deux couronnes. — Billon 25 mm., (Ciani, 1157), coll. P. Colomb ; un exemplaire superbe de conservation de la collection G. de Manteyer, n'a que 22 mm., mais le diamètre du cercle intérieur est le même que celui des exemplaires de 25 mm.

Variantes : *a*) avec REX au droit et BEHEDICTVM au ℞. — BN et anc. collections Legras et Manteyer.

b) avec · R€° au droit (coll. P. Colomb).

Demi-grand blanc, au même type que le blanc mais non retrouvé.

Quart, non retrouvé, le type peut en être celui de Louis XII (Hoffmann, 43) avec trois lis au droit et la croix potencée au ℞ sans cantonnement ou encore avec une fleur de lis couronnée au droit et au ℞. la croix de Jérusalem (Hoff., 51 A).

Patac, coll. P. Colomb, se trouvait dans les collections

Poiret et Manteyer, c'est le type d'Hoffmann (n° 113) ; Ciani 1196, Saulcy (n° 575) a décrit une pièce semblable, mais sur laquelle il ne signale pas l'écusson de Marseille.

M· FRA////// (écusson) FRANCOR. ℞ ; deux fleurs de lis surmontant un F. — ℞. M · SIT· NOMЄ : DHI· BEDIT, croix de Jérusalem. — Billon 16 mm., B. N.

Denier provençal ou *denier coronat* dont un exemplaire existe dans la collection Pierre Colomb, correspondant au n° 127 d'Hoffmann ; Ciani, n° 1198.

· M· FRANCISCV· (écusson). FRAN· R/// (filet), F couronné. — ℞. · M· SIT· NOM///DHI· B////T (filet) croisette cantonnée de quatre points.

JACQUES DE MOUSTIERS
1527-1529.

Jacques de Moustiers, orfèvre à Marseille, s'étant présenté lors d'une nouvelle adjudication du bail de la Monnaie qui suivit l'autorisation de réouverture en 1526, l'atelier lui fut affermé, le 15 janvier 1527 (n. st.) pour la durée de quatre années [13] ; il s'engageait à fabriquer chaque année 100 marcs d'or et 2.000 marcs d'argent blanc ou noir [14]. Il prit pour différent cinq points en croix ⁘ en tête des légendes, et pour marque d'atelier le petit écusson de Marseille à la croix.

La Monnaie fut ouverte les 17 et 18 janvier 1528, par les soins du conseiller Honoré Arbaud commis à cet effet, dans la maison de la Monnaie nommée « Mayson de Rapian ». Là étaient aménagés les locaux de l'officine, ouvrière, monoyerie, fonderie « essayerie », tant pour l'or que pour

l'argent. Après avoir reçu le serment du maître et les cautions de Carlin de Moustiers, son frère, et de Charles de Lalande, marchand d'Aix et futur maître de la Monnaie de cette ville, le commissaire prit Jacques Moustiers par la main et le mit en possession de la maîtrise en le faisant entrer et sortir de l'atelier. Ces formalités eurent lieu devant noble Bernard Laurent qui prêta serment comme garde de la Monnaie, Jean Le Clerc (*Clerici*) reçu le même jour comme contre-garde, et Jean Ralhoni reçu essayeur [15] qui, en fin d'année, le 20 novembre 1527, devait être remplacé dans cette charge par l'ancien maître Jean Certan[16].

La fabrication de Jacques Moustiers fut active, mais elle finit par donner lieu à des poursuites judiciaires. Une enquête fut ouverte par Pierre Vitalis, maître national, commissaire de la Chambre des Comptes contre les officiers de la Monnaie, à la réquisition du procureur du Roi. Ceux-ci étaient accusés de tirer du marc 110 et même 120 sous, en violation des édits défendant une taille supérieure à 92 sous au marc.

Les griefs relevés contre Jacques de Moustiers l'accusaient d'avoir substitué un faux dénéral de moindre poids à celui qui lui avait été fourni officiellement, et d'employer un marc illégal ; il était également accusé de billonnage, ayant rassemblé pour les fondre une grande quantité d'écus de testons et de grands blancs [17].

Cette fabrication défectueuse, particulièrement celle des écus d'or qui auraient été destinés au paiement de la rançon des fils du Roi [18], entraîna la clôture de la Monnaie de Marseille, fermée le 10 décembre 1529, en même temps que celle d'Aix et des ateliers du Dauphiné [19].

Les espèces dues à la maîtrise de Jacques de Moustiers avec différents ·:· et ⛨ nous sont parvenues plus nombreuses que celles de son prédécesseur, ce sont :

Écu au soleil valant 40 sous tournois ·:· FRAИCISCVS : I : ∂ : ☾ : (écusson de Marseille) FRANCORVM : REX (grènetis et filet) écu à trois lis, couronné sous un soleil ; à la pointe de l'écu un point. — ℟. ·:· XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERA (grènetis et filet) croix fleurdelisée cantonnée de deux fleurs-de-lis et de deux F. — 3 gr. 50 (Coll. P. Colomb). (Fig. 2).

Fig. 2.

Cette pièce a été publiée par Hoffmann (n° 6) d'après l'exemplaire du Cabinet de France signalé par Saulcy (n° 60) qui l'a par erreur attribuée à François Perrin. Une variété du Musée de Chambéry a la croix cantonnée de deux F et de deux lis. Une autre variété de la coll. P. Colomb (3 gr. 40) a l'écusson de la ville placé entre D. et G.

Grand blanc de 16 deniers provençaux dit Douzain de Provence aux couronnelles. (Ciani, n° 1157.)

·:· FRAИCISCVS ⛨ FRAИCORV : REX, dans un trilobe écu à trois lis entre trois couronnes, à la pointe de l'écu un point et dessous écusson de Marseille coupant la légende. — ℟. ·:· SIT : NOME • DNI • BENEDICTVM dans un quadrilobe, croix pattée cantonnée de deux couronnes et de deux lis. (Pl. II, 1).

Plusieurs variétés de légendes : où se mélangent caractères gothiques et latins :

a) avec BENEDICTV

b) SIT : O/////////B/ ///DITV

c) FRANCIS CVS : FRANCOR : REX et SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM

d) SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM

Publiés par Saulcy (nos 318, 319) ; Bibliothèque Nationale, collections Manteyer, P. Prieur (2 gr. 40) et P. Colomb.

Quart ayant cours pour quatre deniers provençaux.

·:· FR CISCS (écusson de Marseille) FRACOR RX, dans le champ, trois lis 2 et 1. — R. ·:· SIT : NOME/ ///I : BEN/// TV, croix de Jérusalem.

Publié par Saulcy (n° 378) d'après l'exemplaire de sa collection qu'il attribue à François Perrin ou à André de Montagut, et qu'il désigne comme double tournois.

Patac valant deux deniers provençaux (Ciani, n° 1196).

·:· FRA////// (écusson de Marseille) FRACOR///// (grènetis), F sous deux fleurs-de-lis. — R. ·:· SIT : H ////// DNI• BEDIT//// (grènetis), croix de Jérusalem. (Pl. II, 2 et 2*).

D'après l'exemplaire de la coll. P. Colomb et de l'ancienne collection Poiret à Amiens.

Denier provençal ou *coronnat provençal* (Ciani, n° 1198).

·:· FRACIS (écusson de Marseille) FR : REX (grènetis), F sous une couronne. — R./·:· SIT : NOME : DNI : BEDIT (grènetis), croisette cantonnée de quatre points. (Pl. II, 3).

D'après l'exemplaire de la collection P. Colomb, Variante B. N. avec point sur la lettre F,

FRANÇOIS PERRIN
1533-1542.

Des lettres données à Angoulême[20], le 27 mai 1530, avaient autorisé la réouverture de l'atelier de Marseille ; trois ans plus tard, le 20 mars 1533, un bail fut passé en

faveur de François Perrin pour prendre fin quatre ans après, en 1537. Il lui fut prescrit de continuer à mettre en tête des légendes, à la place de la croisette des monnaies du royaume, la lettre M, initiale du nom de Marseille [21], comme on l'avait fait précédemment; Perrin y adjoignit un P pour son propre différent.

Si la nomination de François Perrin ne suivit pas de près l'ordre de réouverture, c'est qu'à la suite du procès qui avait mis fin à la maîtrise de Jacques de Moustiers, le Roi avait mis comme condition à son autorisation que celle-ci ne serait valable que si Marseille pouvait lui représenter un maître et des officiers présentant toute garantie morale. Le 6 juin 1532, le Conseil de ville assemblé en présence de Nicolas de Cocils, viguier du Roi, proposa, après une minutieuse enquête, la candidature de François Perrin, de bonne renommée, expert et idoine; le 14 octobre suivant ses lettres de commission étaient présentées au maître rational Pierre Vitalis en même temps que les nominations des gardes, Nicolas Vincent, docteur en droit, et Jean de Jarente; l'ancien essayeur Jean Ralhon étant maintenu dans son office. Ce n'est enfin qu'après avoir prêté serment, le 3 mars 1533 et présenté caution de 2.000 livres que François Perrin put obtenir son bail.

Dès le début de sa maîtrise, une enquête fut ouverte sur l'ordre de la Cour des Comptes d'Aix, sur les abus et fraudes commises à Marseille dans la fabrication des monnaies d'or et d'argent, tant par le maître que par les autres officiers qui se seraient livrés à de trop nombreuses émissions de patacs et de deniers. Une commission se transporta le 3 août 1533 chez différents commerçants et changeurs de la ville et fit dans leur caisse des prélèvements de blancs et de patacs [22]. Ces pièces devaient être semblables à celles qui allaient être battues entre 1537 et 1538; mais rien ne permet

de reconnaître dans le monnayage de Perrin les espèces appartenant à ses premières fabrications.

Le bail de François Perrin, expiré le 20 mars 1537, lui fut renouvelé la même année, et la fabrication commença le 22 décembre 1537 ; son bail accordé pour quatre années lui prescrivait une émission annuelle de 100 marcs de monnaies d'or et de 2.000 marcs de monnaies noires ou blanches, avec un droit de seigneuriage de 20 sols par marc d'or et de 2 deniers par marc d'argent; ce droit étant dû quel que soit le montant des délivrances. Le 4 décembre 1538, en raison des abus constatés sur la monnaie blanche et noire, le Général des Monnaies Pierre Portes reçut l'ordre de procéder à la clôture des ateliers de Dauphiné et de Provence et d'expédier à Paris les boîtes des maîtres[23] pour en faire la vérification. La fabrication de François Perrin du 22 décembre 1537 au 18 novembre 1538 s'élevait à 20 marcs d'or seulement, mais à 5.000 marcs de monnaies de billon, celles-ci devant être justifiées par la mise en boîte d'une pièce par 9 marcs de délivrance. Perrin n'avait donc pas exécuté son fait-fort puisqu'il manquait près de 80 marcs d'or et qu'il avait forgé plus de 3.000 marcs de billon au delà de la quantité qui lui était permise. Ces espèces avaient été fabriquées à l'aide des coins fournis par le tailleur Guillaume Le Prince, sous le contrôle du garde Denis de La Defore. Ce furent des écus d'or, grands blancs, patacs et deniers coronats.

La fermeture ordonnée le 7 décembre 1538 alarma la ville de Marseille qui craignait de voir encore une fois son atelier monétaire lui échapper ; elle en réclama le rétablissement dès le 13 mars 1539. Cette requête[24] fut renouvelée le 23 avril suivant[25], les consuls invoquant l'ancienneté du privilège monétaire marseillais, les besoins du commerce et la crainte de voir « une grosse évacuation en aultres

royaulmes de lingots, billon et monnaies estranges tant or que d'argent » ; selon eux l'expérience du siège de 1524 avait montré l'utilité d'un atelier monétaire à Marseille et que l'on ne pouvait rien reprocher à celui-ci, son travail étant régulier et ne pouvant être taxé des fautes relevées dans les 1.200.000 écus d'or réunis à Bayonne pour le paiement de la rançon des fils de France. La requête transmise aux Généraux maîtres, la Cour des Monnaies fut d'avis de procéder en Provence comme en Dauphiné et de n'autoriser dans la province que le fonctionnement d'un seul atelier, ce fut le signal d'une lutte très vive entre Aix et Marseille ; enfin cette dernière ville l'emporta et des lettres du 24 février 1540[26] suivies d'une ordonnance du 12 mars 1540 et d'un mandement signé à Noyon le même jour, prescrivirent l'ouverture de la Monnaie de Marseille et l'installation des nouveaux officiers. Pierre Vitalis, commissaire désigné par la Chambre des Comptes, procéda à l'ouverture de l'atelier[27] au nom du Général des Monnaies Philippe de Lautier envoyé de Paris à Marseille en vue de cette réorganisation ; il commit de nouveau à la maîtrise, en avril 1540, François Perrin pour le temps de six années. Celui-ci s'engageait à fabriquer annuellement 50 marcs d'or[28] ; il était cautionné par deux marchands marseillais, les frères Benoît et Thomas Gras qui s'étaient engagés à payer les fournisseurs de métal pendant la durée du bail, à compter du jour de la première délivrance et jusqu'à la valeur de 4.000 livres[29] ; le 21 mai 1540, la solvabilité des frères Gras fut garantie par Jean Cépède écuyer et par Guillaume Le Prince, orfèvre et graveur de la monnaie ; le 15 juin 1540, Philippe de Lautier était de retour à Paris sa mission accomplie[30].

François Perrin conserva pour son différent un P à la fin de la légende, mais depuis le 14 janvier 1540, une or-

donnance avait pris des dispositions générales à tout le royaume pour permettre la distinction facile des ateliers par une lettre attribuée à chacun d'eux ; le signe ſt ou /ȝ abréviation de la conjonction *et* avait été attribué à Marseille, ce différent figurera dès lors sur les espèces frappées par François Perrin et ses successeurs [31]. Le 6 septembre 1540, Philippe de Lautier pourvut à la nomination du personnel de l'atelier ; ouvriers et monnayeurs furent désignés avec Jean Leclerc comme contre-garde et Denis de La Defore comme essayeur [32].

La première fabrication fut celle du douzain aux Salamandres créé par ordonnance du 24 février 1540 dont l'exécutoire fut envoyé à Marseille par la Cour le 8 mars 1540 et l'émission arrêtée dès le 19 mars 1541. La suppression de cette pièce entraîna un court chômage et nécessita le retour à Marseille de Philippe de Lautier désigné le 1er avril 1541 pour assurer la réouverture [33], au moment où le nouveau type de la monnaie à la croisette venait d'être ordonné.

Sa création, le 19 mars 1541, achevant l'unification recherchée dans tout le royaume, amena dans le monnayage marseillais la disparition de l'écusson de la ville jusque-là maintenu comme différent de Marseille. La fabrication fut mise en œuvre par François Perrin à partir du 12 mai 1541 et continuée sur l'ordre de la Chambre des Monnaies du 5 septembre 1541 ; elle comprit des écus d'or et des grands blancs.

La liquidation des comptes de François Perrin ne se fit pas sans difficultés ; les gardes lui avaient écrit dès le 13 avril 1542 de se présenter pour assister à la clôture de ses boîtes, cette invitation fut renouvelée sans succès et les gardes durent demander au Prévôt de procéder à leur clôture et à leur scellement dans le coffret du Roi pour être expédiées et jugées. François Perrin laissait une situation

obérée tant par les irrégularités de sa fabrication que par ses dettes à l'égard des officiers de la Monnaie et du propriétaire de la maison de la Monnaie dont la location n'était pas payée depuis deux années. Le 3 mai 1542, les gardes demandèrent aux Généraux maîtres de se transporter dans la maison de la Monnaie pour procéder à la clôture[36], l'ouverture des boîtes n'eut lieu que le 8 juillet suivant[37] en l'absence du maître qui, le 2 décembre 1542, donna procuration à son collègue noble Marcellin Besson, maître de la Monnaie d'Aix, pour en son nom rendre compte de son administration de la Monnaie de Marseille qu'il avait dirigée pendant près de dix ans[38].

Monnaies frappées par François Perrin.

Bail de 1533.

Monnaies non retrouvées ou non reconnues.
Cette fabrication comprit :

Écus d'or, délivrés du 19 mai au 15 juillet 1533, 891 pièces.

Grands blancs, délivrés entre le 12 avril et le 19 juillet 1533, avec 312 pièces mises en boîte.

Patacs, délivrés du 18 juin au 19 juillet 1533, 469 marcs de fabrication faisant environ 101.304 pièces.

Deniers coronats, délivrés du 12 au 19 avril 1533, 100 marcs de fabrication faisant environ 26.400 pièces.

Bail de 1537-1538 P et .

Écu d'or non retrouvé, fabrication de 20 marcs soit environ 1.676 pièces.

Grand blanc, non retrouvé, la fabrication effectuée du 28 janvier au 10 septembre 1538 monta à 1.217 marcs, soit environ 111.964 pièces.

Patac, dont 311 marcs, environ 67.000 pièces, furent délivrés du 8 au 20 mars 1538, monnaie décrite par Saulcy (*Numismatique de François Ier*, n° 575).

M· FRANCISCVS : FRANCORV : R : P· (Grènetis) un F surmonté de deux fleurs-de-lis. — ℟. M· SIT : NOME : DNI : BENEDITV (grènetis), croix de Jérusalem.

Denier de Provence, non retrouvé, dont on connaît 290 marcs de délivrance, faisant environ 73.080 pièces du 24 décembre 1537 au 15 avril 1538.

Bail de 1540-1546.
Fabrication du 15 juillet 1540 au 13 octobre 1540, vérifiée le 23 septembre 1541 P ⛨ et ft.

Écu d'or, non retrouvé, 2 écus en boîte faisant 400 pièces, jugées faibles de poids de 3 félins 1/2 par marc[39].

Demi-écu d'or non retrouvé, mais mentionné peut-être par Saulcy (n° 61) comme existant dans la collection Gariel, probablement le n° 1953 du catalogue rédigé par Hoffmann qui l'attribuait à Montélimart ; il est du type de l'écu au soleil avec ponctuation par deux points, le différent P du maître et au ℟. la croix cantonné de deux lis et de deux F.

Douzain aux salamandres ; c'est à cette pièce que convient une délivrance justifiée par 67 pièces mises en boîte.

P : FRANCIꝛCVꝛ : (écu de Marseille) : FRAnCOR : REX : (grènetis) dans un trilobe, écusson couronné à trois lis accosté de deux salamandres ; dessous différent ft — ℟.

P : SIT : NOMEN : DNI : BENEDI TVM :, (grènetis) dans un quadrilobe, croix pattée cantonnée de deux salamandres et de deux F, dessous même différent. (Fig. 3 et pl. II, 4).

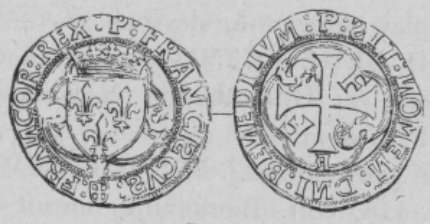

Fig. 3.

Saulcy, monnaies de François Ier, n° 400 ; anc. coll. Penchaud ; Hoffmann, 106 ; Ciani, n° 1161 ; coll. P. Colomb.

Fabrication du 12 mai 1541 au 17 février 1542, P et ft.

Écu d'or à la croisette, dont deux vérifications furent faites les 23 septembre 1541 et 8 juillet 1542, sur 10 pièces mises en boîte ne représentant qu'une fabrication de 2.000 écus.

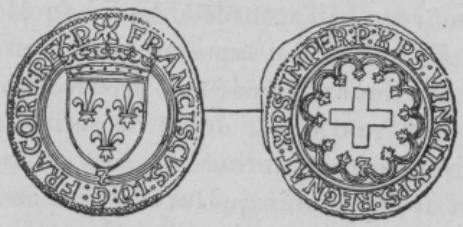

Fig. 4.

(Soleil) FRANCISCVS : I : D : G : FRACORV : REX : P. (grènetis), écu couronné à trois lis, dessous différent $\overline{\text{G}}$. — ℟. P : XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPER : P (grènetis), croisette dans un épicycloïde à 12 pointes, sous la croix différent /Z. (Fig. 4).

Douzain à la croisette (Ciani, n° 1170), vérification sur 22 sols 11 deniers en boîte représentant environ 225.000 exemplaires.

P : FRANCIꞩCVꞩ : D : G : FRANCORVM : REX :, dans un polylobe, écu couronné, dessous /Z. — Ꝛ. P : ꞩIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM :, croisette dans un quadrilobe, dessous /Z (Bibliothèque Nationale, collections P. Prieur et P. Colomb).

Une variété porte au Ꝛ./ BEИE : DICTVM, une autre selon Saulcy (418, coll. Boudeville) aurait une croisette initiale +· au lieu de la marque du maître au droit, l'existence de cette pièce est douteuse.

ANDRÉ DE MONTAGUT
1542-1545.

La Monnaie de Marseille était depuis quelques mois en chômage quand à la suite d'une requête présentée par les États de Provence, le 17 janvier 1542 [40], l'atelier fut rouvert et un nouveau bail accordé à André de Montagut pour la durée de six ans [41]. Le nouveau maître prit possession du matériel que lui avait cédé son prédécesseur [42] mais des difficultés s'élevèrent dès le début de sa maîtrise car il ne put, contrairement aux termes de son contrat, présenter dans le délai de deux mois qui lui avait été assigné, la caution réclamée par la Chambre des Monnaies. Les gardes qui tenaient à ne pas voir se prolonger le chômage, demandèrent aux Généraux Maîtres qu'André de Montagut fût contraint de travailler et qu'il fût autorisé, sans attendre, à fabriquer le billon qui serait présenté à la Monnaie par les particuliers [43]. Le décrit qui venait d'être fait des petits patacs privait la circulation de monnaies noires, aussi auto-

risa-t-on, le 30 janvier 1542, l'émission de 500 marcs de liards, 300 marcs de doubles deniers et 200 marcs de petits deniers [44]. Peu après commençait la frappe d'écus d'or et de douzains et enfin, le 11 juin 1544 des lettres, données à Paris, lui permirent de reprendre les émissions de testons, de demi-testons, de liards, doubles et petits deniers, pour utiliser l'argent blanc et le bas billon provenant des prises faites sur mer, des paiements faits par les Turcs pour leurs achats de marchandises dans la région de Nice, ainsi que le produit des mines exploitées en Provence. La fabrication d'André de Montagut fut abondante, elle porte le différent /Z de la ville de Marseille et la marque particulière du maître, un A et un M liés, initiales de son nom, que l'on a parfois confondues avec le différent antérieurement utilisé par l'atelier marseillais. Durant tout le temps de la maîtrise d'André de Montagut, la gravure des coins fut confiée au tailleur Guillaume Le Prince, et la fabrication placée sous le contrôle de François Cépède et Jean Jarente gardes, de Jean Le Clerc contre-garde et Denis de La Defore essayeur. Jean Sicolle y tint l'office de greffier jusqu'a son décès qui motiva, son remplacement, le 3 décembre 1543 par le notaire Gabriel Berne [45]. Quant au personnel son effectif dut être réduit à 6 monnayeurs et 12 ouvriers sur l'ordre de la Cour des Monnaies du 20 avril 1545 [46]. La ferme d'André de Montagut ayant pris fin en juillet 1545, celui-ci qui devait prendre deux ans après la maîtrise de la Monnaie de Montélimart, acquitta le 8 août suivant le loyer de la maison où il avait installé la Monnaie. Le 1er novembre les gardes envoyèrent à Paris l'ouvrage que Montagut aurait continué à battre jusqu'au 18 septembre ; le lendemain le maître nomma ses procureurs Me Juvenal de Mas procureur au Parlement et Thomas Coigner, Joaillier, pour assister à l'ouverture de ses boîtes. La liquidation de ses comptes ne fut cependant effec-

tuée qu'en 1546, en présence de François Caze, marchand à Marseille, son successeur, qu'il avait désigné le 20 avril 1546 pour être son représentant ; elle donna lieu à des poursuites qui ne paraîssent avoir pris fin qu'en 1547 [47].

Fabrication de 1542 au 17 septembre 1545, M et ft, *vérifiée les 5 juillet 1542, 8 janvier 1543, 13 mai 1544, 11 mai 1545, compris le compte des délivrances du 19 décembre 1544 au 12 février 1545 et du 7 janvier au 17 septembre 1545.*

Écu d'or à la croisette, frappé à environ 11.800 exemplaires : (Soleil)° AM liés° FRANCISCVS D: G : FRANCORVM : REX°, écu couronné, dessous ft.-℟. AM liés° XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IPERA° dans un épicycloïde croisette. (Pl. II, 5).

Variantes a) avec le monogramme du maître avant le soleil en fin de légende et un point dans le G du ℟ ;

b) avec les mêmes différences mais au ℟. IMPERAT°.

Ces trois pièces se trouvent dans la collection P. Colomb ; le point dans le G différencie vraisemblablement les dernières délivrances.

Demi-écu d'or, non retrouvé, certainement frappé entre juin et novembre 1542 à environ 1.600 exemplaires.

Teston (Ciani n° 1121 v) dont l'autorisation du 11 juin 1544 fut confirmée le 4 novembre suivant, en réservant 15 deniers par marc d'œuvre aux ouvriers et 7 deniers aux monnayeurs, la quantité autorisée était de 1.000 marcs ; elle fut réduite à 500 marcs par les Généraux maîtres [48]. La fabrication effective paraît avoir été au minimum de 492 marcs en comprenant dans ce chiffre les demi-testons pour environ un tiers ; le maître devant placer une pièce en boîte

par 459 deniers de fabrication (18 marcs), l'émission devait être en outre caractérisée par un point placé dans les D de DEI et de DOMINE. Un exemplaire de ce teston se trouve dans la collection P. Colomb, venant de celle du Dr J. Bailhache.

AM liés° FRANCISCVS : D : GRA : FRANCORVM : RX°, buste barbu, cuirassé, à droite avec couronne fleurdelisée et radiée. ℟. AM liés° NONOBIS : DNE : SED : NOI : TVO : DA GLORIA°, dans un polylobe aux pointes intérieures annelées, écu couronné, dessous ft. (Pl. II, 6).

Demi-teston, non retrouvé, frappé en 1544.

Douzain à la croisette (Ciani, n° 1170) dont on trouva 487 pièces mises en boîte.

AM liés° FRANCIƧCVƧ : D : G : FRANCORV : REX° dans un polybobe écu couronné, dessous /Z. — ℟. AM liés° ƧIT : NOMEN : DNI : BENEDITVM° croisette dans un quadrilobe, les pointes intérieures annelées. (Pl. II, 7).

Variantes a) avec les S droits, les α gothiques, FRANCOR : et DI au ℟ ;

b) avec les S droits, FRANCORVM et BENEDICTVM (coll. P. Prieur) ;

c) semblable, mais après SIT un point creux centré ⊙ surmonté d'un second point plein. ;

d) les S droits, avec FRANCORV et au ℟. DOMINI ;

e) avec FRANCORV et la marque d'atelier /Z sous la croix et sous l'écu.

Liard (Ciani, n° 1181), cette pièce autorisée sur la demande du maître le 30 janvier 1542 (500 marcs), interdite le 26 juillet 1543, autorisée le 17 septembre 1543 (500 marcs), interdite à nouveau le 11 février 1544, réautorisée le 11 juin 1544 (1.000 marcs) sur la requête des consuls de Marseille

demandant que fussent battus des patacs et des petits deniers de Provence. De nouveaux interdits frappèrent cette fabrication les 14 novembre 1544 et 13 avril 1545 [49]. Les vérifications trouvèrent 356 deniers en boîte.

AM liés °FRANCISCVS·D·G·FRANC·RE :· un F couronné. — ℟. : AM liés : 2IT : NOME : DNI : BEDITV (Saulcy n° 526). (Pl. II, 9).

Variantes a) avec : FRANCIS : , FRANCOR, et BEDIT (Saulcy n° 527) ;

b) avec °FRANCIS : FRANC· RX° , °SIT : et BEDITV° ;

c) avec °FRANCI2 : FRANC REX°, °SIT : BENEDI° ;

d) avec °FRANCI2 : , FRAN RX° SIT· BENED° ;

e) avec °FRAN·, FRANC·RX°, °SIT : et BEDITV°.

Doubles, (Ciani, n° 1184), pièce autorisée le 30 janvier 1542 (300 marcs), interdite le 26 juillet 1543, réautorisée le 17 septembre 1543 (500 marcs) et le 11 juin 1544, et malgré une requête des États de Provence du 15 décembre 1544 signalant la pénurie de menue monnaie, interdite à nouveau les 11 février et 13 avril 1545 [50]. Les vérifications accusent 375 deniers mis en boîte.

°AM liés °FRANCI2CV2 : FRAN : RX, trois lis 2 et 1. — ℟. °AM liés °SIT : NOMEN : DNI : BENEDITV, quadrilobe anglé d'annelets, au centre une croisette, dessous /Z (Saulcy 576). (Pl. II, 8).

Variante a) avec °FRANCI2 : D : G : FRANC·RX° et °2IT : NOME : DNI : BENEDI° (Bibliothèque nationale) ;

b) avec °FRANCI2 : D : G : FRAC : REX° et °SIT : NOME : DNI : BEDITV° (coll. P. Prieur, 1 gr. 35).

Denier, non retrouvé, pièce autorisée le 30 janvier 1542, (200 marcs), le 26 janvier 1543 (200 marcs) et le 11 juin 1544 (300 marcs), fabrication interdite les 11 février et

13 avril 1545 [51] les boîtes de fabrication contenaient 112 deniers.

FRANÇOIS CAZE
1545-1547.

Des lettres données au Touquet, le 6 juillet 1545, accordèrent la ferme de la Monnaie de Marseille, pour six ans, à compter de la première délivrance, à François Caze, marchand de cette ville [52]. Quelques jours après, le 27 juillet, il déclarait prendre pour contresignal de son ouvrage outre la marque de la ville, un triollet en fin de légende [53], figure qui représente un E à branches égales et n'est en réalité qu'un C carré uni à un F, initiales des noms du maître. La fabrication annuelle devait être de 200 marcs d'or et de 6.000 marcs d'argent (l'argent portant l'or), ou, à défaut, de payer au Roi le seigneuriage des marcs non ouvrés. Le fermier devait verser 4.000 livres en garantie, tant pour la sûreté des intérêts du Roi que pour celle des changeurs fournisseurs des matières précieuses. Il prêta serment entre les mains du garde François Cépède et présenta comme caution Raphaël de Sabatier écuyer de Marseille [54]. La première délivrance fut faite le 28 octobre 1545.

Dès le début de sa maîtrise François Caze eut des difficultés avec le personnel de l'atelier, le 15 avril 1546, les officiers demandèrent aux Généraux Maîtres à Paris [54] de procéder au jugement des boîtes de 1545 qui leur étaient envoyées le même jour 15 avril 1546, et d'établir le compte du maître, celui-ci s'excusant de ne pouvoir leur payer leurs gages tant qu'il ne connaîtrait pas l'état exact de ses boîtes qui devaient contenir l'ouvrage du 19 octobre 1545, au 31 janvier 1546 [55]. Peu après un événement plus grave allait paralyser son activité ; depuis le 1er février 1546, tous

les ustensiles nécessaires à l'ouvrage avaient été sequestrés sur l'ordre de la Cour des Comptes de Provence et le maître lui-même mis dans l'impossibilité de procéder à la fabrication en raison de la peste qui avait arrêté tout travail dans le pays. Cette situation durait encore le 10 décembre 1546, date à laquelle Françoi Caze écrivit aux Généraux maîtres pour justifier son chômage [54].

L'ordre de rouvrir la Monnaie dut suivre de peu cette démarche, car le 28 février 1547, les boîtes de fabrication étaient apportées à Paris et jugées le 13 juillet suivant. Les espèces qu'elles contenaient délivrées sous le contrôle des gardes François Cépède et Thomas Gras, du contre-garde Claude Fabre et de l'essayeur Denis de La Defore, avaient été fabriquées au nom de François 1er, elles ne le furent au nom du nouveau Roi Henri II, pour des douzains, qu'à partir d'avril 1547. Les monnaies émises par François Caze avec les différents E et /Z, contenues dans les boîtes de 1545, vérifiées en 1547 ou mentionnées sur le registre des gardes à la date du 25 août 1547 [56] comprirent :

Écus d'or à la croisette non retrouvés, nombre frappé selon boîtes et délivrances 1.845 exemplaires.

Grands blancs ou *douzains à la croisette*, non retrouvés ; 89 pièces en boîte plus deux délivrances faisant environ 38.572 pièces.

Doubles de billon dont 46 exemplaires furent mis en boîte plus une délivrance de 27.636 pièces. Peut-être faut-il voir ce double tournois dans une pièce de la collection P. Colomb bien que celle-ci ait le type habituel du denier tournois (Ciani n°.1187). (Pl. II, 10).

E : FR.....AN : RX, deux lis dans un trilobe. — R/.....

TVRONVS·CI…, croisette dans un quadrilobe, dessous /Z.

On possède en outre de François Caze des exemplaires non mentionnés dans les comptes du liard à l'F (Ciani, n° 1181).

E : FRANCIS : D : G : FRANC : RX :, lettre F couronnée. — ℟. M : SIT : NOME : DNI : BEDIT : croisette, dessous /Z; 0 gr. 60. Collection P. Colomb ; une variété de la même collection a pour légende E : FRAN : D : G : FRANCO : REX. et au ℟. M////// DNI : BEDITV°.

H. Rolland [57].

1. *Ordonnances de François Ier*, n° 117. La question du contrôle des boîtes resta soumise à une enquête ; le travail pouvait être entrepris moyennant l'observation des ordonnances ; les cautions exigées seraient limitées à 5.000 livres tournois.
2. Archives Nationales, Z 1 b 63, f° 39.
3. Ordonnances du 21 juillet 1521.
3ª. Arch. Nat. Z 1 b 10, f° 94.
4. Cette dernière forme est vraisemblablement due à l'attraction du mot provençal *sartan* « poêle à frire ».
5. Arch. de Marseille, CC 481, f° 50, 56.
6. Arch. Nat. Z 1 b, 8 ; De Saulcy, *Documents monétaires*, t. IV, p. 334.
7. Arch. de Marseille, CC 169, pièce 2.
8. H. Rolland, *La Monnaie de Villeneuve-lès-Avignon*, Rev. Num. 1938, p. 169.
9. Il s'agit du petit denier précédemment frappé sous Charles VIII.
10. *Bulletin de Numismatique*, t. II, 1893-4, p. 176. Ces pièces ont été également attribuées à François Perrin, à l'occasion de la rentrée d'un gros dans le médaillier de la Bibliothèque Nationale (*Rev. Num.*, 1920, p. 122).
11. *Manuel de Numismatique française*, t. II, p. 72, note 2.
12. *Rev. Num.*, 1863, p. 189, pl. VII, 6.
13. Comte de Castellane, dans *P. V. de la Société franç.*, 1901, p. XLI.
14. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 1244, f° 157.
15. *Ibidem* B 1269, f° 141-144.
16. *Ibidem* f° 167.
17. *Ibidem* B 1249.
18. François, dauphin de France et Henri, duc d'Orléans, libérés le 1er juillet 1530.
19. De Saulcy, *Docum. monét.*, t. IV, p. 261. *Ordonnances de François Ier*, n° 518.
20. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 1249, f° 114 à 137. *Actes de François Ier*, t. VII, p. 168, n° 24053.
21. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 1257.
22. *Ibidem*, B 211, f° 151.
23. *Ibidem*, B 3321, f° 740. *Actes de François Ier*, n° 32817.
24. Bibliothèque de la Sorbonne HI, 9, n° 174, f° 74.

25. Arch. Nat. Z 1 b, 8.
26. *Ibidem*, Z 1 b, 536 ; Z 1 b, 62, f° 248.
27. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 1249, f° 114.
28. Bibliothèque de la Sorbonne, manus. 3, f° 23.
29. Arch. Nat. Z 1 b, 365.
30. *Ibidem*, Z 1 b, 9, f° 136 ; Z 1 b, 10, f° 67.
31. *Ibidem*, Z 1 b, 62, f° 246.
32. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 39, f°s 105, 206, 208, 209, 226. *Actes de François 1er*, t. VII, p. 267, n°s 24573 à 24577.
33. Arch. Nat. Z 1 b, 536.
34. *Ibidem*, Z 1 b, 62, f° 250.
35. Bibliothèque de la Sorbonne, HI, 9, n° 174, f° 60.
36. Arch. Nat. Z 1 b, 366.
37. *Ibidem*, Z 1 b, 10, f° 141.
38. *Ibidem*, Z 1 b, 293.
39. *Ibidem*, Z 1 b, 894.
40. *Rev. Num.*, 1867, p. 225.
41. Bibliothèque de la Sorbonne, HI, 9, n° 174, f° 11.
42. Le règlement de la vente fait le 11 janvier 1543 devait être réservé jusqu'au paiement des deniers dus par le maître au Roi.
43. Arch. Nat. Z 1 b, 366.
44. *Ibidem*, Z 1 b, 10, f° 94.
45. *Ibidem*, Z 1 b, 548.
46. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 3324, f° 644 ; Bibliothèque Méjanes à Aix, ms. 952, f° 81. *Actes de François 1er*, n° 33190.
47. Arch. Nat. Z 1 b, 366.
48. *Ibidem*, Z 1 b, 63, f° 186 ; Saulcy, t. IV, p. 132.
49. *Ibidem*, Z 1 b 10 ; Z 1 b, 63, f° 186 ; Z 1 b, 366.
50. *Ibidem*, Z 1 b, 10.
51. *Ibidem*, Z 1 b, 63, f° 186.
52. *Ibidem*, Z 1 b, 366.
53. *Ibidem*, Z 1 b, 12 *bis*.
54. *Ibidem*, Z 1 b, 366.
55. Les boites étaient envoyées à Paris depuis six ou sept ans, note du 4 août 1546. Arch. des Bouches-du-Rhône, Cartons Nicolaï monnaies pièce 4.
56. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 210, f° 147.
57. Je remercie vivement M. Pierre Prieur qui a bien voulu lire le manuscrit de cette étude et la faire profiter de sa documentation,

ENSEIGNES ET MÉDAILLES DE DÉVOTION MÉREAUX ET JETONS DES CONFRÉRIES DE LYON, ANTÉRIEURES A 1789

(Suite et fin.)

Pl. III-IV.

14. — La Côte Saint-Sébastien.

Les enseignes que nous allons décrire et qui portent le nom de la Côte Saint-Sébastien, et non de Saint-Sébastien seulement, se rapportent à la chapelle et à sa confrérie plutôt qu'au quartier de ce nom. La Côte Saint-Sébastien était l'un des pennonages de la Ville, et, en 1578, lors de la Chevauchée de l'Ane, on voit défiler le « duc » de la Côte Saint-Sébastien, dont le guidon porte une image du saint [1]. On sait que la chapelle qui avait donné son nom au quartier était une ancienne recluserie devenue prieuré dépendant d'Ainay. Elle fut annexée aux Colinettes, en 1699. Siège d'une confrérie locale [2], nous voyons Saint-Just s'y rendre en procession en 1495 [3].

108. — LA COSTE S. SEBASTIEN. Saint Sébastien debout nimbé et percé de flèches. Uniface, ovale. Bordure extérieure formée de quatre groupes de trois perles chacun. XVIe s.
35-24 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche III.

109. — Semblable à la précédente, mais de dessin différent.
25-24 mm. — Plomb. — Musée de Lyon.

On trouve à Lyon dès le début du XVe s. d'autres confréries de Saint-Sébastien. Ce sont celles des archers et arbalétriers [4], l'une a

son siège à Saint-Nizier où elle construit sa chapelle en 1486 [5], l'autre est érigée en concurrence à Saint-Paul en 1507 [6].

Mais nous ne sommes pas certains de la provenance lyonnaise des pièces qui suivent, de même que nous ne pouvons les rapporter à une chapelle ou une confrérie déterminée [7].

110. — Anépigraphe. Saint Sébastien debout de face, nimbé et percé de flèches.

R. Le nom de Jésus, IHS en lettres gothiques dans un cercle. Au-dessous, ornementation en forme de coquille.

Ampoule ou sachet à anses, xve s. 39-38 mm. (anses comprises). — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche III.

Étant donné sa destination, cet objet est plutôt un souvenir de pèlerinage rapporté à Lyon.

111. — S.SE..... Saint Sébastien debout percé de flèches. A gauche, un personnage à genoux. Au-dessous : un arc. Uniface. xvie s.

31-15 mm. — Plomb. — Musée de Lyon (la moitié manque). Planche III.

112. — Anépigraphe. Saint Sébastien debout percé de flèches sur une colonne. A droite, arc ou flèche tendue. Uniface. xvie s.

30-14 mm. — Plomb. — Musée de Lyon. — Planche III.

15. — Saint-Roch.

Les chapelles et les confréries dédiées à saint Roch, le protecteur de la Peste, auquel on associait presque toujours saint Sébastien, ont été nombreuses à Lyon et dans la région dès le début du xvie s. Vingtrinier a dressé la liste et la bibliographie des principales [8].

Les confréries les plus anciennes de ce nom semblent être celle des coulevriniers et arquebusiers aux Grands Carmes des Terreaux (1502) [9], celle de Saint-Romain (dès 1504) [10], celle de Saint-Pierre-le-Vieux dont les archives remontaient à 1505-1506 [11]. Puis viennent celle de Saint-Nizier qu'on trouve unie à celle des merciers en 1521 [12], celle de Saint-Georges (1544) [13], celle des Jacobins mentionnée dès 1572, et certainement beaucoup plus ancienne. Ce pourrait même être la première, puisque le couvent fit élever une chapelle à saint Roch à la fin du xve s. Cette confrérie aurait été à l'origine établie à l'Hôtel-Dieu [14]. Enfin, celles de la chapelle de Choulans (1581) [15], de Saint-

Pierre-les-Nonains, des merciers et des colporteurs (1665), des Minimes (1698), de Saint-Bonaventure pour les tonneliers dès 1722[16], du Tiers-Ordre de la Guillotière (1776).

Il est donc assez difficile d'identifier l'enseigne suivante, de style local du XVIe s.

113. — Saint Roch debout nimbé avec son chien. En bas S. R. Uniface. XVIe s.

40-27 mm. — Plomb. — Musée de Lyon (2 exemplaires). Planche I.

Sur la médaille suivante du XVIIe s., le chien de saint Roch est remplacé par un lion rampant. Peut-être est-ce une allégorie de notre ville, mais nous nous garderions bien de l'affirmer.

114. — S. ROCCVS. .ORA. PR. Saint Roch debout de face ayant au bas à sa droite un lion rampant.

℟. S. MATER. .DOLOROS. Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Bélière.

20 mm. — Cuivre. — Musée de Lyon (Coll. Sabatier). Planche III.

A la dévotion à saint Roch[17] se rapportent les médailles de la confrérie de la Santé, 1628, et celles où ce saint est représenté avec saint Sébastien.

15. — Saint Roch et Saint Sébastien.

Nous avons dit, à propos de saint Roch, que son culte était inséparable de ce celui de saint Sébastien, et nous avons vu que plusieurs confréries lyonnaises étaient sous les deux vocables, par exemple celles de Saint-Romain et de Saint-Pierre-le-Vieux, de Saint-Georges, des Jacobins, de Saint-Bonaventure, du Tiers-Ordre de la Guillotière, etc.

Voici trois pièces qui réunissent cette double vocation, sans qu'on puisse affirmer leur provenance. Les deux premières ont cependant un style assez local, la première surtout, et elle pourrait se rapporter à la confrérie lyonnaise des archers et arbalétriers qui avait pour patron saint Sébastien.

115. — BT. Saint Sébastien debout nimbé et percé de flèches. A gauche : une arbalète. A droite : un arc bandé de sa flèche.

℟. S ⁝ ROC. Saint Roch debout avec l'ange et le chien.

Médaille ovale. — Bélière et trace de quatre perles extérieures. — XVI-XVIIe s.

23-18 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche III.

116. — Anépigraphe. Saint Sébastien debout percé de flèches sous un arbre.

R[v]. S. ROC. Saint Roch debout avec le chien.

Médaille ovale. — Bélière et quatre perles extérieures. — XVI-XVIIe s.

16-14 mm. — Cuivre. — Coll. M. Varille.

117. — Anépigraphe. Le martyr de saint Sébastien.

R[v]. Anépigraphe. Saint Roch debout avec l'ange et le chien.

Méreau ou médaille ronde. XVI-XVIIe s.

22 mm. — Plomb. Coll. C. Côte. Planche III.

17. — Les Confalons.

La confrérie des Pénitents Blancs de N.-D. du Confalon de Lyon [18] prétendait faire remonter sa fondation à saint Bonaventure et au Concile de 1274. On l'a signalée comme installée aux Cordeliers dès le XVe s. [19]. Cependant elle ne figure pas dans la liste des confréries convoquées au Consulat en 1496, 1504, 1515, 1521 [20]. Son histoire commence avec sa fondation que Rubys date du 31 octobre 1577 et que confirme le premier acte la concernant qui est du 24 décembre suivant. Approuvée par Grégoire XIII et érigée le 2 février 1578 sous le vocable de l'Annonciation de la Sainte Vierge, agrégée à l'archiconfrérie de Rome, le 9 février 1578 [21], ses bulles d'institution sont du 25 mai 1583. Par lettres patentes de décembre de la même année, Henri III la prit sous sa protection. Elle portait le titre de compagnie royale et se recrutait dans l'élite de la cité.

Sa chapelle fut reconstruite au XVIIe s.

La pose de la première pierre, le 29 décembre 1631, par Charles de Neuville, marquis d'Halincourt, gouverneur de Lyon, qui fit construire entièrement à ses frais le grand portail de l'entrée, a été commémorée par deux belles médailles modelées et coulées, bien connues. Elles ont été souvent signalées et décrites, spécialement par Dissard. *Notice sur la confrérie des Pénitents de N.-D. du Confalon*, Lyon-Revue, 1880, p. 364-365 ; Rondot, *Les Médailleurs Lyonnais*, 1896, p. 30-33, et Charvet, *Médailles et Jetons de la Ville de Lyon*, 1909,

nos 165, 205. Nous ajouterons cependant quelques précisions à leurs notices.

118. — TERRENAM . DOMVM : STRVIMVS . VT . COELESTEM HABEAMVS. Buste de Charles de Neuville-Halincourt, barbu, de face, la tête nue, revêtu de son armure, avec le cordon du Saint-Esprit.

℟. HOMO NATVS EST IN EÆT IPSE FVNDVIT EAM ALTISSIMVS. L'Assomption de la Sainte Vierge. Les Apôtres sont réunis autour du tombeau. Elle est accompagnée de deux anges qui soutiennent son manteau.

Fonte. — Les 6 exemplaires signalés par Rondot mesurent de 59 mm. 6 à 59 mm. 1. — Bronze. Planche III.

Au revers EÆT est pour EA ET, et FVNDVIT pour FVNDAVIT.

119. — DILIGIT. DNVS. PORTAS. SIon. SVPER. OIA. TABERNACVLA IACOB. Portail de la chapelle de N.-D. du Confalon. A l'exergue : MDCXXXI entre deux quartefeuilles.

℟. VIRGINI. MATRI. / A DEO. FILIO. QVEM. IN/TERRIS. EXCEPERAT . IN/DOMVM . SVAM . COELO . RE/ . CEPTAE. / ILLMVS. D. CAROLVS. D NEVEVILE/. LVG DVM. PRO. REX./. HANC. DOMVM. EXTRVIT. / VT SIBI IN ILLIVS RENŌ LOCVM/ . FACIAT. en deux lignes. Au-dessous : un point.

Fonte. — Les cinq exemplaires signalés par Rondot mesurent de 59 mm. 3 à 58 mm. 1. — Bronze. Planche III.

Au droit OIA est pour OMNIA. Au revers LVGDVM pour LVGDVNI et RENŌ pour REGNO.

Nous sommes assez bien renseignés sur la fabrication de la première de ces pièces.

Dans son compte de 1631-32, rendu en 1633, le recteur Pierre Piquet note :

« Pour avoir faict emboucher les médailles de Monsieur d'Halincourt
« et de l'Assomption Notre Dame : 150 l. »
« Plus pour les avoir faict mouler en cuivre 70 l. 8 s. »
« Pour le port à Lyon 6 l. »[22]

C'est donc que le travail fut exécuté hors de notre ville.

Sur la seconde des pièces, les titres de la confrérie qui sont assez nombreux (c'est même la seule de nos confréries lyonnaises dont les archives aient été presque intégralement conservées) sont muets

Probablement a-t-elle été commandée et payée par Charles de Neuville lui-même.

Rondot attribue gratuitement, suivant son habitude, ces deux pièces au graveur lyonnais Clément Gendre [23].

Elles sont reproduites, mais d'une façon un peu différente, aux quatre coins de la gravure, fort rare et inédite [24], commémorant l'avènement. Elle donne notamment l'inscription de la première pierre. Cette planche gravée à Paris a été tirée à Lyon.

Le même compte de 1631-32 mentionne :

« Pour avoir faict faire à Paris la planche de la pierre fondamen-
« talle 150 l. »

« A Monsieur Landry pour avoir faict racommoder la planche de la pierre fondamentalle et faict les imprimés : 30 l. » [25]

Sur ce dessin on a par exemple ajouté à la fin des légendes du revers de la première médaille et du droit de la seconde, la mention du psaume 86 d'où elles sont tirées.

Jacques de Bie, dans sa *France Métallique*, Paris, 1636, p. 147-149, reproduit d'une façon encore différente la seconde avec la même mention du psaume 86. Mais il est intéressant de noter que l'exemplaire qu'il décrit est en or. Il est fort possible qu'un ou plusieurs originaux aient été fondus en ce métal.

Menestrier, dans ses *Divers Caractères des Ouvrages Historiques*, Lyon, 1694, p. 551, signale les deux pièces, mais en donnant à l'une le revers de l'autre. Peut-être a-t-il eu sous les yeux des originaux ainsi composés. Il nous apprend qu'elles ont été « mises avec la première pierre », ce que confirme Colonia dans ses *Antiquités de la Ville de Lyon*, 1738, p. 499.

Le Musée de Lyon conserve la belle pièce d'argent du XVIIe s. suivante :

120. — SOCIETAS CONFALONIS (gravé sur la bordure). L'Assomption de la Vierge dans une gloire avec deux anges au bas et deux têtes de chérubins en haut. Au-dessous, la croix des armes du Confalon, dont l'intérieur semble destiné à être émaillé. Grande médaille uniface ovale ajourée du XVIIe s.

98-60 mm. — Argent. — Musée de Lyon. Planche III.

Il y a en haut et en bas quatre trous qui ont pu servir à fixer cette plaque sur une reliure, un vêtement, un cierge, ou quelque autre objet.

Un insigne similaire se trouvait dans l'ancienne collection du Dr Paul Olivier, à Champagnac (Haute-Loire).

Toutes les confréries du Confalon, non seulement de Lyon et de la région, mais celles des provinces voisines, de tout le sud de la France, et celles d'Italie, ayant porté la même croix pattée dans leurs armes, il est bien difficile d'affirmer que ce document soit lyonnais.

Cette croix, dont les couleurs varient, est empruntée au Confalon de Rome. On la trouve dès la fin du xve s. sur un tableau de la Pinacothèque de Pérouse.

A Lyon, les plaques brodées en couleur, signalées par Steyert, p. 27, portent *d'argent à la croix pattée écartelée en sautoir de gueules et d'azur*, de telle sorte que le montant de la croix est de *gueules* et la traverse d'*azur*. A l'Armorial des Généralités (1697, n° 20) nos Pénitents font enregistrer : *d'azur à la croix d'argent.* Sur les vignettes des xvii-xviiie s. le champ est en effet d'*azur*, mais la croix est *pattée* et écartelée au trait sans indication d'émaux. Il n'y en a pas non plus sur les sceaux dont le plus ancien est du xvie s. (à l'auteur) ni sur les fers de reliure. Tous portent la même croix pattée, écartelée au trait. On trouve en général, autour des armoiries, *Societas Confalonis*, *Societas Regia Confalonis* [26].

Faut-il attribuer avec P. Dissard au Confalon, parce qu'elle représente la Vierge, la médaille populaire suivante. C'est fort douteux, d'autant plus que cette figure est plutôt l'Immaculée-Conception que l'Assomption. Et il n'est même pas sûr que la pièce soit lyonnaise.

121. — Anépigraphe. La Vierge, la tête entourée de neuf étoiles, posée sur un croissant et dans une gloire enflammée.

℟. IN OC SIGNO VINCVS. (Pour : *In hoc signo vinces*). Le Christ en croix. A droite : un personnage à genoux. En haut : une étoile à gauche, deux étoiles à droite.

Médaille ovale à bélière. xvii-xviiie s.

24-21 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche III.

Signalons comme un des rares documents numismatiques des Confalons de notre région, le méreau de la confrérie de Saint-Chamond, (coll. Richard, 1430, et Feuardent, 10796).

17. — Notre-Dame-de-Bon-Rencontre.

La chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Rencontre se trouvait à l'angle nord-est des rues Grolée et Ferrandière actuelles. C'était primitivement l'un des « coins » du jardin des Cordeliers. On y vénérait déjà une « image et figure », statue sans doute, de N.-D.-de-Bon-Rencontre, quand les religieux s'engagèrent le 13 juin 1588 à faire contruire sur cet emplacement une chapelle pour la nouvelle confrérie [27]. Une bulle du 5 novembre 1688 l'enrichit d'indulgences pour la Sainte-Geneviève (3 janvier), pour les six fêtes de Notre-Dame et pour la Pentecôte. Ce que rappelait une inscription, dont le Consulat autorisa la pose à l'entrée de la chapelle le 16 mai 1669. On y lisait ces vers :

« Marie, nostre amour, mère de Bon-Rencontre, Guidé nous par les voyes que votre fils nous monstre [28]. »

La confrérie, qui était sous le vocable du Saint-Esprit [29], se recrutait parmi les artisans du quartier, et n'avait pas le caractère aristocratique de celle du Confalon, qui s'installa à ses côtés en 1614 et avec laquelle elle eut dès lors souvent des difficultés de voisinage [30].

A la veille de la Révolution, la chapelle était occupée par « Les Enfants de Bon-Rencontre » qui y faisaient le catéchisme à la jeunesse du quartier. Vendue comme bien national le 28 germinal an VI [31], en même temps que celle du Confalon, elle fut expropriée par la ville en 1805 et démolie.

Une note de P. Dissard [32], qui ne nous dit pas où il a pris ce renseignement, signale qu'à l'occasion des fêtes de Pentecôte il y avait, à la chapelle, bénédiction et distribution de médailles. Ce doit être l'origine de nos enseignes, dont la série commence à la fin du XVIe s.

Des médailles leur succèdèrent aux XVIIe et XVIIIe s.

Antoine Sabatier dans ses souvenirs (1768-1770) rapporte que l'on donnait aux confrères « une petite médaille d'argent attachée à une petite non-pareille bleue où sur la médaille il y a Notre-Dame-de-Bon-Rencontre » [33]. C'est le type le plus récent de celles que nous allons décrire (n° 142).

122. — NDBR. La Vierge nimbée debout de face sur un croissant tenant sur son bras gauche l'Enfant Jésus nimbé également. Autour d'elle : rayons. Enseigne en forme d'écu échancré timbré d'une couronne formée d'une et de deux demi-fleurs de lys. Uniface. XVI-XVIIe s.

35-25 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte (4 exemplaires), Musée de Lyon (3 exemplaires). Planche IV.

123. — Même type, sans les rayons. Uniface. XVI-XVIIe s.

34-24 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte. — Musée de Gadagne (fragment). Planche IV.

124. — Même type, avec les rayons. L'N est représenté Ⲛ. La couronne est fleuronnée. Ornements entre le croissant et la pointe. Uniface. XVI-XVIIe s.

35-25 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche IV.

125. — Même type, mais la couronne est plus large. Uniface. XVI-XVIIe s.

35-25 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche IV.

126. — Même type, mais l'N est normal ; la Vierge incline la tête à droite ; le croissant est plus à gauche. Uniface XVI-XVIIe s.

30-25 mm. (sans la couronne, qui manque). — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche IV.

127. — Même type, mais pas d'ornements entre le croissant et la pointe. Uniface. XVI-XVIIe s.

30-26 mm. (sans la couronne qui manque). — Plomb. — Musée de Lyon, Coll. C. Côte. Planche IV.

128. — Même type, mais la Vierge a la tête verticale, et l'écu est très échancré. Uniface. XVI-XVIIe s.

33-28 mm. — Plomb. — Musée de Lyon. Planche IV.

129. — Anépigraphe. Même sujet, mais la Vierge est couronnée et l'Enfant est tête nue. Il n'y a ni écu, ni couronne. Les rayons servent de bordure à la pièce qui est ajourée. Uniface. XVI-XVIIe s.

33-24 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche IV.

130. — Même type, mais les rayons plus courts, et le croissant repose sur un ornement en forme de chevron renversé. Ajouré. Uniface. XVI-XVIIe s.

30-17 mm. Plomb. — Musée de Lyon. Planche IV.

131. — Même type, sans l'ornement au-dessous du croissant, avec les rayons très réduits. L'enfant est nimbé. Sur le croissant : N. D. B. R. Ajouré. Uniface. XVI-XVII.

36-21 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche IV.

132. — Même type, mais de dessin différent. Ajouré. Uniface. XVI-XVIIe s.

26-18 mm. — Plomb. — Musée de Lyon.

133. — Même sujet, mais sans les rayons. La Vierge est couronnée et nimbée. Le croissant est très mince. Uniface. XVI-XVIIe s.

27-17 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche IV.

134. — Même type, mais de dessin différent. Uniface. XVI-XVIIe s.

27-20 mm. — Plomb. — Musée de Lyon. Planche IV.

135. — Même type, mais la Vierge n'est pas couronnée. Uniface. XVI-XVIIe s.

24-16 mm. — Plomb. — Musée de Lyon. Planche IV.

136. — Même type, mais de dessin différent. Le croissant se détache nettement. Uniface. XVI-XVIIe s.

23-13 mm. — Plomb. — Musée de Lyon. Planche IV.

137. — N·DAME·DE·BON·RENCONTRE· Les points séparant les mots sont représentés par des globules. La Vierge couronnée, debout sur un croissant, tenant l'Enfant Jésus nimbé sur son bras gauche. Uniface. Ovale. XVII s.

29-22 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche IV.

138. — N·DAME·DE·BON·RENCONTRE (rosace). Même sujet. Uniface. Ovale. XVIIe s.

29-21 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte.

Cette enseigne a été trouvée en construisant les fondations de la maison où se trouve actuellement le bureau de poste de la rue Grolée.

139. — И D B R. Même sujet, mais la Vierge porte l'Enfant sur le bras droit.

℟. Anépigraphe. L'Ange de l'Annonciation à droite tenant une branche feuillée.

Médaille ovale à bélière et quatre perles extérieures. XVIIe s.

29-20 mm. (bélière comprise). — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche IV.

140. — И D B R (deux points rangés entre И et B à gauche, et B et R à droite). Même sujet, mais la Vierge porte l'Enfant sur le bras gauche.

℟. Anépigraphe. Le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. Médaille ovale à bélière et quatre perles extérieures. XVIIe s.

24-20 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche IV.

141. — И : D B : R. Même sujet.

℟. LA FONTEINE DE S. IOSEPH.

Saint Joseph nimbé, à droite, montre une source coulant d'un rocher, au centre, à un personnage à gauche coiffé d'un chapeau et tenant un compas de charpentier, sinon une baguette de sourcier en forme de compas.

Médaille ovale. XVII-XVIIIe s.

21-17 mm. — Plomb. — Coll. C. Côte. Planche IV.

Vanel [34] et Vial [35] signalent, l'un au XVIe s. et l'autre en 1611, non loin de la chapelle de Bon-Rencontre, dans la rue Gaudinière (tronçon oriental de la rue Thomassin, entre la rue Grolée et le quai du Rhône) une maison où pendait pour enseigne l'image de saint Joseph. « La voix populaire, ajoute Vanel, décora du même patronage, la pompe-fontaine installée par le Consulat vers 1760 contre la source de N. D. de Bon-Rencontre [36]. »

La médaille nous montre qu'avant cette installation consulaire, il y avait déjà là une fontaine dédiée au saint et qu'elle était l'objet de la dévotion des confrères ou des visiteurs de Bon-Rencontre.

Le personnage représenté avec saint Joseph peut aussi bien être un charpentier qu'un sourcier.

La dernière médaille en argent répond à la description donnée par Sabatier au XVIIIe s.

142. — (Étoile) NOSTRE·DAME·D·BON·RENCONTRE· Même sujet. La Vierge porte l'Enfant sur le bras droit. Tous deux sont couronnés, sur un fond rayonnant.

Uniface, ovale et estampée. XVIIIe s.

20-19 mm. — Argent, très mince. — Coll. C. Côte. Planche IV.

19. — Confrérie de la Santé.

L'histoire de la confrérie de la Santé, fondée à Lyon, à l'occasion de la peste, en septembre 1628, dans l'église des Minimes, a été exposée par Georges Tricou, dans *La Peste de 1628*, Lyon, Le Crocodile, 1936-1937. Il a raconté notamment l'origine de la médaille de la confrérie, que Steyert avait publiée pour la première fois dans son *Histoire de Lyon*, III, p. 254 [37].

Nous ne ferons que résumer ici cette étude.

La confrérie avait été érigée « en l'honneur de Jésus-Christ et par

l'intercession de N.-D. de Consolation et des glorieux saint Roch et saint François de Paule ». On sait que ce dernier était le patron des Minimes. La première réunion des confrères est du 1er octobre 1628.

Le P. Mellier, l'un des deux Minimes que le Consulat avait envoyés faire un vœu en son nom à Lorette en octobre 1628, rapportait le 11 mai 1629 diverses indulgences que lui et son collègue avaient obtenues pour la confrérie à leur passage à Rome. Et il racontait comment le Saint-Père en avait accordé une spéciale pour ceux qui porteraient « des images du tableau de lad. confrairie ou médailles représentant iceluy... tellement qu'il jugerait à propos suivant néantmoins nos bons et prudents avis, de faire faire des médailles, puisqu'il assure avec vérité qu'elles sont souhettées de toutes parts et en plusieurs endroictz de l'Italie, tant l'octroy d'icelles est admiré d'un chacun.... »

Le Bureau de la Santé fit exécuter le 17 mai 1629 un tableau représentant : en haut, sur des nuées, le buste de Jésus-Christ affligé de ses plaies et accosté de deux anges ; en bas, à gauche, la Vierge de Consolation debout ayant devant elle saint François de Paule en prière ; et à droite, saint Roch et ses attributs ordinaires : tous trois intercèdent pour Lyon dont on aperçoit au bas le paysage et les armoiries.

Et dès le 14 mai 1629 les confrères passaient un traité avec Clément Gendre, graveur de la Monnaie de Lyon, pour le « coing du tableau de la confrairie d'un costé et un *Charitas* (on sait que c'est la devise des Minimes) de l'autre pour servir de médailles de deux sortes n° de trois à quatre en cuivre, et de n° cinq d'argent, au tiltre de celles qui se fabriquent d'argent à Rome ». Le prix des exemplaires en argent était de trois livres 4 sols l'once, celui des exemplaires en cuivre de 25 sols le cent.

Après la livraison de la commande, Gendre devait remettre les coins à la compagnie pour n'en faire usage qu'avec la permission de celle-ci. Il devait rendre aussi la planche en taille-douce qu'on lui avait confiée du tableau de la confrérie [38].

Ces médailles étaient déjà livrées le 18 septembre 1629, et le P. Mellier fut convoqué ce jour-là pour en faire la bénédiction et la distribution. Elle comportait 162 exemplaires en argent répartis entre les principaux personnages et corps de la ville.

La comptabilité du Bureau de la Santé, 1629-1630, indique que Gendre reçut, le 26 juin 1629, 300 l. en déduction de son prix-fait. Son compte n'était pas encore apuré le 28 novembre suivant.

Voici la description des deux exemplaires en cuivre connus à ce jour de cette médaille.

143. — Anépigraphe. Le tableau de la confrérie de la Santé, tel qu'on l'a décrit plus haut, avec au bas l'écu aux armes de Lyon, mais sans la vue de la Ville en raison de l'exiguïté de la pièce.

R. CHA/RI/TAS/1628 en quatre lignes surmontées d'un crucifix dans une gloire.

Bélière.

Ovale, 22-17 mm., Cuivre, Musée de Gadagne (collections R. Steyert puis F. Morel). Facultés Catholiques de Lyon (coll. Dériard) (fig. 1).

Fig. 1.

20. — Pénitents de la Miséricorde.

La confrérie des Pénitents de la Miséricorde fut érigée à Lyon le 2 mars 1636. La chapelle se trouvait sur la place qui a conservé longtemps son nom. Elle s'occupait spécialement des prisonniers et des condamnés à mort, son patron était saint Jean-Baptiste, qui eut la tête tranchée et sa fête, celle de la Décollation du saint [39].

Les Pénitents avaient pour emblème sa tête coupée dans un plat, parfois entourée de rayons. On la voit sur les reliures et sur les titres des *Statuts et Règlements*, *Processionnaires*, et autres livres liturgiques de la confrérie [40], sur les deux premières pages du bel inventaire de ses archives (1747) que conserve la Bibliothèque de la Ville, et sur les broderies que portaient les Pénitents en haut de la manche de leur chemise noire, ainsi que l'édictent les statuts de 1639. Le Musée de Gadagne conserve l'un de ces ornements.

Si l'on rapproche la médaille suivante des vignettes qui ornent le titre de certains manuels de la confrérie, le *Processionnaire* de 1749

par exemple, on remarquera qu'elle a été gravée d'après elles. On retrouve en haut et en bas les mêmes croix hautes, et après SOCIETAS le même rinceau. Cette pièce, acquise jadis à Lyon par l'érudit imprimeur Eleuthère Brassart, est donc certainement lyonnaise. C'est une médaille entièrement gravée, où un pénitent a fait mettre ses initiales et son numéro d'immatriculation.

144. — (Croix haute) SOCIETAS (rinceau) (croix haute) MISERICORDIÆ. La tête de saint Jean-Baptiste dans un plat assez profond.

℟. Les initiales J·M·L· en majuscules cursives enlacées. N° 137. Médaille ovale gravée à bélière. XVIIIe s.

39-31 mm. — Cuivre rouge. — Coll. Brassart à Montbrison (Sachet, *Pardon*, II, 281). Planche IV.

Mais il est plus difficile de localiser la pièce suivante. Elle se rapporte certainement à l'une des confréries françaises de la Miséricorde, puisque toutes portaient la même tête de saint Jean. Mais, pour le moment, rien ne permet de la classer à Lyon plutôt qu'à Avignon par exemple.

145. — Tête de saint Jean-Baptiste de face dans un plat. Au-dessous : HIC·MAGNVS·CORAM·/·DOMINO· en deux lignes. Bordure formée d'une couronne de feuillages avec quatre roses alternées. Médaille fondue uniface à bélière. XVIIe s.

89 mm. — Cuivre. — Coll. Tricou. Planche IV.

La même collection conserve un moulage en cire blanche de cette médaille, avec le plat, la légende et la couronne de feuillages, dorés. Il est entouré d'un décor important au canivet également doré, dans un encadrement vitré, le tout du XVIIe s. C'est là une sorte de tableau ayant appartenu à un pénitent.

Bien lyonnais au contraire est celui brodé, conservé au Musée du Vieux Pommiers en Forez, qui représente la tête coupée de saint Jean-Baptiste dans un plat et les armes de J. B. M. Bron évêque d'Égée, suffragant de Lyon (1754-1774), à qui il a dû être offert.

21. — Démia.

L'abbé Belin qui a écrit à la fin du XVIIIe s. une vie restée manuscrite [41] de Charles Démia (1637-1689), le fondateur des Petites Écoles des Pauvres et du séminaire Saint-Charles [42], raconte que, lorsqu'il reçut

la tonsure à Lyon le 31 mars 1654, il fit « graver une image qui représentait la très Sainte Vierge tenant son fils entre ses bras, avec cette inscription tirée d'un sermon de saint Augustin : *Interveni pro clero* ». Il mettait ainsi sous la protection de la Vierge le clergé pour lequel il devait plus tard travailler avec zèle et succès. « Étant de retour à Paris, poursuit cet auteur, après qu'il eut été fait prêtre (14 mai 1663), il fit pareillement fabriquer de petites médailles de la Sainte Vierge, sur lesquelles était la même inscription, et il les distribuait aux enfants lorsqu'il allait faire le catéchisme dans les paroisses de Viriat, Revonnas, Servas, Saint-André et autres aux environs de Bourg, à dessein d'inspirer aux enfants les mêmes sentiments de piété dont son cœur était si vivement pénétré à l'égard de la digne Mère de Dieu. »

Il reste à découvrir l'une de ces médailles représentant la Vierge et l'Enfant avec la légende *Interveni pro clero*, et dont l'exécution se place entre 1663-1665.

22. — Filles de la Providence.

Cette maison fut fondée le 15 juin 1711, montée Saint-Barthélemy vis-à-vis des Récollets, pour y élever de pauvres jeunes filles exposées à se perdre par la faute de leurs parents. Autorisée par lettres patentes de S. M. du 17 mars 1716, elle fut confiée, pour le spirituel aux religieuses Trinitaires, et pour le temporel à des administrateurs séculiers [43].

Le P. de Colonia, dans ses *Antiquités de la Ville de Lyon*, Lyon, Rigollet, 1738, p. 520, rapporte qu'il a fourni la légende mise « autour de la médaille de la Mère de Dieu que ces jeunes filles portent au cou : *Periclitantis pudicitiæ salus* ». La maison était en effet sous la protection de la Sainte Vierge.

Il reste à découvrir un exemplaire de cette pièce.

Jean Tricou.

1. *Les Confréries Joyeuses de Lyon au XVIe s. et leur numismatique*, Revue Numismatique, 1937, p. 366.

2. J. Beyssac, *France Monastique*, Lyon, 1933, p. 97, 130 avec bibliographie. On peut y ajouter : Archives du Rhône, Colinettes ; Notaires, Pachot des 5 et 10 mars 1756. — Archives de la Ville, B B. 266, f° 33. — Collombet, *Les Colinettes*, Revue du Lyonnais, 1845, I, 349, 350. — Saint-Olive, *Les Colinettes*, même revue, 1875, II, p. 217, 292-293 ; *Vieux Souvenirs*, 1877, p. 236. — Martin, *Églises et chapelles*, II, 396, — A. Picornot, *Aspects de Lyon au XVIIIe s.* Bibliothèque de la

Ville de Lyon, Documents, 1936, p. 11-14. — *Tiercelines*, Albi, 1943, p. 225. — M. Basse, *Du Couvent des Colinettes à l'Hôpital Villemanzy*. Album du Crocodile, 1943.

3. Arch. Rhône, Saint-Just, A. C. VIII *bis*, f° 265 v°, du 19 janvier 1494-95.

4. Archives de la Ville, EE 35. — Musée de Gadagne, Mss. E. Vial, n° 116. — *Les privilèges donnés par le Roy... aux Hacquebutiers de... Lyon*, Lyon, Rigaud, 1561. — Rubys, *Histoire de Lyon*, 1604, 364, 486, 500. — Locatelli, *Voyage de France, 1664-1665*, éd. 1905, p. 74. — *Statuts et ordonnances du noble jeu de l'Arc en main*... Lyon, Didier, 1628 ; 1657 ; 1695 ; Molin, 1699. — *Passage à Lyon en 1700 de Philippe d'Anjou*, Revue du Lyonnais, 1838, I, 207. — Péricaud, *Notes et documents*, 1451, p. 59 ; 1492, p. 6 ; 1498, p. 12 ; 1500, p. 15 ; 1502, p. 18 ; 1628, p. 238. — Saint-Olive, *l'Hôtel du Luxembourg et les chevaliers tireurs à l'aise*, Revue du Lyonnais, 1861, I, p. 28-44. — Dissard, *Jetons des compagnies de chevaliers tireurs de Lyon au XVIIIe s.* Lyon-Revue, 1880, I, 112-116. — Bleton, *Les anciennes sociétés lyonnaises d'archers et d'arquebusiers*, Lyon, Storck, 1894. — G. Guigue, *Le livre des confrères de la Trinité*, p. LV (1496). — Steyert, *Nouvel Armorial*, p. 248, 257-258. — Florange, *Souvenirs numismatiques du tir français avant 1789*, p. 20-21. — Charléty, *Bibliographie Lyonnaise*, p. 142. — Charvet, *Médailles et Jetons de la Ville de Lyon*, 558-560. — G. Tricou, *Jetons et médailles offerts par la Ville de Lyon au XVIIIe s.* Trévoux, 1912, p. 18-19. — E. Vial, *Gens et choses de Lyon*, 1945, p. 45-101.

5. Arch. Rhône, Saint-Nizier. AC III, f° 107 v° et 15 G 268. — Arch. de la Ville, BB. 307 (1742). — *Bref recueil de plusieurs titres et actes touchant... l'office de Capitaine de la Ville de Lyon, où il est incidemment parlé... de l'origine tant de la confrérie des Archiers et Arbalestriers, que de celle des Colevriniers*... Lyon, Colombier, 1623 (Galle F. 121), p. 180 et s. — *Bulletin Historique du Diocèse de Lyon*, 1908, p. 48.

6. Arch. de la Ville, BB 25, f° 241 v°, du 9 mars 1507-08. — CC. 684 f° 3 (1521).

7. Nombreux documents numismatiques relatifs à saint Sébastien, reproduits dans Florange, *op. cit.*

8. Abbé Chavanne, *Saint Roch... nomenclature des chapelles dédiées à saint Roch dans le diocèse de Lyon*, Lyon, Vingtrinier, 1875. — J. Vingtrinier, *La peste à Lyon. La Chapelle de Saint-Roch à Choulans*, Lyon, Mougin-Rusand, 1901, p. 76-78. Le 28 février 1593, Jean Lanzot, perpétuel de Saint-Just, fonde une prébende dans cette collégiale sous le vocable de saint Roch et de sainte Agathe. Arch. Rhône, Saint-Just, 12 G 807.

9. Arch. de la Ville, EE 35-40 ; GG 120 (1647). — Journal de Michon (Musée de Gadagne), 25-28 août 1738. — *Archives du Rhône*, VIII, 410. — *Passage à Lyon en 1700 de Philippe d'Anjou*. Revue du Lyonnais, 1838, I, 208-209. — Morel de Voleine, Même revue, 1851, I, 197-198. — Rolle, *Notice sur les Arquebusiers de Lyon*, même revue, 1860, I, 466-475 ; II, 9-32. — Saint-Olive, *L'Hôtel de Luxembourg*, même revue, 1861, I, 28-44. — Péricaud, *Tablettes*, 1673, 48 ; *Notes et documents*, année 1673, p. 21. — Dissard, *Jetons des compagnies de chevaliers-tireurs de Lyon au XVIIIe s.* Lyon-Revue, 1880, I, p. 112-116. — Brouchoud, *Histoire du Couvent des Grands Carmes de Lyon*, Revue du Lyonnais, 1889, I, 175-176. — Bleton, *Les anciennes sociétés lyonnaises d'archers et d'arquebusiers*, Lyon, Storck, 1894. — Niepce, *Lyon militaire*, 1897, p. 483-502. — Florange, *Souvenirs numismatiques du tir français avant 1789*, Paris, 1898, p. 22-23. — Charvet, *Médailles et Jetons de la Ville de Lyon*, 562-564. — G. Tricou, *Jetons et médailles offerts par la Ville de Lyon, au XVIIIe s.* Trévoux, 1912, p. 19. — E. Vial, *Gens et choses de Lyon*, 1945, p. 42-75.

10. Arch. Ville. BB 24, f° 440, du 21 janvier 1503-04. — Meynis, *Anciennes confréries lyonnaises*, 1868, p. 5-6.

11. Arch. Rhône, Confréries, saint Roch, 1 reg. 1727-1792, contenant un inventaire des titres de la confrérie qui confirment, en partie seulement, l'historique publié en 1726 par C. Rolichon. — J. Beyssac, *Saint-Pierre-le-Vieux*, dans Martin, *Églises et Chapelles*, II, 57.

12. Arch. de la Ville, CC 684, f° 3 v°.

13. Arch. Rhône, Malte, 48 H 2774, p. 12; 2784, p. 136; 2791, p. 2, 23. — *La Restauration de l'Église et la Commanderie de Saint-Georges de Lyon, à la fin du XVe s.*, 1945, p. 26.

14. Arch. Rhône, Jacobins, Inventaire Ramette, II, 1re partie, f^os CXXXIX, v° et CXL. — Notaires, Combret, du 20 avril 1579 (Baudrier, III, 179); Faverjon, du 29 septembre 1678, n° 174; Beluze, des 6 avril 1723, 15 mai 1727, 17 janvier et 29 février 1731, 9 novembre 1732, 2 novembre 1734; Melot, 1756, f°s 133, 142. — *Séjours de Charles VIII et Louis XII à Lyon*, éd. Gonon, 1841, p. 34. — Fontalizant, *op. cit.*, p. 32-33. — Cormier, *Souvenirs lyonnais et dominicains*, Revue du Lyonnais, 1898, p. 94.

15. Arch. de la Ville, GG 114; GG 121. — BB 339 (1771).

16. Arch. de la Charité, G 94.

17. Signalons à ce propos les études consacrées à la numismatique vénitienne de saint Roch par G. Mayer dans *Le Tessere delle scuole religiose di Venezia*, in *Rivista Italiana di Numismatica*, 1924, p. 30-31; *Una Medaglia di San Rocco e le tessere della sua scuola in Venezia*, in *Scuola Grande di S. Rocco*, Venezia, 1927, p. 42-44.

18. Archives du Rhône, Confréries, N.-D. du Confalon, 5 inventaires, 7 cartons et 25 registres, non inventoriés. — Cordeliers de Saint-Bonaventure, liasse 14 (1614-1789). — Notaires, Nardouin, 9 avril 1631, 3 et 19 mai, 8 juillet 1633, 11 août et 30 novembre 1634; Faverjon, 1658, n°s 253, 284, 1665 à 1673, *passim*; Plassier, 12 janvier 1664, important recueil d'actes. — Perrin, janvier 1716 et *passim*; Soupat, 28 septembre 1768. — Archives de la Ville, GG. 120. — D'Aubigné, *Hist.*, L. IV, chap. 1. — Rubys, *Histoire de Lyon*, 428-429. — Fodéré, *Narration historique...* 1619, 390. — Isaac Le Febvre, *Nombre des Églises.. de la Ville de Lyon*, 1627, éd. 1880, 40-41. — *Reigles et offices des Compagnies de Pénitents...* Lyon, Muguet, 1627. — Chappuzeau, *Lyon dans son lustre*, 1656, p. 75-76. — *Office de la Glorieuse Vierge Marie pour dire aux compagnies de Pénitents...* Lyon, Besson, 1724. — *Statuts et règlements...* 1730 (Coste, 3028). — *Almanachs de Lyon*, 1745, p. 48-49 et années suivantes. — *Affiches de Lyon*, 1766, p. 111. — Guillon de Montléon, *Archives Historiques du Rhône*, VI, 284-287. — Péricaud, *Tablettes*, 1773, 24; 1810, 44; *Notes et documents*, 31 octobre 1577, 8 avril 1594, 1628, 226; 1631, 255-256. — Meynis, *Anciennes confréries lyonnaises*, 1868, p. 34-41. — V. de Valous, *Revue du Lyonnais*, 1879, II, 421-422. — Dissard, *Notice sur la Confrérie des Pénitents de N.-D. du Confalon*, Lyon-Revue, 1880-81, tir. à part. — Vachet, *Les anciens couvents de Lyon*, 1895, p. 621-623. — Vingtrinier, *La chapelle Saint-Roch à Choulans*, 1901, p. 26. — Prajoux, *La Royale et dévote compagnie des Pénitents Blancs de N.-D. du Confalon de Lyon*, Bulletin Historique du Diocèse de Lyon, 1901, p. 319-321. — A. Poidebard, *Chapelle de Notre-Dame du Confalon à Lyon*, Bulletin de la Société Littéraire de Lyon, 1904-1905, p. 209-225; *Confalons de Saint-Bonaventure*, dans Martin, *Histoire des Églises et Chapelles de Lyon*, II, 1909, p. 477-485. — *Armorial des Bibliophiles Lyonnais*, 1907, p. 145-146. — Cl. Roux, *La Confrérie des Pénitents Blancs de Saint-Symphorien-le-Château*, Bull. Hist. du Diocèse de Lyon, 1909, p. 321-344, avec une bibliographie générale des Pénitents de la région lyonnaise. — A. Sachet, *Le Pardon annuel de la Saint-Jean...* II, 1918, p. 271-273. — G. Brasart, *Le Collège de la Trinité*, Thèse de l'École des Chartes, 1944, dactylographiée, p. 242. — H. Hours, *Le retour de Lyon sous l'autorité royale*, thèse de l'École des Chartes, (1951, dactyl., p. 93.

19. Déniau, *La Commune de Lyon et la Guerre Bourguignonne*, Lyon, 1934, p. 103.

20. Arch. de la Ville, BB 24, f°s 7, 440 ; BB 33, f° 192 v°.

21. Le diplôme d'agrégation est une belle pièce enluminée aux armes du Pape, du Roi, de l'archevêque d'Épinac, du gouverneur Mandelot, du Confalon, des Cordeliers et de la Ville (Arch. Rhône, Confalons, Carton, 1578).

22. Arch. Rhône, Confalons, Carton, 1629-1675, revenus et dépenses. Le même compte porte une dépense de 300 l. payées à Monard, l'entrepreneur de la chapelle, pour le « tallier du *cœur* ». Ne pas lire « coin » comme on pourrait être tenté de le faire. Il s'agit d'ailleurs d'une médaille fondue.

23. Rondot, *op. cit. Les Graveurs de Monnaie à Lyon*, 1897, p. 46. *Les Médailleurs et les Graveurs... en France*, 1904, p. 106, 279. Affirmation reproduite par Audin et Vial, *Dictionnaire des Artistes Lyonnais*, I, 1918, p. 379.

24. A l'auteur. Le même placard, sans les médailles, se retrouve dans les *Statuts* de 1730, p. 128.

25. L' « Épitaphe » de cette pierre était conservée à la chapelle dans un cadre de poirier noir. Cf. les comptes de 1654 et l'inventaire de 1675.

26. On trouvera dans le fonds des Confalons, aux Archives du Rhône toute une suite de vignettes, de fers de reliure, et de sceaux à leurs armes.

27. Arch. Rhône, Notaires, Buyrin, du 13 juin 1588. — Cordeliers de Saint-Bonaventure, Liasse 15 (confréries), 1597. — Arch. Ville, GG 120. — Fodéré, *Narration historique... des convens de l'ordre de Saint-François...* Lyon, 1619, p. 385. — Plan de Séraucourt, 1740. — Le vocable de Bon-Rencontre est à rapprocher de celui de N.-D. de Bon-Encontre au diocèse d'Agen (Hébrard, *Journal des Bons Exemples*, 1855, 337-355).

28. Arch. de la Ville, GG, 114.

29. Isaac Lefebvre, *Nombre des Églises*, Lyon, 1627, éd. de 1880, p. 42.

30. Arch. Rhône, Confréries, Confalons, Cartons 1567-1679 et 1588-1786.

31. Charléty, *Vente des Biens Nationaux*, Lyon, 1906, n° 2886. — Cf. aussi notes de Pointet, au Musée de Gadagne, n° 3625.

32. Communication faite à la Société Littéraire le 29 mai 1889.

33. A. Sabatier, *Notes et souvenirs d'Antoine Sabatier sur les Églises et Chapelles de Lyon*, 1768-1770, Lyon, Audin, 1923, p. 48.

34. Yanel, *Le Culte de saint Joseph dans l'Église de Saint-Bonaventure*, Bull. Hist. du Diocèse de Lyon, 1917, p. 3.

35. E. Vial, *Rues de Lyon*, mss. n° 230.

36. Mention de cette pompe dans les Arch. de la Ville, inventaire Chappe, XVIII, p. 147.

37. Cf. depuis *Lannois, Médailles Médicales*, III, Le Crocodile, Lyon, 1935.

38. Arch. de la Ville, GG 22, du 14 mai 1629.

39. Archives Rhône, Pénitents de la Miséricorde, 5 cartons, dont l'inventaire de 1747 est à la Bibliothèque de la Ville. — Grands Carmes. — Archives de la Ville, GG 121. — Bibl. de Lyon, mss. fonds général, 1427 ; fonds Coste, 870. — Chappuzeau, *Lyon dans son lustre*, 1656, 76. — *Offices et prières pour les confrères pénitens de la Miséricorde*, Lyon, Jullieron, 1685. — *Statuts et règlements* et *Processionnaire*, Lyon, Valfray, 1749 (Coste, 3037-38). — Péricaud, *Notes et documents*, 1625, 190 ; 1636, 286. — Antoine Sabatier, *Notes et souvenirs...*, 1768-1770, éd. 1923, p. 50-51. — Mad. Cradock, *Voyages en France, 1783-1786*, éd. 1896, p. 99. — *Mémoires de Linsolas*. Bull. Hist. du *Diocèse de Lyon*, 1925, p. 191. — Boitel, *La Chapelle des Pénitents de la Miséricorde*, Revue du Lyonnais, 1837, II, p. 1-48 (tir. à part.). — Saint-Olive. *Mélanges historiques sur Lyon*, 1864, p. 15-16 *Revue du Lyonnais*, 1863, II, 26). — Meynis, *Anciennes Confréries Lyonnaises*, 1868, p. 42-50. — Vachet, *Les Anciens Couvents de Lyon*, 1895, p. 202-205. —

Martin, *Églises et Chapelles de Lyon*, II, p. 310-316. — *Armorial des Bibliophiles Lyonnais*, 1907, p. 408. — A. Sachet, *Le Pardon annuel de la Saint-Jean...*, II, 1918, p. 274-281, 468-471, 474. — G. Guigue, *Les Papiers des Dévôts de Lyon*, Lyon, 1922, 161-162.

40. Le cuivre original de l'une de ces compositions appartient à l'auteur.

41. Le manuscrit est conservé à la maison mère des sœurs Saint-Charles, à Lyon, 26 Montée des Carmélites où Mme la Supérieure a bien voulu nous autoriser à le consulter. Faillon l'a publié en partie, mais en le remaniant, dans sa *Vie de Mr Démia*, Lyon, Rusand, 1829. Cf. p. 22-23 le passage qui nous intéresse. A. Chagny, *La jeunesse de Charles Démia*, Revue du Lyonnais, 1924, 180, note 2, a, sur ce point de détail, copié Faillon, en le remaniant à son tour.

42. Sur les emblèmes de Démia et de son séminaire Saint-Charles, cf. *Archives Ex-Libris*, Paris, 1931, p. 28-31,

43. Arch. Rhône, Filles de la Providence, 6 cartons, 2 registres. — Arch. Ville, GG 149. — *Notes et souvenirs d'Antoine Sabatier*, p. 48. — Vachet, *Anciens Couvents de Lyon*, p. 548-549, 620. — Martin, *Églises et Chapelles*, I, 123-126, 137 ; II, 328-331. — G. Guigue, *Les papiers des Dévôts de Lyon*, 1922, 208-211. — *Le testament du Cardinal de Tencin*, p. 4. — Et les autres revues mentionnées par J. Beyssac, *Archives de la France Monastique, Diocèse de Lyon*, p. 75.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Jeton contremarqué « Racine ».

Je reprends, et je m'en excuse, une question que j'avais abordée, il y a longtemps déjà. Je disais alors que des jetons portant RACINE en contremarque n'avaient pas reçu d'explication [1]. L'obligation d'être très concis ne m'avait pas permis d'aborder complètement ce petit problème, qui, depuis vingt-trois ans, ne paraît pas avoir été repris, et reste toujours entier. Certes, la présence d'une contremarque sur un jeton n'a rien de surprenant et l'on connaît beaucoup de cas de ce genre. Mais d'abord, il s'agit du nom d'un auteur illustre dont la personnalité a précisément été mêlée à la composition de légendes de médailles et de jetons (*Manuel*, p. 31, 222 et s.). Je rappelle en particulier la devise *Conjuratos ridet aquilones* du jeton de l'Orangerie de Versailles, texte auquel Louis, le frère du grand poète, a consacré une dizaine de lignes dans des mémoires sur la vie de Jean Racine.

La contremarque est remarquable, car le nom de RACINE se détache en relief dans un rectangle allongé (longueur 11 mm.), appliqué sous la base d'un arc de triomphe, présentant trois portes, celle du centre d'une dimension double des latérales. Au-dessous, la date 1661. La légende latine (*Paci æternæ pactisque hymeneis*) fait une claire allusion au mariage du roi. Quant au côté opposé, considéré comme le droit (selon nos habitudes actuelles), il porte l'écu de France entouré de la légende *Nil nisi consilio*, prouvant que le jeton a servi pour le Conseil du Roi.

« On s'accorde pour admettre que l'arc est celui qui fut élevé à la porte Saint-Antoine.

« Ce qui pose un point d'interrogation pour la question, c'est que nous avons à considérer *deux* exemplaires semblables, avec la même contremarque et dont l'état d'usure peut être qualifié d'identique. Ces pièces ont donc servi pour un même usage ; et la contremarque *Racine* fait évidemment penser que le nom aurait été employé pour quelque cérémonie[2].

« Mais, en 1661, le nom de Racine ne s'impose en aucune manière. Le poète est à peine connu ; il n'est même pas à Paris. On a des lettres de lui, datées de la première partie de cette année : mais elles ont été écrites à Chevreuse, au château de la famille de Luynes, qualifié de Babylone, où Racine, chargé par le cousin Vitart de surveiller des travaux, se considérait comme en exil, « en captivité ». Puis, du milieu de 1661 jusqu'à 1663, Racine vécut à Uzès, chez un oncle maternel, le P. Sconin, chanoine régulier de la cathédrale de cette ville, pour une période au moins. Rien, dans la vie du poète, ne paraît donc expliquer l'emploi de jetons de 1661, à moins de recourir à une hypothèse fragile : Racine, chargé de l'inspection des travaux du château de Chevreuse, se serait servi de jetons émis en 1661, pour contrôler la présence d'ouvriers au cours des travaux.

« En tout cas, la date ne saurait avoir rapport à une première représentation, puisque la première pièce de Racine, la tragédie de la *Thébaïde*, est seulement de 1664, et la deuxième, *Alexandre le Grand*, de 1665.

« Mais dans bien des cas, on découvre une complexité qui n'apparaissait pas du premier coup. S'il est vrai que la première tragédie de Racine est de 1664, ce n'est pas sa première œuvre : pour le mariage du Roi, il avait composé une ode intitulée *La nymphe de la Seine*, soumise à Chapelain et à Perrault qui l'approuvèrent. Colbert envoya cent louis à l'auteur et le fit inscrire pour une pension de 600 livres.

« Le choix du sujet de la Seine pouvait s'expliquer par plusieurs raisons dont la meilleure était peut-être qu'une des sculptures de l'ancienne porte Saint-Antoine représentait ce fleuve. Et l'ode de Racine était liée à l'entrée royale de cette porte.

« Mais la satisfaction naturelle de Racine diminua quand un

de ses critiques lui eut fait remarquer que les Tritons, cités dans l'ode, ne fréquentaient pas les fleuves. Bien que Racine eût fait imprimer son œuvre, en 1660, il ne tint évidemment pas à en retirer tout le parti qu'il eût espéré normalement.

« Toutefois, le roi avait accueilli avec faveur l'ode écrite pour commémorer son union. Et l'on peut supposer que la noblesse voulut flatter le souverain en honorant le poète. On pourrait admettre que, dans les années qui suivirent, quelque salon de la capitale donna une audition du poème à laquelle on eut accès en présentant un jeton au type de la porte Saint-Antoine, contremarqué du nom de RACINE, qui suffisait pour indiquer le motif de la réunion. Pure hypothèse, évidemment. Mais on ne saurait nier qu'elle présente quelque séduction.

« Répondant à une question que je lui ai posée, M. J.-J. Olivier, archiviste-bibliothécaire de la Comédie-Française, a bien voulu me faire savoir que cette célèbre Maison ne possède aucun document relatif à la contremarque Racine. »

ADRIEN BLANCHET.

1. *Manuel de Numismatique française*, t. III (Médailles, etc., 1930, p. 218-9).
2. Un des exemplaires porte sur le côté de l'écu, les lettres L S, également en contremarque, marque d'un marchand, analogue à celles dont j'ai publié une liste (*Manuel*, t. III, 1930, p. 306-8).

Trouvailles.

Trésor de Port-Haliguen-en-Quiberon (Morbihan). — Ce trésor[1] fut confié à M. Merlat, qui le remit au Cabinet des Médailles à l'exception d'une vingtaine de pièces, dont un lot de dix exemplaires, examiné par M. J. B. Colbert de Beaulieu comprenant : 5 pièces d'argent : 1 denier au nom de *L. Roscius Fabatus*, de 70 av. J.-C.[2] ; 1 denier au nom de *Monius Acilius*, triumvir en 50 av. J.-C.[3] ; 1 denier au nom de *L. Plautius Plancus*, Rome, 47 av. J.-C.[4] ; 1 denier avec légende : ANT. AVG. III VIR RPC//LEG (?), de 32-31 av. J.-C. ; 1 quinaire presque illisible au nom de *P. Carisius*, Espagne, 24-22 av. J.-C.[5].

— 5 pièces en bronze : 1 bronze réputé gaulois, d'apparence romaine, imitation du denier d'Auguste au taureau cornupète, frappé de 15 à 10 av. J.-C., avec légende : [*G*]*ermanus Indutilli l*(*ibertus*), au revers[6] ; 1 bronze de Nîmes, avec, au droit, les têtes adossées d'Agrippa et d'Auguste et la légende : [IMP] DIVI F, au revers, un crocodile attaché à un palmier et la légende : COL NEM[7] ; 3 bronzes lyonnais d'Auguste au type de l'autel de Rome et d'Auguste.

Le trésor étudié au Cabinet des médailles se compose de quinaires d'argent de la République romaine datés de 91 à 86 av. J.-C. (9 ex.) ; de monnaies gauloises en argent au type de DVRNACOS (3 ex.) ; d'as de la République de 172 à 171 av. J.-C. (6 ex.) ; d'un as d'Auguste frappé à Rome portant le nom d'un triumvir ; de monnaies de bronze des ateliers des Gaules : Vienne (2 ex.) ; Nîmes (38 ex., 13 pièces cassées) ; Lyon (358 ex., 2 pièces cassées).

Trois éléments peuvent être retenus pour la datation :

1) Un as de Rome portant au droit une tête nue à dr. [CAE]SAR AVG[VSTVS TRIBVNIC POTEST] et au revers...III VIR A A [A F F], au centre S C, que M. Pflaum propose de rétablir en [A LICI]N

1. *Gallia*, IX, 1951, p. 85.
2. Cf. H. A. Grueber, *B.M.C. of the Rom. Rep.*, I, p. 422, n° 3425.
3. *Ibid.*, I, p. 496, n° 4043.
4. *Ibid.*, I, p. 516, n° 4004, pl. L, 15.
5. *Ibid.*, II, p. 376, n° 121, pl. CII, 11.
6. Cf. A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, pp. 121-122 et 253-4.
7. *Ibid.*, p. 437, et *Manuel*, p. 94.

N[ERVA SILIAN] III VIR A A [A F F], daté par M. Mattingly de 6 av. J.-C. et par M. Kraft de 3 av. J.-C.[1].

2) Les monnaies de Lyon qui toutes ont au droit CAESAR PONT MAX, tête d'Auguste à dr. au revers ROM ET AVG (autel de Lyon). On considère généralement que leur frappe se situe entre 10 et 3 av. J.-C.[2].

3) Le fait que, pour Nîmes, seuls les as des premier et second groupes de Willers soient représentés[3]. Le troisième groupe portant au droit devant les têtes les lettres P P manque, l'émission débute approximativement en 2 av. J.-C.[4].

Ni les portraits (seules les têtes d'Auguste et d'Agrippa sont représentées) ni les contremarques (D↕D, IMP, attribuées à l'époque d'Auguste, 12 ex.)[5] ne permettent de placer l'enfouissement de ce trésor après le règne d'Auguste et sans doute même après 2 av. J.-C.[6].

*
* *

Trésor de Noyers-sur-Serein (Yonne). — En 1942, M. Duchâtel, curé de Noyers-sur-Serein (Yonne) a découvert dans les fouilles qu'il poursuit sur le territoire de cette commune, un trésor composé de 437 monnaies romaines. M. le Professeur Louis fit déposer cette trouvaille au Cabinet des Médailles. Nous en avons dressé l'inventaire en collaboration avec M. Yvon[7]. Les monnaies qui constituaient ce trésor peuvent être divisées en trois groupes :

1. — 1 denier de Maximin frappé à Rome ;

2. — 325 *antoniniani* des empereurs et impératrices de Julia Domna à Gallien, frappés dans les ateliers de Rome (293 ex.), Milan (2 ex.), Cologne (10 ex.), dans les ateliers secondaires d'Occident (11 ex.) et d'Orient (9 ex.) ;

1. *R.I.C.*, I, p. 79 ; Kraft, *Mainzer Zeitschrift*, 46-47, 1951-1952, p. 29-30.
2. *R.I.C.*, I, p. 91 ; Kraay, *Gazette numism. suisse*, III, nov. 1952, p. 52 ; Grant, *From Imperium to Auctoritas*, Cambridge University Press, 1946, p. 467.
3. Willers, *N. Z.*, 1903, p. 120 et suiv.
4. A. Blanchet, *R. celtique*, 1910, p. 54 ; Grant. *loc. cit.*, p. 78, note 11.
5. *R.I.C.*, I, p. 44 ; Grünwald, *Die römischen Bronze- und Kupfermünzen mit Schlagmarken im Legionslager Vindonissa*, Basel, 1946, p. 16 sv. ; Kraft, *loc. cit.*, p. 8. note 28.
6. Grant, *loc. cit.*, p. 94 et 113 ; *The six main Aes Coinages of Augustus*, Edinburg Univerty Press, 1953, p. 10 ; Mattingly, *N. C.*, 1946, p. 126 et sv.
7. Cf. *Bull. S. F. N.*, 8e année, n° 10, décembre 1953, p. 236-237.

3. — 111 *antoniniani* de Postume frappés de 260 à 263 dans l'atelier officiel gaulois de Cologne.

Cette trouvaille rappelle par sa composition celle de Rouvroy (Oise).

Pour Gallien, les dernières émissions s'arrêtent en 258 avec des monnaies frappées à Cologne au revers VIRTVS AVGG.

Les monnaies les plus récentes de Postume sont celles de l'émission de Cologne qui, en 263, célèbre une victoire sur les Germains en même temps que ses *quinquennalia* : IMP C POSTVMVS P F AVG, revers : P M TR P IIII COS III P P. Elles portent l'indication de la quatrième puissance tribunice de Postume et de son troisième consulat.

Il faut noter l'absence d'*antoniniani* de Postume au revers SAECVLI FELICITAS. On sait qu'Elmer [1] attribuait ces monnaies à l'émission des *decennalia* (268). Se basant sur l'analyse du métal et l'étude comparative de la composition des trésors, Le Gentilhomme [2] l'attribuait à l'émission des *quinquennalia* en 263, tandis que l'étude de coins amenait M. Naster [3] à le dater de 266-267. Le titre des *antoniniani* de Postume au revers SAECVLI FELICITAS examinés par Le Gentilhomme variait entre 183 et 177/000 d'argent, on ne saurait accepter la date de 268 proposée par Elmer, puisqu'à cette époque le titre était tombé à 43-55/000. D'après Le Gentilhomme, le titre des *antoniniani* de Cologne n'a pas varié entre 263 et 267 et a oscillé entre 190 et 170/000 ; le facteur titre est donc insuffisant pour attribuer ces monnaies à 263 ou 266. L'étude comparative de la composition des trésors donne quelques précisions : le trésor de Noyers — comme tous ceux dont les monnaies les plus récentes appartiennent à l'émission de 263 à Cologne — ne contenait pas de monnaies au revers SAECVLI FELICITAS. C'est le cas de Rouvroy (Oise), Wallers (Nord), Ettelbrück, Contern, Reichlange (Luxembourg) [4]. D'autre part, Le Gentilhomme avait noté la présence de ce revers dans les trésors de Givet (Ardennes), Chalandry (Aisne), mais si, pour ces trouvailles comme pour celles que nous avons d'abord citées, les exemplaires datés les plus récents sont ceux portant indication de la quatrième

1. G. Elmer, *Die Münzprägung der gallischen Kaiser in Köln, Trier und Mailand*, dans *Bonner Jahrbücher*, t. 146, Darmstadt, 1941, p. 54.
2. *Gallia*, V, 1947, fasc. 2, p. 328.
3. *R. belge de Numism.*, 1951, p. 72-73.
4. A. Blanchet, *Trésors...* p. 110 et 274.

puissance tribunice et du troisième consulat de Postume, elles ont livré en outre — et c'est en cela qu'elles diffèrent du groupe Noyers, etc. — des *antoniniani* de l'émission 265-266. Le Gentilhomme a dû s'en apercevoir par la suite, comme le prouvent ses tableaux. Le revers SAECVLI FELICITAS est donc apparu entre l'émission des *quinquennalia* de 263 et celle des fêtes du quatrième consulat, datée de la neuvième puissance tribunice (267 pour Le Gentilhomme, 266 pour Naster). Ainsi, avec une autre méthode, et grâce aux documents laissés par Le Gentilhomme, nous pouvons, comme l'a souhaité M. Naster, concilier ses conclusions avec celles de Le Gentilhomme.

Inventaire des deniers et antoniniani de la trouvaille de Noyers (Yonne).

Julia Domna[1]. *Antoninianus* (1 ex.) : Rome : 388 a.

Elagabale[2]. *Antoniniani* (4 ex.) : Rome (3 ex.) ; 12 (1 ex.) ; 155 (1 ex.) ; 14 (1 ex.). — Atelier secondaire d'Occident (1 ex.) : 149.

Julia Maesa[3]. *Antoniniani* (1 ex.) : Atelier secondaire d'Occident : 264.

Maximin[4]. *Denier* (1 ex.) : Rome : 7 a*.

Gordien III[5]. *Antoniniani* (132 ex.) : Rome (123 ex.) ; 3 (2 ex.) ; 4* (1 ex.) ; 5 (1 ex.) ; 1 (3 ex.) ; 2 (2 ex.) ; 6 (2 ex.) ; 16 (1 ex) ; 37 (4 ex.) ; 36 (5 ex.) ; 34 (1 ex.) ; 35* (3 ex.) ; 38* (1 ex.) ; 39 (2 ex.) ; 55 (1 ex.) ; 56 (1 ex.) ; 68 (5 ex.) ; 67* (2 ex.) ; 63 (3 ex.) : 65* (2 ex.) ; 70 (2 ex.) ; 71* (1 ex.) ; 91 (2 ex.) ; 92 (4 ex.) ; 93 (2 ex.) ; 87 (2 ex.) ; 88 (3 ex.) ; 89 (4 ex.) ; 83* (9 ex) ; 85 (2 ex.) ; 84* (13 ex.) ; 86 (3 ex.) ; 95 (8 ex.) ; 142 (2 ex.) ; 140 (2 ex.) ; 144 (3 ex.) ; 143 (2 ex.) ; 147 (2 ex.) ; 146 (1 ex.) ; 145 (3 ex.) ; 150 (2 ex.) ; 151 (3 ex.) ; 156 (2 ex.) ; 155 (1 ex.) ; 154 (3 ex.). — Atelier d'Orient (9 ex.) ; 196 (1 ex.) ; 214 (1 ex.) ; 213* (1 ex.) ; 216 (6 ex.).

Philippe père[6]. *Antoniniani* (84 ex.) : Rome (84 ex.) ; 32 b (2 ex.) ; 35* b (3 ex.) ; 41 (1 ex.) ; 40* b (1 ex.) ; 47 (3 ex.) ; 48* b (2 ex.) ; 31* (1 ex.) ; 49* b (2 ex.) ; 50 (1 ex.) ; 52* (3 ex.) ; 3* (2 ex.) ; 69 (7 ex.) ; 26 b (1 ex.) ; 38* b (3 ex.) ; 51 (3 ex.) ; 27* b (6 ex.) ; 28 c (5 ex.) ; 29 (2 ex) ; 44 b (6 ex.) ; 5 (1 ex.) ; 59 (1 ex.) ; 65* (1 ex.) ; 62* (1 ex.) ; 63 b (2 ex.) ; 60 (1 ex.) ; 58 (5 ex.) ; 25* b (2 ex.) ; 24 c (2 ex.) ; 12 (3 ex.) ; 15 (1 ex.) ; 19* (2 ex.) ; 21 (3 ex.) ; 7 (1 ex.) ; 9* (1 ex.) ; 10* (3 ex.).

1. R.I.C. IV[1], p. 272-275.
2. R.I.C. IV[2], p. 28-45.
3. R.I.C. IV[2], p. 49-50.
4. R.I.C. IV[2], p. 138-157.
5. R.I.C. IV[3], p. 15-53.
6. R.I.C. IV[3], p. 68-82

ECOLE BIBLIOTHÈQUE DES CHARTES

Otacilie[1]. *Antoniniani* (16 ex.) ; Rome (16 ex.) ; 123* c (2 ex.) ; 125 c (7 ex.) 126 (1 ex.) ; 129 (4 ex.) ; 130* (1 ex.) ; 116* b (1 ex.).

Philippe fils[2]. *Antoniniani* (14 ex) : Rome (14 ex.) : 216 c (4 ex.) ; 218* d (6 ex.) ; 219 (2 ex.) ; 227 (1 ex.) ; 230 (1 ex.).

Trajan Dèce[3]. *Antoniniani* (24 ex.) : Rome (24 ex.) : 10 b (1 ex.) ; 11 b (4 ex.) ; 28* (4 ex.) ; 16* c (4 ex.) ; 21* b (5 ex.) ; 29* c (1 ex.) ; 13 (2 ex.) ; 86 (1 ex.) ; 90 (2 ex.).

Etruscille[4]. *Antoniniani* (3 ex.) ; Rome (3 ex.) : 59* b (1 ex.) ; 58* b (2 ex.).

Herennius Etruscus[5]. *Antoniniani* (5 ex.) : Rome (5 ex.) : 149 (2 ex.) ; 144 b (3 ex.).

Hostilien[6]. *Antoninianus* (1 ex.) : Rome : 175.

Trébonien Galle[7] *Antoniniani* (14 ex.) : Rome (7 ex.) : 33* (1 ex.) ; 37 (1 ex.) ; 41* (1 ex.) ; 30* (1 ex.) ; 32 (1 ex.) ; 48 (1 ex.) ; 63 (1 ex.). — Atelier secondaire d'Occident (7 ex.) : 35* (3 ex.) ; 70 (2 ex.) ; 72 (2 ex.).

Volusien[8]. *Antoniniani* (8 ex.) : Rome (6 ex.) : 172 (1 ex.) ; 179 (1 ex.) ; 184 (1 ex.) ; 140 (1 ex.) ; 166 (2 ex.). — Atelier secondaire d'Occident (2 ex.) : 205.

Emilien[9]. *Antoninianus* (1 ex.) : Rome : 9.

Valérien[10]. *Antoniniani* (2 ex.) : Rome (1 ex.) : 92. — Milan (1 ex.) : 251.

Gallien[11]. *Antoniniani* (10 ex.) : Rome (3 ex.) : 155 (1 ex.) ; 143 (2 ex.). — Milan (1 ex.) : 377. — Cologne (6 ex.) : 39 (1 ex.) ; 40 (3 ex.) ; 42 (1 ex.) ; 54 (1 ex).

Salonine[12]. *Antoninianus* (1 ex.) : Cologne : 60.

Valérien fils[13]. *Antoniniani* (3 ex.) : Cologne (3 ex.) : 63.

Postume[14] *Antoniniani* (111 ex.) : Cologne (111 ex.) ; 129 (10 ex.) ; 131 (6 ex.) ; 132 (1 ex.) ; 190 (13 ex.) ; 289 (1 ex.) : 299 (20 ex.) ; 313 (1 ex.) ; 314 (18 ex.) ; 332 (7 ex.) ; 333 (1 ex.) ; 336 (31 ex.).

1. R.I.C. IV³, p. 82-87.
2. R.I.C. IV³, p. 95-104.
3. R.I.C. IV³, p. 120-137.
4. R.I.C. IV³, p. 125-126.
5. R.I.C. IV³, p. 138-143.
6. R.I.C. IV³, p. 143-150.
7. R.I.C. IV³, p. 159-173.
8. R.I.C. IV³, p. 173-189.
9. R.I.C. IV³, p. 194-202.
10. R.I.C. V¹, p. 38-60.
11. R.I.C. V¹, p. 73-102, pour Cologne, Elmer, *Bonner Jahrbücher*, 146, 1941, p. 18-26.
12. Pour Cologne, Elmer, *loc. cit.*, p. 21-22 et 25.
13. Pour Cologne, *loc. cit.*, p. 22.
14. Elmer, *loc. cit.*, p. 40-56.

*
* *

Trésor de Treffieux (Loire-Inférieure). — A la demande de M. Gaudron, inspecteur des Musées, ce trésor a été déposé au Cabinet des Médailles pour y être étudié. Il comprenait :

— 550 *antoniniani* des empereurs et impératrices de Trébonien-Galle à Claude II, émis par les ateliers officiels de l'empire romain, le plus souvent à Rome (398 ex.), mais aussi à Milan (66 ex.), à Siscia (4 ex.) et même en Asie (9 ex.);

— 340 *antoniniani* des empereurs gaulois frappés de 260 à 270 dans les ateliers officiels gaulois : Cologne (278 ex.), Trèves (51 ex.), Milan (15 ex.).

Les exemplaires les plus récents appartiennent aux dernières émissions de Victorin à Cologne et à Trèves et de Claude II à Rome et à Milan, sans monnaies de consécration de l'un ou de l'autre. Ce trésor a donc été enfoui en 270.

Il est composé de quatre groupes de monnaies :

1) des *antoniniani* de titre élevé (480 à 360/$_{000}$), frappés avant 260 dans les ateliers officiels de l'empire romain;

2) des *antoniniani*, émis de 260 à 270 sous Gallien et Claude II, période pendant laquelle le titre n'a cessé de s'amoindrir et est passé de 150 à 17/$_{000}$;

3) des *antoniniani* émis à Cologne de 260 à 267 sous le règne de Postume. Leur titre (480 à 83/$_{000}$) est supérieur à celui des monnaies des ateliers romains de même époque;

4) des *antoniniani* frappés de 267 à 270 dans les ateliers gaulois de Trèves et de Cologne. Leur titre atteint un niveau aussi bas que celui des émissions du gouvernement central (49 à 19/$_{000}$).

Ces quatre groupes forment les éléments caractéristiques des trouvailles finissant à Victorin [1]. Leurs différences de pourcentage permettent de les classer en deux catégories :

I. — Trésors dans lesquels les monnaies des empereurs gaulois sont plus nombreuses que les monnaies romaines (Postume 50 %; Victorin 6 à 12 %), ils finissent à Claude II et Victorin, et sont composés de monnaies de titre élevé.

1. Cf. H. Mattingly, *The Clash of the Coinages circa 270-296*, dans *Studies in Roman Economic and Social History in Honor of Allan Chester Johnson*, p. 275-289, tableau des trouvailles, p. 286-287.

II. — Trésors où les monnaies romaines sont plus nombreuses que les monnaies des empereurs gaulois, où le pourcentage des monnaies de Victorin est plus élevé que dans la première catégorie ; ces trouvailles sont composées de monnaies de bas titre [1].

Comment expliquer l'existence de ces deux catégories? Serait-elle due simplement à un tri des pièces, qui aurait permis la constitution de trésors composés d'*antoniniani* de haut titre et d'autres de titre plus bas? Ou bien cette différence viendrait-elle de changements dans la circulation monétaire, dus à des différences chronologiques : les trouvailles les plus riches étant les plus anciennes?

M. A. Blanchet a montré, dès 1900, dans son ouvrage sur *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, l'importance des renseignements fournis par les dépôts monétaires pour l'étude des événements historiques. Depuis, il n'a cessé de compléter cet important répertoire par ses chroniques de la *Revue Numismatique* et par de nombreux articles et communications; il a, de plus, déposé au Cabinet des Médailles un supplément manuscrit de son livre, que nous nous efforçons de tenir à jour.

L'enfouissement du trésor de Treffieux pourrait bien être une conséquence des invasions venues par mer qui dévastèrent la Gaule du Nord-Ouest de 268 à 270. Une mention de ces combats se trouve dans la *Vita Laeliani, 5*. Des peuplades, des Saxons d'après Koethe [2], auraient débarqué en Gaule sur les côtes de la Manche, puis se seraient dirigées vers la Seine inférieure et la Loire. Il y eut sans doute à la même époque des menaces sur les côtes de l'Atlantique qui auraient causé l'enfouissement des trouvailles de Villiers-en-Bois (Deux-Sèvres) et Hasparren (Basses-Pyrénées). Rappelons toutefois que dans cette région les invasions s'accentuèrent sous Tétricus et Probus.

Des trésors finissant à Claude II et à Quintille ont été signalés aussi en Isère, Savoie et Haute-Savoie. Ils ont été enterrés, d'après Koethe, au temps des luttes qui opposèrent Victorin et Claude II [2]. C'est d'ailleurs pour protéger la *Provincia* contre une pénétration ultérieure de Victorin que Claude II envoya Julius Placidius avec des

1. C. H. V. Sutherland, *Coinage and Currency in Roman Britain*, Oxford University Press, 1937, p. 49 et sv.

2. H. Koethe, *Zur Geschichte Galliens um dritten Viertel des 3. Jahrhunderts*, dans *32. Bericht der römisch-germanischen Kommission* (Deutsches archäologisches Institut), 1942, paru à Berlin en 1950.

forces combattantes vers *Cularo* (Grenoble)[1]. Dans la même région, la poussée des Alamans vers l'Italie en 270 peut être une autre cause de ces enfouissements. La carte des trouvailles monétaires finissant à Victorin permet, semble-t-il, de suivre la progression des envahisseurs en Gaule de 268 à 270.

Cette aire de dispersion correspond d'ailleurs à celle des bornes milliaires au nom de Victorin[2] découvertes dans le Marne, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan et la Loire-Inférieure et qui prouve l'importance donnée par cet empereur aux routes stratégiques allant vers les côtes. Cette remarque est valable pour la Bretagne, victime des mêmes bandes de pilleurs, et où les bornes milliaires de Victorin et les trésors de cette époque, très nombreux, permettent de saisir les rapports étroits qui l'unissaient alors à la Gaule.

Le trésor de Treffieux, enfoui sans doute avant la grande inflation du temps de Tétricus, donne une idée de la circulation monétaire en Gaule vers 270. Il entre dans la catégorie des trésors finissant à Victorin et contenant un plus grand nombre de monnaies frappées dans les ateliers officiels romains que dans ceux de la Gaule. Il nous a servi de prétexte pour étudier la composition des trésors enfouis en Gaule de 268 à 270. Nous avons tenté, suivant la méthode de M. A. Blanchet, d'expliquer la répartition géographique des trésors par des faits historiques.

Inventaire des deniers et antoniniani
de la trouvaille de Treffieux (Loire-Inférieure).

Trébonien Galle[3]. *Antoniniani* (1 ex.) : Rome 34.

Volusien[4]. *Antoniniani* (2 ex.) : Rome (2 ex.) : 179 (1 ex.) ; 167 (1 ex.).

Valérien[5]. *Antoniniani* (32 ex.) : Rome (24 ex.) : 89 (4 ex.) ; 98 (1 ex.) ; 86 (1 ex.) ; 124 (3 ex.) ; 128 (1 ex.) ; 132 (2 ex.) ; 69 (1 ex.) ; 72 (3 ex.) ; 87 (1 ex.) ; 106 (5 ex.) ; 117 (3 ex.). — Cologne (2 ex.) : 6 (1 ex.) ; 75 (1 ex.). — Atelier d'Orient (6 ex.) : 218 (1 ex.) ; 285 (7 ex.) ; 287 (2 ex.) ; 293 (1 ex.).

1. A. Blanchet, *Trésors*, p. 13.
2. Jullian, *Histoire de la Gaule*, IV, p. 583, n. 3 ; Mowat, *Piavonius, nom de famille de l'empereur Victorin*, *R. N.* 1890, p. 65-70.
3. R. I. C. IV[3], p. 159-173.
4. R. I. C. IV[3], p. 173-189.
5. R. I. C. V[1], p. 38-60, pour Cologne : Elmer, *Bonner Jahrbücher*, 146, 1941, p. 18-26.

Mariniane[1]. *Antoniniani* (2 ex.) : Rome (2 ex.) : 4 V|.

Gallien règne associé[2]. *Antoniniani* (16 ex.) : Rome (6 ex.) : 181 (2 ex.); 186 (1 ex.); 141 (1 ex.); 157 V| (2 ex.). — Atelier secondaire d'Occident (1 ex.) : 397. — Cologne (8 ex.) : 31 (1 ex.); 54 (1 ex.); 55 (2 ex.); 56 (1 ex.); 57 (1 ex.); 80 (2 ex.). — Atelier d'Orient (1 ex.) : 455.

Valérien II[3]. *Antoniniani* (3 ex.) : Cologne (3 ex.) : 64 (1 ex.); 68 (1 ex.); 102 (1 ex.).

Salonin[4]. *Antoniniani* (6 ex.) : Cologne (5 ex.) : 107 (3 ex.); 105 (2 ex.). Atelier d'Asie (1 ex.) : 36.

Gallien règne seul[5]. *Antoniniani* (326 ex.) : Rome (279 ex.) : 255 V| (1 ex.); 272 |Q (1 ex.); 298 T| (1 ex.); 299 T| (2 ex.); 317 |P (2 ex.); 321 |P (4 ex.); 325 —/P (3 ex.); 159 |VI (1 ex.); 187 (1 ex.); 226 (7 ex.); 227 S| (1 ex); 256 T| (2 ex.); 262 (1 ex.); 262 |P (1 ex.); 325 (petites têtes) (4 ex.); 192 (1 ex.); 157 B| (8 ex.); 160 Γ| (9 ex.); 171 a —/XII (1 ex.); 171 a (sans marque) (1 ex.); 172 (1 ex.); 192 a |N (1 ex.); 193 |S (18 ex.); 206 |XI (2 ex.); 207 —/S (1 ex.); 210 N| (4 ex.); 214 X| (6 ex.); 216 S| (2 ex.); 216 (sans marque) (1 ex.); 233 |XI (1 ex.); 236 A| (8 ex.); 249 Z| (6 ex.); 249 | (6 ex.); 253 (2 ex.); 253 |Δ (4 ex.); 267 |X (3 ex.); 267 |X (1 ex.); 270 (3 ex.); 274 a |X (1 ex.); 274 a (1 ex.); 280 |H (1 ex.); 280 (6 ex.); 280 b |H (1 ex.); 288 |Є (10 ex.); 288 (4 ex.); 297 Z| (4 ex.); 320 X| (3 ex.); 330 X| (3 ex.); 163 —/Z (7 ex.); 164 —/H (12 ex.); 166 —/Δ (6 ex.); 176 —/Є (6 ex.); 177 —/Є (3 ex.); 179 —/X (2 ex.); 180 —/X (2 ex.); 180 —/Γ (3 ex.); 184 —/XI (8 ex.); 181 —/XII (14 ex.); 181 —/Γ (11 ex.); 181 (5 ex.); 207 —/S (4 ex.); 207 —/S (à gauche) (3 ex.); 230 (15 ex.); 245 —/N (10 ex.); 246 —/N (à gauche) (1 ex); 283 —/A (9 ex.). — Milan (43 ex.) : 468 (2 ex.); 324 (1 ex.); 341 (1 ex.); 348 (1 ex.); 473 (2 ex.); 503 (1 ex.); 489 —/P (2 ex.); 466 (1 ex.); 474 P| (1 ex.); 507 P| (1 ex.); 524 T| (1 ex.); 525 T| (1 ex.); 527 S| (2 ex.); 527 (1 ex.); 465 a —/? (4 ex.); 460 —/MP (1 ex.); 465 a —/MT (1 ex.); 465 a

1. R. I. C. V[1], p. 64-65.
2. R. I. C. V[1], p. 130-179; pour Cologne ; Elmer, *loc. cit.*, p. 18-26.
3. Elmer, *loc. cit.*, p. 22.
4. Pour Cologne : Elmer; *loc. cit.* p. 22; pour l'atelier d'Asie, R. I. C. V[1], p. 127.
5. R. I. C. V[1], p. 130-179; Alföldi, Siscia, Heft. 1. Die *Prägungen des Gallienus*, n. 64.

(1 ex.); 481 $\frac{|}{MP}$ (3 ex.); 483 $\frac{|}{MS}$ (4 ex.); 507 $\frac{|}{MP}$ (5 ex.); 508 a $\frac{|}{MP}$ (1 ex.); 509 a (1 ex.); 511 b $\frac{|}{MP}$ (2 ex.); 512 $\frac{|}{MS}$ (1 ex.); 513 $\frac{|}{MS}$ (1 ex.). — Siscia (4 ex.) : 587 S | (1 ex.); 585 (1 ex.); Alföldi, Siscia n° 64 (2 ex.). — Monnaies non identifiées de Gallien (29 ex.).

Salonine[1]. *Antoniniani* (37 ex.) : Rome (28 ex.); 35 (2 ex.); 13 (6 ex.); 22 (3 ex.); 24 (2 ex.); 32 $\frac{|}{Q}$ (2 ex.); 11 | N (3 ex.); 5 (2 ex.); 5 $\frac{|}{\Delta}$ (3 ex.); 15 $\frac{|}{\Delta}$ (5 ex.). — Milan (8 ex.) : 61 (3 ex.); 58 $\frac{|}{MS}$ (3 ex.); 62 $\frac{|}{MS}$ (2 ex.). — Atelier d'Orient (1 ex.) : 71.

Claude II[2]. *Antoniniani* (79 ex.) : Rome (59 ex.) : 17 Γ | (1 ex.); 80 (1 ex.); 10 | Δ (1 ex.); 52 (1 ex.); 57 (3 ex.); 98 (2 ex.); 102 (4 ex.); 18 (4 ex.); 14 | S (2 ex.); 14 | (3 ex.); 32 (3 ex.); 36 (8 ex.); 45 | Γ (3 ex.); 48 (2 ex.); 49 | Z (1 ex.); 54 (2 ex.); 67 (1 ex.); 91 (7 ex.); 104 (1 ex.); 109 (5 ex.); 109 (3 ex.); 109 | Є (1 ex.). — Milan (20 ex.) : 145 $\frac{|}{T}$ (1 ex.); 168 (5 ex.); 157 $\frac{|}{T}$ (6 ex.); 171 $\frac{|}{S}$ (3 ex.); 172 $\frac{|}{P}$ (3 ex.); 163 $\frac{|}{T}$ (1 ex.). — Monnaies non identifiées de Claude II : 2 ex.

Postume[3]. *Antoniniani* (170 ex.) : Cologne (170 ex.) : 123 (1 ex.); 125 (1 ex.); 129 (11 ex.); 130 (3 ex.); 131 (12 ex.); 132 (3 ex.); 133 (5 ex.); 190 (7 ex.); 299 (6 ex.); 313 (1 ex.); 333 (1 ex.); 335 (9 ex.); 336 (13 ex.); 337 (7 ex.); 381 (1 ex.); 382 (2 ex.); 383 (3 ex.); 385 (2 ex.); 394 (8 ex.); 396 (1 ex.); 413 (1 ex.); 414 (4 ex.); 415 (1 ex.); 416 (1 ex.); 417 (1 ex.); 561* (1 ex.); 563* (2 ex.); 565* (4 ex.); 566* | PT (28 ex.); 568* (9 ex.); 569** (6 ex.); 571** (3 ex.).

Marius[4]. *Antoniniani* (5 ex.); Trèves (1 ex.) : 637. Cologne (4 ex.); 629 (3 ex.); 630 (1 ex.).

Victorin[5]. *Antoniniani* (136 ex.) : Trèves (50 ex.); 702 (2 ex.); 732 (45 ex.); 739 (1 ex.); 741 (2 ex.). — Cologne (86 ex.) : 651* (4 ex.); 652 (1 ex.); 653* (2 ex.); 654 (3 ex.); 682 (34 ex.); 683 (41 ex.); 699 (1 ex.).

*
* *

Les trésors monétaires de Montbouy (Loiret). — Le territoire de Montbouy a livré quatre trésors monétaires découverts par M. Zur-

1. R. I. C. V[1], p. 109-115.
2. R. I. C. V[1], p. 211-225.
3. Elmer. *loc. cit.*, p. 40-56.
4. Elmer, *loc. cit.*, p. 51-58.
5. Elmer, *loc. cit.*, p. 58-60.

fluh. Ils ont été étudiés au Cabinet des Médailles à la demande de M. Louis, directeur de la XIXe circonscription archéologique.

Le trésor I, trouvé à part, était composé de deniers et d'*antoniniani* des empereurs et impératrices depuis Gordien III jusqu'à Aurélien, émis par les ateliers officiels de l'empire romain, et d'*antoniniani* frappés de 260 à 274 dans les ateliers de Cologne (*Colonia Agrippina*) et de Trèves (*Treveri*) et dans les ateliers locaux. Son enfouissement ne peut être antérieur à 274, mais le grand nombre de monnaies locales de Tétricus, dont la frappe s'est prolongée et peut-être intensifiée après la mort de cet empereur, permet de reculer cette date de deux à trois ans et de considérer cet enfouissement comme une conséquence des invasions qui dévastèrent la Gaule au temps de Probus (276).

Les trésors II, III, IV, ont été découverts côte à côte, l'un (II) était déposé dans une amphore, restée intacte ; le vase qui renfermait le trésor III était brisé ; nous ne connaissons pas le contenant du trésor IV. Ils étaient composés d'*antoniñiani* et deniers de Gallien, Salonine, Quintille, Victorin, Tétricus père et fils, Aurélien, Tacite, Probus, Numérien et Carin frappés de 260 à 295 dans les ateliers de Rome (243 ex.) ; Lyon (51 ex.) ; Milan (29 ex.) ; Siscia (15 ex.) ; Cologne (*Colonia Agrippina*) (11 ex.) ; *Ticinium* (9 ex.) ; Trèves (2 ex.) ; Cyzique (2 ex.) ; ateliers locaux (59 ex.) ; indéterminés (293 ex.) ;

— de *folles* de Dioclétien, Maximien-Hercule, Constance-Chlore, Galère, Sévère, Maximin-Daza, Maxence, Constantin, frappés de 296 à 311 dans les ateliers de Trèves (917 ex.) ; Londres (568 ex.) ; Lyon (530 ex.) ; Rome (181 ex.) ; *Ticinum* (148 ex.) ; Carthage (125 ex.) ; Aquilée (26 ex.) ; Siscia (14 ex.) ; Héraclée (12 ex.) ; Antioche (6 ex.) ; Cyzique (3 ex.) ; Alexandrie (3 ex.) ;

— de *demi-folles* frappés à Trèves pour Constantin César $\frac{S \mid A}{PTR}$, 4 gr. 25, et Constantin Auguste $\frac{\mid}{PTR}$ (33 ex. poids moyen 2 gr. 25)[1].

Les monnaies les plus récentes qui donnent la date d'enfouissement sont des *folles* de Constantin Auguste frappés dans les ateliers de

1. G. Fabre et M. Mainjonet, *Les trésors monétaires de Montbouy (Loiret)*, dans *Catalogue de l'Exposition Internationale de Numismatique*, Paris, 1953, art. IV, p. 42-44.

Trèves ($\frac{T \mid F}{PTR}$, poids moyen : 4 gr. 379); Lyon ($\frac{F \mid T}{PLG}$: 4.514); Londres ($\frac{T \mid F}{PLN}$: 4.481) et des *demi-folles* portant la marque $\overline{PTR}$, poids moyen : 2 gr. 60-1 gr. 70, qui n'appartiennent pas à une nouvelle réduction comme l'avait proposé Maurice. *Folles* et *demi-folles* présentent au revers les légendes *Soli invicto comiti* et *Marti conserv.* On sait par le panégyrique prononcé à Trèves en 311 que Constantin abandonna alors le culte d'Hercule, cher à Maximien, pour celui du soleil et que, pour affirmer ses droits à la succession et à la domination de tout l'empire, il chercha à établir sa descendance de Claude le Gothique par les femmes, ce qui pourrait peut-être expliquer l'importance (478 ex.) des monnaies de consécration de Claude le Gothique fournies par ces trouvailles.

Ces trésors posent des problèmes intéressants : date des monnaies de consécration de Claude II, variation du poids du *follis* de 307 à 309, circulation monétaire, qui ont été ou seront étudiés. Ils ont fait connaître en outre une trentaine de monnaies inédites. Nous ne signalerons ici qu'un follis de Dioclétien frappé à Lyon : DN DIOCLETIANO AETER AVG, revers : GENIO POP ROM $\overline{PLG}$. Il pèse 6 gr. 70 et avait été signalé par Cohen d'après Banduri, mais ni Voetter, ni Maurice n'en avaient fait état. Cette monnaie est exceptionnelle par son droit et son revers. La titulature DN DIOCLETIANO AETER AVG est inconnue, semble-t-il. M. Pflaum a bien voulu nous indiquer l'ouvrage de Olcott, *Thesaurus linguae latinae epigraphicae, A dictionary of the latin inscriptions,* dans lequel les inscriptions de Dioclétien et de Maximien-Hercule sont les premières présentant le qualificatif *aeternus* s'appliquant à des empereurs. Quant au revers, GENIO POP ROM, c'est ici la seule fois où il apparaît sur des *folles* de Dioclétien.

Cette monnaie fait partie d'une émission composée de *folles* de Constantin Auguste : IMP C CONSTANTINVS P F AVG ; de Maximien-Hercule à nouveau Auguste : IMP C VAL MAXIMIANVS P F AVG ; de Galère auquel on a donné le qualificatif de *iunior* pour le distinguer de Maximien-Hercule : IMP MAXIMIANVS IVN AVG ; de Maximin Daza César : MAXIMINVS NOBIL C.

Tous présentent le revers avec GENIO POP ROM $\overline{PLG}$ et se

placent entre le moment où Maximien-Hercule a repris la pourpre et la conférence de Carnuntum où il est redevenu *senior augustus*, Constantin ne voulant pas mécontenter le vieux Dioclétien [1].

D'autres monnaies mériteraient encore d'être décrites, mais la place nous manque pour le faire ici.

Gabrielle Fabre et Monique Mainjonet.

Que M. Adrien Blanchet, membre de l'Institut, et M. Jean Babelon, conservateur du Cabinet des Médailles, veuillent bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance pour l'honneur qu'ils nous ont fait de s'intéresser à ce travail.

1. G. Fabre, *Les Folles des trésors de Montbouy de 307 à 340*, communication au Congrès international de Numismatique, Paris, juillet 1953.

Trésor de Guénars trouvé a meaux [1].

Circonstances et aspects.

Ce petit trésor de 134 guénars et blancs a été trouvé en novembre 1951 dans le faubourg Saint-Nicolas à Meaux, au cours de travaux de terrassement. Malheureusement n'ayant été informé de cette découverte que plusieurs jours après, il n'a pas été possible de retrouver le récipient l'ayant contenu (un fragment de métal permet toutefois de penser qu'il s'agit d'un petit coffret). Il était enterré à une profondeur d'environ un mètre dans une zone de sables jaunes non remaniée.

Toutes les pièces, sauf deux ou trois, étaient recouvertes d'une patine verdâtre (carbonate basique de cuivre) et, de plus, plus ou moins incrustées de sels calcaires. Elles étaient agglutinées en piles de deux à huit pièces.

Quinze de ces pièces, patinées, mais non incrustées, ont été pesées avant et après le nettoyage dans un bain légèrement acide ; six pièces ont été conservées telles que.

Poids de quinze pièces avant nettoyage 46.80 g. ; après nettoyage 45.24 g.

Cinq pièces dispersées n'ont pu être pesées.

Le poids des 123 autres (dont un fragment) est, après nettoyage, de 259.66 g.

Ce trésor ne contenait pas de faux.

Répartition par Ateliers.

I. *Charles VI* (1380-1422).

1) Guénar.

Point secret	Atelier	Emission 1e	2e	4e
néant	?	4	—	—
néant, puis +	Paris	—	10	10
1	Crémieux	—	5	—
2	Romans	—	4	—
4	Montpellier	—	2	1
5	Toulouse	—	2	—
7	Angers	—	3	2
8	Poitiers	—	—	1
9	La Rochelle	—	—	1
11	Saint-Pourçain	—	6	—
12-13	?	—	2	1
13	Dijon	—	3	1
14	Troyes	—	2	—
15	Rouen	—	4	3
16	Tournai	2	16	20
17	Saint-Quentin	—	4	4
18	Saint-Lô	—	—	1
néant	Sainte-Menehould (ponctuation spéciale)	—	—	1

ainsi qu'un fragment attribuable à Tournai.

2) Demi-guénar.

3	Mirabel	—	1	—
7	Angers	—	1	—

II. *Bourgogne : Philippe-le-Hardi* (1363-1404).

néant	Auxonne	2 (deux types)

III. *Bourgogne : Jean-sans-Peur* (1404-1419).

néant	Auxonne 1405-1412	1
1	Auxonne après 1412	6

IV. *Bretagne : Jean-de-Montfort* (1364-1399).

néant	Jugon	1

L'état de conservation est généralement très bon, ces pièces ayant peu circulé. Il faut cependant faire exception des deux pièces de Philippe-le-Hardi, plus anciennes.

Le tableau de répartition par atelier montre la nette prépondérance d'ateliers privilégiés comme Tournai (frontalier) et Paris.

La date d'enfouissement de ce trésor, en raison de l'absence de guénars de la cinquième émission est antérieure à 1417. Probablement assez proche de 1411 étant donné le nombre relativement considérable des guénars de Paris et de Tournai de la quatrième émission par rapport à des ateliers plus proches de Meaux comme Troyes, Sainte-Menehould et Rouen.

Le diamètre moyen est de 26-27 mm., avec une épaisseur de 0,6-0,7 mm. On note quelques flans étroits et plusieurs tréflages marqués. Une pièce est manifestement rognée.

Les poids moyens s'établissent comme suit :

Émission	Poids légal	Poids moyen	Poids extrêmes	N. de pièces pesées
1re	3.263	2.88	2.55 à 3.09	6
2e	3.296	2.80	2.27 à 3.48	61
4e	3.059	2.79	2.57 à 3.11	43
Jean-sans-Peur après 1412	3.059	2.94	2.79 à 3.08	6

CATALOGUE

Référence : J. Lafaurie : *Monnaies des Rois de France, Hugues Capet à Louis XII*, Paris, 1951.

I. Charles IV.

1. **Blanc dit « Guénar »**, au droit, écus de France aux trois lis, au R°. croix cantonnée de deux lis et de deux couronnelles.

A. — **Première émission.** 11 mai 1385 (L. 381).

O long, pas de point d'atelier, poids légal : 3.263 g., titre 0.479.

1 ? ✠ KAROLVS ꝰ FRAnCORV ꝰ REX 1
✠ SIT ꝰ nOMEn ꝰ DnI ꝰ BEnEDICTV
poids d'ex. 2.98 g.

2 ? Même droit
✠ SIT ꝰ nOMEn ꝰ DnI ꝰ BEnEDICTV 2
poids d'ex. 2.95.

3		Tournai	Même droit ✠ SIT : ROMA : DNI : BENEDICTV poids d'ex. 2.83-3.09.	3-4
4		?	Mêmes lég., ponctuation droit et R^v. par : poids d'ex. 2.91.	5
5		?	Mêmes lég., ponctuation droit et R^v. par : poids d'ex. 2.55.	6

B. — **Seconde émission**, 11 septembre 1389 (L. 381 a.).

O rond, point plain d'atelier, poids légal, 3.296 g. titre o.439.

6	néant	Paris	Mêmes lég., ponctuation droit et R^v. par ⁘. poids total : 29.93 poids moyen : 2.99	7 à 16
7	1	Crémieu	✠ KAROLVS ⁘ etc. ✠ SIT ⁘ ROMA ⁘ DNI ⁘ BENEDICTV poids d'ex. 3.05.	17
8			Mêmes légendes, O non pointés poids total : 8.93 ; poids moyen : 2.98.	18 à 20
9			Même droit ✠ SIT ⁘ ROMA ⁘ DNI ⁘ BENDICTV poids d'ex. 3.04.	21
10	2	Romans	✠ KAROLVS ⁘ etc. ✠ SIT ⁘ ROMA ⁘ DNI ⁘ BENEDICTV poids d'ex. 3.24-3.12.	22-23
11			✠ KAROLVS ⁘, etc. SIT ⁘ ///// MA ⁘ etc. poids d'ex. 3.11.	24
12			Mêmes légendes sans O pointés poids d'ex. 2.94.	25
13	4	Montpellier	✠ KAROLVS : FRANCORV ⁖ REX ✠ SIT ⁘ ROMA ⁘ DNI ⁖ BENEDICTV poids d'ex. 3.01.	26
14			✠ KAROLVS ⁘ FRANCO ⁖ REX Même revers. poids d'ex. 3.09.	27
15	5	Toulouse	Mêmes légende, ponctuation par ⁘ poids d'ex. 3.01.	28
16			✠ KAROLVS ⁘ FRANCORV ⁖ REX ✠ SIT ⁘ ROMA ⁘ DNI ⁘ BENEDICTV poids d'ex. 3.02.	29

17	7	Angers	Mêmes légendes ponctuation par ⁘ non pesées.	30-31
18			Mêmes légendes, croisette initiale ✠ poids d'ex. 3.12.	32
19	11	St.-Pourçain	Mêmes légendes poids total : 14.91 ; poids moyen : 2.86.	32 à 38
20	12-13	?	✠ KAROLVS ⁘ FRANC•ORV ⁘ REX ✠ SIT ⁘ NOMC ⁘ DNI ⁘ BC•HCDICTV poids d'ex. 3.11-3.09.	39-40
21	13	Dijon	Mêmes légendes poids d'ex. 2.94-3.04.	41-42
22			Mêmes légendes, H du revers non pointé poids d'ex. 2.75.	43
23	14	Troyes	Mêmes légendes poids d'ex. 2.88 et 3.08.	44-45
24	15	Rouen	Mêmes légendes poids total : 12.00 ; poids moyen : 3.00.	46 à 49
25	16	Tournai	Mêmes légendes, ponctuation du R. par ⁝ poids total : 42.78 ; poids moyen : 3.05	50 à 63
26			✠ KAROLVS ⁘ etc. Même revers poids d'ex. 3.15-3.10.	64-65
27	17	St.-Quentin	✠ KAROLVS ⁘ FRANCORV ⁘ REX ✠ SIT ⁘ NOMC ⁘ DNI ⁘ BCNCDICTV poids total : 11.88 ; poids moyen : 2.97.	66 à 69

C. — **Quatrième émission.** 20 octobre 1411 (L. 381 c.).

O rond, annelet dit point creux d'atelier, poids légal : 3.059, g. titre : 0.399.

28	crois.	Paris	Mêmes légendes poids d'ex. 2.81.	70
29			+ KAROLVS ⁘ FRANCORV ⁘ REX + SIT ⁘ NOMC ⁘ DNI ⁘ BCNCDICTV poids total (six pièces) : 17.49 ; poids moyen : 2.91 (trois pièces non pesées).	71 à 79
30	4	Montpellier	✠ KAROLVS ⁘ FRANCORV ⁘ REX ✠ SIT ⁘ NOMC ⁘ DNI ⁘ BCNCDICTV poids d'ex. 2.57.	80
31	7	Angers	Mêmes légendes, ponctuation par ⁘ poids d'ex. 2.91.	81

32			Mêmes légendes, croisette initiale ⊠ poids d'ex. 2.79.	82
33	8	Poitiers	Mêmes légendes poids d'ex. 2.97.	83
34	9	La Rochelle	✠ KAROLVS ⁘ FRAHCORV ⁘ REX Même revers poids d'ex. 2.91.	84
35	13	Dijon	✠ KAROLVS ⁘ FRAHCORV ⁘ REX Même revers poids d'ex. 2.97.	85
36	15	Rouen	Mêmes légendes poids total : 8.74; poids moyen : 2.91.	86 à 88
37	16	Tournai	Mêmes légendes, ponctuation du ℟. par ⁝ poids total : 56.03; poids moyen : 2.94.	89-107
38			✠ KAROLVS ⁘ AHC=(=)=RV ⁘ REX Même revers poids d'ex. 2.81.	108
39	17	St.-Quentin	✠ KAROLVS ⁘ FRAHCORV ⁘ REX ✠ SIT ⁘ NOMC ⁘ DNI ⁘ BCHEDICTV poids total : 12.11 ; poids moyen : 3.03.	109-112
40	18	St.-Lô	Mêmes légendes poids d'ex. 3.09.	113
41	12-13	?	////AROLVS ⁘ FRAHC·O ⁘ NOMC ⁘ DNI ⁘ BC·HC (décentrée) poids d'ex. 2.98.	114
42	néant	Ste-Menehould	✠ ////AROLVS ⁝ FRAHCORV ⁝ REX ✠ SIT ⁝ NOMC ⁝ DNI ⁝ BCHEDICTV poids d'ex. 2.91.	115

2. **Demi-guénar.** Au droit, écu de France aux trois lis, au ℟. croix cantonnée d'un lis et d'une couronnelle.

2e émission, 11 septembre 1411. O rond point plain d'atelier, poids légal : 1.648 g., titre : 0.439 (L. 382 b).

43	3	Mirabel	✠ KAROLVS·FRAHCORVM·REX ✠ SIT·NOMC·DNI·BCHEDICTV poids d'ex. 1.59.	116
44	7	Angers	✠ KAROLVS·FRAHCORVM·RE· Même revers poids d'ex. 1.05.	117

II. Philippe-le-Hardi.

Blanc, titre ? poids légal ?

45 néant Auxonne Au droit écu de Bourgogne ancien et nouveau écartelé, au ℞. croix cantonnée de deux écus et de deux lis

✠ PhILIP'⁘DVX⁘BVR//////IE
✠ SIT⁘NOME⁘DNI⁘BEHEDI
(très usée) poids d'ex. 2.89. 118

46 néant Auxonne Même droit, au ℞. croix cantonnée de deux lions et de deux lis.

✠ PhILIP'✶DVX✶BVRGVHD
✠ SIT⁘NOME⁘DNI⁘BEH/////ICTV
(très usée) poids d'ex. 2.63, 119

III. Jean-sans-Peur.

Blanc, même type.

1. 1405-1412, titre ?, poids légal ?

47 néant Auxonne ✠ IOhANES ⁝ DVX ⁝ BVRGVHDIE
✠ SIT⁘NOME⁘DNI⁘BEHEDICTV
poids d'ex. 3.03. 120

2. Après 1412, titre : 0.399, poids légal : 3.059 g.

48 1 Auxonne ✠ IOhANES⁘DVX⁘BVRGVNDIE
✠ SIT⁘NOME⁘DNI⁘BENEDICTV
poids total : 17.66; poids moyen : 2.94. 121-126

IV. Jean-de-Montfort.

Blanc, titre ? poids légal ?

Au droit semis de neuf hermines dans le champ, au ℞. croix pattée.

49 néant Jugon ✠ IOhANNES BRITONVDVX+I
✠ SIT : NOME·DNI·BENEDICTV
poids d'ex. 2.99. 127

Ainsi que

1 fragment attribuable à Tournai (ponctué ⁝ au ℞). 128
6 pièces non nettoyées. 129-134

Observations.

Notons d'abord la forme extrêmement variable des X

1re émission une erreur de graveur dans la légende d'un revers : BЄИD-DIЄTV; des ponctuations d'ateliers inconnus ⁝ et : au droit et au R°.

2e émission et 4e émission.

Paris. Remplacement progressif des И et E latins en onciaux :

FRAИCORV BЄИЄDICTV REX
R Є

Au cours de la quatrième émission.

Crémieu et *Romans.* Disparition des ⊙ pointés à KAROLVS et ROMЄ et apparition du R oncial à BЄRЄDICTV.

Montpellier. Au début de la 2e émission les O sont encore longs; la ponctuation évolue de

: ⁘ et ⁘ ⁘, à ⁘ et ⁘ ⁘ et enfin ⁖ et ⁖ ⁘

Toulouse. Deux ponctuations, annelets pointés et ⁘ et ⁘ ⁘ ⁘

Angers. Plusieurs croisettes initiales remplacées par ✠, à la 2e et 4e émission.

La Rochelle. A la 4e émission Є oncial à RЄX.

Dijon. Un exemplaire sans point d'atelier au R°.

Tournai. Par analogie avec les 2e et 4e émissions, les pièces ponctuées ⁝ au R°. de la 1re émission ont été attribuées à cet atelier

A la 2e émission ⊙ pointé à KAROLVS.

A la 4e émission ⋚ ondé à FRAИC⋚RV.

Peut-être s'agit-il là de marque de maître?

(M. Marcel Hoc, conservateur du Cabinet Royal des Médailles de Bruxelle, a qui nous avons communiqué ces pièces nous a dit que les documents consultés jusqu'à ce jour ne permettent pas d'explication certaine).

Demi-guénar. 2e émission.

Variation de la légende du droit à la fin ⊙REX et ⊙RE⊙

Philippe-le-Hardi.

Dans les deux types, И et E latins à BVRGVИDIE
И latin à BЄИЄDICTV.

La ponctuation passe d'annelets pointés à ⁂ et ⁘ ⁘ ⁘.

Jean-sans-Peur.

En même temps qu'apparaissent les points d'ateliers, 1412, la ponctuation passe (Auxonne) de : ⁝ ⁝ et ⁘ ⁘ ⁘ à ⁙ ⁙ et ⁛ ⁛ en même temps que les lettres latines deviennent onciales à BVRGVNDIA et BENEDICTV·

Jean-de-Montfort.

Pas de ponctuation au droit, au R°. par : ⁚, ·, ·

L'atelier de Jugon n'a frappé que par intermittence (Jean III et Jean IV).

Sans offrir l'intérêt du trésor de Beauvais [2], ce trésor donne une impression voisine ; on y trouve la presque totalité des ateliers en service à cette époque : manquent Tours, Limoges (comme à Beauvais) et Villeneuve-les-Avignon. La proportion des imitations des ducs de Bourgogne y est également importante. En outre, sont représentés le demi-guénar (deux exemplaires) et un blanc du duché de Bretagne. Le trésor de Soissons [3], décrit par M. Eug. Gilbert, un peu plus tardif toutefois, donne une impression tout à fait analogue.

Les seuls apports au trésor de Beauvais sont :

La confirmation d'une ponctuation par : ⁝ au droit d'un guénar de Montpellier pour la 2e émission,

la présence du ℞ oncial à *Benedictu* pour Crémieu à la 2e émission,

la présence du ℔ oncial à *Rex* pour La Rochelle à la 4e émission, enfin un guénar de la 2e émission portant un point 13e au droit et sans point au revers peut être attribué à Dijon dont les monnaies sont de même style.

Guy Beneut.

1. Un inventaire sommaire de ce trésor a été publié dans le *Bulletin de la Société française de Numismatique*, 7e année, n° 4, avril 1952, p. 112.

2. J. Lafaurie. *Trésor de Guénars découvert à Beauvais*, Rev. Num., 5e série, t. XIII. 1951, 59-78.

3. Eug. Gilbert. *Bull. Soc. Franç. Num.*, 7e année, n° 5, mai 1952, 114-115 et ci-après.

Trouvaille a Soissons, en 1915, de monnaies datant de la fin du XIVe et du début du XVe s.

Cette trouvaille provient du cimetière de l'ancienne abbaye de Saint-Médard, à Soissons (Aisne).

Pendant la guerre de 1914-1918, après les sanglants combats qui eurent lieu au début de 1915 pour la reprise et le dégagement de Soissons, en creusant une fosse pour l'inhumation de quelques-uns de nos soldats tués dans ce secteur, les fossoyeurs mirent à jour une ancienne sépulture dans laquelle se trouvait un squelette du sexe masculin sur la poitrine duquel était posé un petit coffret contenant 71 pièces d'argent dont voici le détail[1] :

55 Blancs, dits Guénars
1 Demi-guénar
5 Florettes
} de Charles VI (1380-1422).

1 Blanc de Jean IV, duc de Bretagne (1364-1399).

5 Blancs de Jean sans Peur, duc de Bourgogne et comte de Flandre (1404-1419).

Ces pièces ont de 26 à 27 mm. de diamètre et pèsent de 2 gr. 9 à 3 gr. 4, sauf le Demi-guénar qui pèse 1 gr. 4 pour un diamètre de 21 mm.

Il y avait aussi parmi les ossements de la main droite une bague en argent très simple, avec un chaton en ronde-bosse au centre duquel était une petite croix tracée à la pointe, de même que 2 autres croix de Saint-André sur le corps de la bague, de chaque côté de ce chaton.

Ci-dessous le tableau des ateliers[2] et des dates des émissions ; celles-ci permettent de fixer la date de l'enfouissement[3] à 1420-1421, à la fin du règne de Charles VI.

Eugène Gilbert.

1. Ce lot appartient au colonel Vésignié qui le tient d'un témoin de l'exhumation et me l'a confié pour en faire l'identification. Ce travail a été fait à la Sorbonne, en avril 1952 sous la surveillance de M. Jean Lafaurie, maître de conférence à l'École des Hautes Études pour les élèves de son cours.

2. Jean Lafaurie, *Les Monnaies des Rois de France*, t. I, p. 74 pour les Guénars et p. 81 pour les Florettes.

3. Cet enfouissement est sensiblement plus tardif que ceux du trésor de Meaux (voir ci-dessus) et de Beauvais », décrit par J. Lafaurie en 1951, dans la *Revue Numismatique*, 5e série, t. 13, p. 59, à 78, infiniment plus important, puisqu'il contient 2.091 Guénars au lieu de 55, mais des mêmes types dans les 2 trouvailles.

Trouvaille de Soissons (1915)

ATELIERS	MARQUE	ÉMISSIONS							NOMBRE	OBSERVATIONS
		1re 11 mars 1385	2e 11 septembre 1389	4e 20 octobre 1411	5e 10 mai 1417	6e 21 octobre 1417	1418	8 avril à juillet 1419		
	Nos Lafaurie	381	381a	381c	381d	403	432	422b		
I. — *Guénars*										
Tournai ?.....		1							1	O long
Tournai.....	pt 16e		5	6	6				17	
Paris.....	⊞ puis °		1	2					3	
Romans.....	pt 2e		2						2	
Dijon.....	pt 13e		1	1					2	
Rouen.....	pt 15e		2	3					5	
Villeneuve.....	pt 19e		2	1					3	
Ste-Menehould..	⊤			3					3	
Lyon.....	✣			1					1	
Embrun.....	pt 9e			1					1	
Tours.....	pt 6e			1					1	
St-Quentin.....	pt 17e			5		8			13	
Châlons s/Marne	✣ ° ✣				1				1	
Guise.....	⟃ °						1		1	
Mâcon.....	pt 12e							1	1	
		1	13	24	7	8	1	1	55	
II. — 1/2 *Guénar* Indéterminé									1	Charles VI

ATELIERS	MARQUE	ÉMISSIONS 2e octobre 1417 n° 402	ÉMISSIONS 5e juillet 1419 n° 402	NOMBRE	OBSERVATIONS
III. — *Florettes*					
Paris.....	☥	7		7	
St-Quentin.....	pt 17e		1	1	
Châlons s/Marne..	⊙ ⚜ + ⚜		1	1	
		7	2	9	

ATELIERS	MARQUE	NOMBRE	OBSERVATIONS
IV. — *Bourgogne*	Blancs		Jean sans Peur, duc de Bourgogne, comte de Flandres (1404-1419). Écu écartelé Bourgogne ancien et moderne. ℞. — Croix cantonnée de 2 fleurs de lis (France) et de 2 lions (Flandres).
Auxonne.....	sans pt	1	
Id.....	pt sous 1re lettre	3	
St-Laurent-lès-Chalon.....	pt sous 1re lettre du 2e mot	1	
		5	
V. — *Bretagne*			Jean IV, duc de Bretagne (1364-1390). Écu moucheté d'hermines. ℞. — Croix pattée.
Rennes.....	R	1	

*
* *

Dans le *Bulletin de la Société française de Numismatique*, 8e année, 1953, on trouvera mention d'un certain nombre de trouvailles monétaires et de trésors dont nous donnons ci-dessous la nomenclature :

Monnaies gauloises :

Brech (Morbihan), monnaies des Vénètes (*B.S.F.N.*, janvier 1953, p. 163-164), étudiées par M. J. B. Colbert de Beaulieu.

Coutances (Manche), m. de bronze coulé, m. de Nîmes et Lyon (*B.S.F.N.*, juin 1953, p. 205), signalées par M. Colbert de Beaulieu.

Évreux (Eure), statère fourré (*B.S.F.N.*, juin 1953, p. 204), signalé par M. Colbert de Beaulieu.

Mauron (Morbihan), monnaies coriosolites (*B.S.F.N.*, mai 1953, p. 194-195), étude de M. Colbert de Beaulieu.

Nogent-l'Abbesse (Marne), statère des Lémoviques (*B.S.F.N.*, avril 1953, p. 186), signalé par M. Colbert de Beaulieu.

Plouguerneau (Finistère), quarts de statères des Osismii (*B.S.N.F.*, octobre 1953, p. 218-219), signalés par M. Colbert de Beaulieu.

Sainte-Blandine (Isère), monnaies anormales (*B.S.F.N.*, janvier 1953 p. 162), signalées par M. E. Guibourg.

Monnaies romaines :

Chécy (Loiret), 24 solidi d'Arcadius et Honorius, ornements de ceinturon en argent, enf. en 407-408 (*B.S.F.N.*, mars 1953, p. 180-181), inventaire par M. Jean Lafaurie.

Helleville (Manche), reconstitution du trésor (*B.S.F.N.*, juillet, 1953, p. 210), par M. G. Lefèvre.

Noyers-sur-Serein (Yonne), 436 antoniniani et 1 denier enf. vers. 263 (*B.S.F.N.*, décembre 1953, p. 236-237), étude de Mlle G. Fabre.

Orléans (Loiret), trésor signalé par Raoul Glaber (*B.S.F.N.*, décembre 1953, p. 237-238), étude de M. Lafaurie.

Rouvroy-les-Merles (Oise), 642 deniers et antoniniani, enf. 263 (*B.S.F.N.*, novembre 1953, p. 227-228), étude de Mlle G. Fabre.

Monnaies royales françaises et féodales :

Épernon (Eure-et-Loir), monnaies d'argent, deniers et doubles de Charles VII, Jean sans Peur, Guillaume III de Hainaut, enf. 1415-1417 (*B.S.F.N.*, octobre 1953, p. 219), étude de M. Jean Lafaurie.

Feucherolles (Seine-et-Oise), Douzains de François Ier, Henri II, Henri III, Charles X, Henri IV, Teston de Charles IX, monnaies diverses des Dombes, du Dauphiné d'Avignon (*B.S.F.N.*, janvier 1953, p. 162-163), inventoriés par M. G. Herman.

Francheville (Rhône), demi-écu d'or de Charles IX, Y 1566 (*B S.F.N.*, novembre 1953, p. 230), signalé par M. Guillemain.

Jossigny (Seine-et-Marne), 51 écus d'or de Charles VII à Louis XII et 1 Lion d'or de Philippe le Bon, enf. vers 1500 (*B.S.F.N.*, mai 1953, p. 199-200), inventaire de M. Jean Lafaurie.

Lyon (Rhône), monnaies d'or de Louis XV (*B.S.F.N.*, février 1953, p. 174-175), inventaire présenté par M. Broliquier.

Mairé (Vienne), 264 m. royales et féodales, d'argent et de billon, enf. vers 1346 (*B.S.F.N.*, octobre 1953, p. 220-221), étude de M. Jean Lafaurie.

Meaux (Seine-et-Marne), guénars, suite à la communication parue au B.S.F.N., avril 1952 (*B.S.F.N.*, juillet 1953, p. 215), étude de M. G. Béneut.

Nieul-sur-Mer (Charente-Maritime), 132 m. d'or, argent et billon enf. en 1627-1628 (*B.S.F.N.*, novembre 1953, p. 228-229), étude de M. J. Lafaurie.

CHRONIQUE

Congrès international de Numismatique de 1953. — Le Congrès international de Numismatique organisé par la Commission internationale de Numismatique et par la Société française de Numismatique s'est réuni à Paris du 6 au 11 juillet 1953. Ses séances se sont tenues à la Faculté des lettres de la Sorbonne sous le patronage du Comité international des Sciences historiques. On rappelle que le précédent congrès avait eu lieu à Londres en 1936. Parmi les organismes ou les personnes qui ont participé à ces réunions, on compte 27 sociétés, 6 académies, 8 universités, 49 instituts scientifiques. 380 congressistes étaient inscrits appartenant à 25 nations ; le nombre de communications s'est élevé à 97.

Les sujets de ces communications ont été extrêmement divers : la numismatique grecque, la technique monétaire, la typologie, l'histoire de l'art, la numismatique romaine, les origines de la monnaie romaine, la date du denier, l'histoire des religions. La distinction à faire entre les monnaies et les médaillons a provoqué des discussions. Il a été question, en outre, des inventaires de trésors de monnaies du Bas-Empire, des monnaies parthes, des monnaies juives, des monnaies de l'Afrique, de Carthage, de Byzance, des monnaies ibériques, visigothiques, gauloises, anglo-saxonnes, sassanides, islamiques. L'examen s'est porté également sur les monnaies mérovingiennes et carolingiennes, les monnaies de la Renaissance, les monnaies et les médailles modernes et le papier-monnaie. Ces considérations ont été poursuivies jusqu'à l'actualité et jusqu'aux monnaies contemporaines. Seule la médaille de la Renaissance est restée en dehors du programme et il faut le regretter.

Parmi les manifestations diverses auxquelles a donné lieu le Congrès de Numismatique, on rappellera non seulement la réception des étrangers à l'Hôtel de ville de Paris, mais la soirée offerte par l'Administration des Monnaies dans la cour de l'Hôtel des Monnaies du quai

Conti. Les experts numismates de Paris ont tenu à prendre part à ces manifestations et à accueillir eux aussi les congressistes.

Un premier volume de Rapports sur les différents secteurs de la Numismatique a pu être distribué aux congressistes, préfacé par M. Fawtier, président du Comité international des Sciences historiques. Il sera suivi d'un volume d'Actes qui est sous presse.

Il n'est que juste de rendre hommage à M. Jean Lafaurie, secrétaire général du Congrès qui, assisté de M. Jacques Yvon, a donné tous ses soins à l'organisation de ces réunions.

Jean Babelon,
Président du Congrès.

*
* *

Monnaies gauloises. — M. l'abbé André Nouel revient sur une cachette d'une centaine de monnaies, renfermées dans un petit vase de terre noirâtre, trouvée, en 1899, à Montargis, entre le pont du Puiseaux et le faubourg d'Orléans. La plupart des pièces envoyées à Paris, dans une administration, ont été perdues. Huit exemplaires, restés entre les mains de Mme Barrier, fille de l'inventeur, sont : 4 pièces des Éduens, 2 des Lemovices, 1 des Tectosages.

M. l'abbé Nouel donne en outre une utile liste de 52 communes du Loiret où l'on a recueilli des monnaies celtiques. — *Bulletin de la Soc. archéol. et historique de l'Orléanais*, t. XXV, s. d. (paru en 1953), p. 49-51.

Adr. Bl.

*
* *

Le monnayage de Magnence. — L'acquisition récente, par le Cabinet des Médailles, d'un médaillon d'or de 2 solidi, au nom de Magnence, trouvé à Morenhoven (*Frank. Münz*, 1932, p. 384-386) est prétexte à M. Jean Babelon pour reprendre l'étude iconographique du monnayage de Magnence. L'examen des types de revers des médaillons et monnaies de l'usurpateur et de son frère, Décence, permettent de rectifier l'image que nous en ont laissée saint Athanase, Philostorge, Socrate, Sozomène, Zosime, Julien, Zonaras, etc... Le païen farouche que nous décrivent ces auteurs a utilisé comme type monétaire le chrisme cantonné de l'*alpha* et de l'*oméga* ; quant au rôle que la tradition lui fait jouer lors de l'invasion de la Gaule par les barbares, il est bien réfuté par le médaillon d'argent frappé à Aquilée portant la légende TRIVMFATOR GENTIVM BARBARVM. Le rôle de défenseur de la

Gaule contre les hordes barbares, qui perpétuellement passent le Rhin, sera surtout tenu par Décence pendant que Magnence, qui a cru un moment pouvoir s'intégrer dans le système impérial, sera obligé de défendre le domaine qu'il a conquis, contre Constance, l'empereur légitime. Cette importante étude nous montre Magnence sous son vrai jour. Ce Breton, peu évolué, malgré quelque velléité de culture, après avoir été porté, peut-être par hasard, à la magistrature suprême et en avoir assumé toutes les charges et les risques, a été acculé au suicide par un adversaire plus fort et plus subtil que lui, défendant la légitimité de la puissance impériale. (*Mémorial du voyage en Rhénanie de la Société nationale des Antiquaires de France*, Paris, 1953, p. 201-210.)

J. L.

*
* *

Triens de Banassac. — M. Charles Morel a publié une monnaie nouvelle de Banassac, qui porte le nom de monétaire *Elafius*, dans le *Bulletin de la Soc. des L. Sc. et Arts de la Lozère*, 1953, p. 312-4.

Adr. Bl.

*
* *

M. mérovingienne de Tivernon. — Jacques Soyer, mort il y a plusieurs années, a donné l'attribution à Tivernon (Loiret) du Triens que j'ai indiqué (dans le t. Ier du *Manuel de N. fr.*, t. Ier, 1912, p. 324) ; Tivernon est dans l'arr. de Pithiviers. — *Bull. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais* s. d. (paru en 1953), p. 16.

Le même volume contient, du même auteur regretté, des notes sur le mariage de Nicolas Briot avec Esther Petau (en 1611 ; sur un jeton du cardinal de Richelieu ; sur le sceau de Robert Paré, d'Orléans (1420) ; sur un sceau de la Société d'Agriculture de la Généralité d'Orléans (1770), p. 17 à 20.

Et encore une note du même à propos d'une médaille frappée à l'occasion de la construction du pont de Blois (1724). — Même recueil, p. 51-53.

Adr. Bl.

*
* *

Près d'une carrière de sable de la commune de Mosnac (arr. de Cognac, Charente), on a trouvé un bloc de pierre, cubique, avec une

cavité, grossièrement bouchée, qui contenait environ 140 pièces d'Angoulême, au type odonique (fin du xe siècle). — Abbé Bureau dans *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1953, n° 8, p. XXXIV-V.

ADR. BL.

*
* *

Hellers et Pfennigs d'Augsbourg. — A. Mönchsroth (Franconie), en juin 1950, on a trouvé un vase contenant un grand nombre de monnaies d'argent qui ont été étudiées par M. Hans-Jörg Kellner, au Cabinet de Munich. L'auteur donne une carte où sont notées des provenances de pfennigs d'Augsbourg et de diverses monnaies contemporaines, ce qui présente un grand intérêt pour la chronologie au milieu du XIIIe siècle. — Extrait des *Neue Beiträge zur Süddeutchen Münzgeschichte*, Stuttgart, 1953.

ADR. BL.

*
* *

Sceau des Courriers Vénitiens. — Bien que la *Rev. Num.* ait renoncé à énumérer les articles publiés dans les nombreuses revues numismatiques, je crois devoir faire des exceptions, et c'est ainsi que je veux signaler spécialement un sceau que vient de publier Mlle Giovannina Majer, dans la *Rivista italiana di Numismatica e scienza affini* (vol. I, serie quinta, 1952-53, p. 76-83, fig.).

Il s'agit du sceau qui a servi aux Courriers vénitiens pour leur office général. Ce service de relations surtout internationales fut apprécié par les divers États italiens dès 1200 environ. Il y eut des offices d'abord à Venise, Rome, Ancône, Sinigallia. La Poste vénitienne était située sur le Rialto ; son sceau, aujourd'hui au Musée Correr de Venise, porte naturellement le lion de saint Marc et le livre ouvert des Évangiles, avec la légende désignant l'Office général des Courriers. Je ne puis donner toutes les indications précieuses, réunies par Mlle Majer sur les services internationaux, en particulier avec la Porte. Les dépêches et lettres des ambassadeurs de Venise et de France parvenaient en franchise, à Lyon et à Venise.

Ce mémoire est une contribution de la plus grande utilité pour l'histoire d'une institution capitale de l'histoire de la civilisation.

ADR. BL.

*
* *

Michel Colombe. — M. Pierre Pradel, conservateur au Musée du Louvre, à qui nous devons déjà, entre autres intéressants travaux, un Catalogue des jetons des princes et princesses de la Maison de France, vient de publier une monographie importante sur *Michel Colombe, le dernier imagier gothique* (Paris, Plon, 1953, pet. in-4°, 160 p., 32 pl.). On y trouvera (pl. VIII) la belle médaille de Louis XII pour laquelle M. Pradel fait remarquer l'influence de l'art bourguignon (p. 41).

ADR. BL.

*
* *

Le Ducat de Louis XII pour Naples. — Le *Bull. del Circolo-num. Napoletano*, 1952, contient un intéressant article de M. Ernesto Bernareggi, qui, citant un document de 1503, propose de justifier la légende *Perdam Babilonis nomen* par une allusion au rapprochement du pape Alexandre VI avec l'Espagne, contre la France.

ADR. BL.

*
* *

Trouvaille de Sully-sur-Loire. — En ces dernières années, en démolissant l'ancienne imprimerie Boutroux, près du café Henri IV, à Sully-s.-L., on a découvert un pot de grès, encastré dans un mur. Il contenait 185 pièces d'or, dont 181 françaises de Philippe V, Charles IV, Philippe VI, Jean II, Charles V, Charles VI et Henri VI, et 4 étrangères d'Edouard IV, de Jeanne de Provence, de Louis II de Provence, et de Charles d'Orléans, pour Asti. — P. Jouvellier, dans *Bulletin de la Soc. archéol. et histor. de l'Orléanais*, s. d. (paru en 1953), p. 55-6.

ADR. BL.

*
* *

Sceaux et médailles de Candie. — Mlle Giovannina Majer a réuni les sceaux et médailles des ducs et gouverneurs vénitiens de Candie (Crète). Sans entrer dans les détails intéressants que l'auteur nous fournit sur l'administration de la colonie vénitienne, je signalerai qu'elle nous fait connaître des sceaux de Paolo Donato (c^t^ du XIVe s.), d'Andrea Venier, de Nicolo Premarino, de Bernard Soranzo, de Gero-

lamo Corner, de Mario du Molin, de Francesco Soranzo, Leonardo Loredan, etc. Comme on le voit, on retrouve là de grandes familles de Venise. Sur une curieuse médaille du duc de Crète Luca Francesco Barbaro (1648-50), le buste est dans un entourage d'emblèmes guerriers dont l'aspect est curieux. Une médaille d'Andrea Corner (1721) est également particulièrement digne d'attention — *Sigilli e medaglie di duchi... di Candia*, Entr. du *Bull. del Circolo num. Napoletano*, Napoli, 1952, 4°, 18 p. fig.

ADR. BL.

*
* *

Le Chancelier d'Aguesseau et la monnaie. — M. G. Hubrecht, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux, a étudié un ouvrage d'un personnage qui joua un rôle au moment du « système » de Law. Bien que publié beaucoup plus tard (en 1777) il reflète de sages conceptions, qui eussent évité la faillite.

Les Considérations sur les monnaies ont été analysées dans l'ouvrage sur *Le Chancelier Henri-François d'Aguesseau* (1668-1751), Limoges, 1953, p. 103-109. M. Hubrecht a publié aussi une étude sur les mutations monétaires, dans la *Revue historique du Droit* (1933).

ADR. BL.

*
* *

Défense de l'Or. — M. Charles Rist, de l'Institut, a réuni 25 articles, publiés dans diverses revues, de décembre 1946 à mars 1952, sur les variations du marché de l'or, sur les fluctuations de la monnaie française, en particulier et sur les changements des théories monétaires. C'est un utile complément à l'ouvrage du même auteur : *Histoire des doctrines relatives au Crédit et à la Monnaie depuis John Law jusqu'à nos jours* (2e éd., in-8°, 1952).

Quand on parcourt cet utile recueil, on arrive forcément à reconnaître l'instabilité, qui est commune à beaucoup de choses humaines : depuis les philosophes grecs, on a souvent reconnu que tout change chaque jour. — *Défense de l'Or*, *Recueil Sirey*, Paris, 1953, in-8°, 121 p.

ADR. BL.

*
* *

Médailles religieuses de Venise. — Mlle G. Majer, qui avait déjà donné, en 1925, un travail sur les méreaux des écoles religieuses de Venise (*Riv. ital. Num.*), vient de publier, dans *Italia numismatica* (mars 1954), une dizaine de médailles religieuses, qui portent souvent le Christ en Croix et les instruments de la Passion. Sujets intéressants à comparer avec d'autres, dans divers pays.

Adr. Bl.

*
* *

Bulletin de l'Institut d'Égypte. — Notre actif collègue, M. Marcel Jungfleisch, dont la compétence s'étend des monnaies antiques à celles de la civilisation musulmane, a publié dans la *session 1952-1953* du *Bulletin de l'Institut Égyptien* (t. XXXV), cinq mémoires que je ne puis que signaler rapidement.

D'un intérêt général est son enquête sur le problème des trouvailles de monnaies anciennes. Non seulement les « inventeurs » cherchent et réussissent trop à tromper le monde savant et les curieux, sur le nombre des pièces trouvées (p. exemple : Tr. d'Ehnassia-el-Medina, 1951, octodrachmes ptolémaïques), mais on augmente ce nombre par la contrefaçon.

A signaler une utile contribution sur les moules de terre cuite de monnaies romaines et aussi la note sur un *fels* frappé à Tabriz (vers 737 de l'H.) et qui porte le type surprenant d'un *triquetrum*.

Adr. Bl.

*
* *

Institut italien de Numismatique. — Il faut saluer la publication du tome Ier des *Annali* de l'*Istituto Italiano di Numismatica* (Roma, 1954. Palazzo Barberini), sous la direction des commissaires Francesco Pellati et Laura Breglia.

Vingt-trois collaborateurs sont énumérés.

Nous ne pouvons citer même les titres des nombreux articles que ce précieux volume nous apporte.

La Numismatique de la Grande-Grèce et de la Sicile y est particulièrement bien représentée; mais on y trouve d'utiles remarques sur

*

d'autres régions (par exemple sur le nom de Nikokles, à Paphos, qui pourrait en effet fournir une signature de graveur, plutôt que le nom d'un dynaste).

La *Revue Numismatique* adresse ses bons vœux au nouveau périodique.

ADR. BL.

*
* *

Musée de Caboul; monnaies musulmanes. — M. Dominique Sourdel a publié un Inventaire des monnaies (1.465 pièces) des dynasties Omeidades, Abbassides, Saffarides, Samanides, Gaznévides, Seldjoucides, Gourides, etc. On y trouvera des remarques utiles sur divers ateliers dont Andaraba, Al-Bigar, Hamadān, Nisābar, sur les Kans du Turkestan, sur les Gourides de Bamigyan, etc. L'auteur montre quelques sages hésitations d'attribution.

ADR. BL.

*
* *

Le médaillier de la ville de Lyon. — Chacun sait que la ville de Lyon possède une des collections numismatiques les plus importantes dont la France puisse s'honorer. Bien des chercheurs et des savants ont pu parfois déplorer que les ressources tenues en réserve dans les villes de province ne fussent pas mises de façon plus rationnelle à la disposition du public, faute d'inventaires ou de catalogues, faute aussi d'une installation matérielle adéquate. Ce n'est certes pas ici le cas. Notre savant confrère M. Jean Tricou, bien connu par ses travaux numismatiques, nous donne dans le *Bulletin des Musées lyonnais*, un tableau succinct, mais très éloquent, de l'état des collections dont il assume la conservation. Au médaillier de la ville de Lyon reste attaché le nom de Paul Dissard, mort en 1926, qui veillait avec un soin jaloux — peut-être trop jaloux, nous dit-on — sur ses trésors. Parmi les donateurs qui contribuèrent à l'accroissement des diverses séries numismatiques dont nous trouvons ici l'énumération — et la liste en est longue — figure en première ligne M. Claudius Côte, qui a réuni une suite des plus importantes de « numismatique populaire lyonnaise ». La réorganisation du musée, après l'occupation allemande de 1940, est due à M. Tricou, à qui il faut rendre hommage pour le travail considérable qu'il a accompli avec la pertinence la plus louable. Rappelons que M. Pierre d'Espezel, en 1936, avait commencé à rétablir l'ordre

dans des collections alors un peu négligées. Un inventaire général sommaire a pu être dressé, et un fichier permet dès à présent les recherches parmi les 40.910 pièces diverses du médaillier. Nous signalerons à ce propos qu'un projet d'organisation générale des collections numismatiques de France est à l'étude. Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale a lieu de se féliciter des rapports qui se sont établis entre la Province et Paris, grâce à l'activité des sociétés locales de numismatique. Au premier rang de celle-ci se place le Cercle lyonnais de numismatique, dont les comptes rendus paraissent régulièrement, dans le *Bulletin de la Société française de numismatique*. Il reste encore beaucoup à faire sur ce terrain. La tendance s'affirme, dans le principe, à placer les dépôts numismatiques plutôt dans les bibliothèques que dans les musées, pour des raisons qui ne sont pas seulement administratives, mais d'ordre intellectuel. A la lumière de rapports tels que celui que vient de publier M. Jean Tricou, et qui peut servir de modèle, on peut espérer que l'organisation systématique des collections publiques pourra être réalisée. Mais il faut bien reconnaître que les villes de France ont rarement l'avantage de trouver à pied d'œuvre pour accomplir toutes les besognes nécessaires, un numismate aussi compétent que l'érudit conservateur du Médaillier de Lyon.

J. B.

*
* *

Vente Farouk. — Dans le numéro d'avril d'*Italia numismatica* (dir. Oscar Rinaldi), sous la signature E. S., on trouvera une note de 4 colonnes, donnant les principaux renseignements utiles sur cette vente, qui présentait un intérêt de « curiosité », plutôt que scientifique. Les monnaies antiques (nos 1434-1470) avaient été retirées de la vente pour le Musée du Caire.

Adr. Bl.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Doris Raymond. *Macedonian Regal Coinage to 413 B. C.* Numismatic Notes and Monographs, n° 126. New York, 1953. 170 p., XV pl.

Il n'est pas exagéré de dire que le livre de Doris Raymond répond à l'attente. Il nous manquait, en effet, un travail d'ensemble sur les monnaies de celui qui se fit appeler, avec plus ou moins de raison, « le Philhellène ». Cela d'autant plus que tout le matériel que nous avons sous les yeux a été victime de la critique trop sévère d'Hugo Gaebler, et que la suspicion imméritée de faux s'est attachée à bien des pièces thraco-macédoniennes. En outre, la passion politique a trouvé en ce domaine de quoi s'exercer, non pas seulement dans l'Antiquité, où Démosthène vitupérait le roi Alexandre parce qu'il n'était pas grec, mais encore à l'époque moderne, où Svoronos écrivait à l'encontre un livre entier sur « l'hellénisme primitif de la Macédoine prouvé par la numismatique ». La question, en effet, est captieuse, et nous avons peine aujourd'hui à la résoudre : en quelle mesure Alexandre a-t-il été « médisant », au moment de l'invasion des Perses? Si nous sommes assez bien informés sur les relations de ces contrées du Nord de la Grèce avec l'Asie Mineure, et même sur la circulation des lourdes pièces d'argent émises, non seulement par Alexandre, mais par les tribus autonomes qu'il a soumises, il est plus malaisé d'en étudier la métrologie. Les trouvailles faites récemment jusqu'en Afghanistan semblent prouver que ce métal monnayé circulait au poids, et non pas pour sa valeur faciale. Les dates mêmes de l'avènement et de la mort de ce roi qui n'a jamais pris officiellement le titre de « basileus », sont encore incertaines : 498 (492)-454/453. Le début du monnayage semble pouvoir être placé vers 480 ou 479, donc à l'époque de Salamine (ou de Platées ?) ; la fin, à peu près lors de la publication du décret des Athéniens sur les poids et mesures imposés par la ligue de Délos. Les types se réfèrent soit à Apollon, soit à Hermès, soit à Arès, soit à Dionysos, soit à Héraclès ; le lien qui les rattache à ceux

des émissions des tribus est assez flottant. Le monogramme ΔΕ évoque la ville d'Édesse ; la chèvre, la capitale Aegae. Restent des symboles rebelles à toute interprétation : le chien, la grenouille. A quoi se rapporte la lettre A qui apparaît constamment, c'est ce qu'on ne saurait dire. L'étude du style de tout ce monnayage est des plus attachantes. L'art en est, en effet, de tout point remarquable. Quels étaient les auteurs de ces coins gravés qui parviennent à un degré de raffinement éminent ? Sommes-nous sûrs que la tension diplomatique ait empêché tel ou tel artiste de poursuivre à la cour du roi le métier pour lequel il avait été engagé ? Et certaines interprétations ne peuvent-elles pas paraître *far fetched* ? par exemple celle du croissant de lune, par quoi Alexandre aurait montré ses sentiments vis-à-vis d'Athènes, en empruntant à celle-ci le symbole dont elle s'était servie pour se faire gloire de son triomphe sur les Perses ? Faut-il relever encore ce qui me paraît assez contradictoire ? P. 89, Alexandre, nous dit-on, soumit une des tribus et supplanta son monnayage en adoptant le type du casque (il s'agit des Orreskhiens) ; et p. 110, l'auteur repousse comme déraisonnable l'idée qu'Alexandre ait soumis les Bisaltes et adopté leur type de l'octodrachme : le cheval et l'écuyer qui l'accompagne. Le volume est précédé d'un exposé historique fort utile. Il se recommande par ces considérations générales, à l'attention des érudits, ne fussent-ils point des numismates qualifiés.

JEAN BABELON.

*
* *

Michael GRANT. *The Six Main Aes Coinages of Augustus*. Edinburgh, The University Press, 1953, 178 p., XX pl.

Le présent volume fait suite au gros ouvrage du même auteur, qui a attiré l'attention des érudits, intitulé *From Imperium to Auctoritas*. Il s'agit ici des six groupes d'*aes* émis par Auguste, séries monétaires qui devaient avoir un champ d'action plus vaste que le territoire d'une seule province. Les lieux d'émission sont Antioche de Pisidie, Rome, Antioche de Syrie, un atelier indéterminé d'Asie Mineure, Nemausus et Lugdunum. Le matériel sur lequel s'exercent ces recherches est d'aspect assez ingrat, la méthode elle-même d'interprétation qui s'y applique « rébarbative », pour reprendre le terme dont se sert M. Grant, avec certes trop de sévérité. Aussi bien serait-on tenté, après une première lecture, où l'on assiste à une polémique assez vive, d'aller d'un bond aux « conclusions ». Là peut-être restera-

t-on sur sa faim, car on nous promet seulement que dans l'avenir ces monnaies auront beaucoup à nous enseigner. Les questions théoriques sont ce qui retient davantage notre attention : distinction entre le monnayage de l'État romain et celui des cités, des rois clients ou des tribus — liberté de circulation de ce monnayage de l'*aes*, en dépit de l'interprétation parfois donnée aux contremarques où l'on retrouve le nom de Tibère, et qu'il ne convient pas de reporter au temps d'Auguste — mention du sénatus-consulte : *Caesaris auctoritate*, cette *auctoritas* marquée par les lettres C. A., sanctionnée en 23 par la *tribunicia potestas*. Quant aux effigies, avouerais-je que je me laisse difficilement séduire par des distinctions trop subtiles entre le portrait (s'il faut en maintenir le nom), et ce que M. Grant appelle l'exécution, c'est-à-dire tout ce qui comporte une intervention personnelle, « humaine » de la part du graveur monétaire. Or, nous sommes en présence non pas d'un art primitif ou d'un style volontaire, mais de l'ouvrage d'artisans peu expérimentés, disons le mot, d'ouvriers maladroits et peu contrôlés. L'iconographie ne gagne presque rien à l'examen de telles pièces, frappées à la diable. En revanche, le témoignage des trouvailles est ici invoqué avec précision et donne une idée valable de la circulation de ces pièces dans tout l'Empire, même quand la légende pourrait nous faire croire à une diffusion étroitement restreinte. Il apparaît donc que les contremarques n'avaient pas pour but d'obvier à cette limitation géographique. C'est ce qu'affirme M. Grant avec quelque agressivité, en s'opposant aux vues de M. Mattingly, pour qui lesdites contremarques se réfèreraient aux guerres de 5-6, 6-9, et 9-12 de notre ère. Là où le débat s'élargit c'est quand il est question d'y trouver une allusion à la vénération qui continua à s'adresser à Tibère longtemps après sa mort. Ce culte ou cette estime posthumes sont corroborés par d'autres documents, épigraphiques notamment. Le caractère commémoratif de la monnaie, qui joue le rôle de la médaille moderne, se révèle ici fort plausible. On trouvera, d'autre part, fort aventuré le commentaire, ici combattu, donné à d'autres contremarques qui attesteraient une sorte d'usurpation de Tibère, en l'an 6. Mais n'est-on pas porté à exagérer le rôle de propagande de telles empreintes? Nous nous bornerons à signaler en ces quelques lignes l'un des thèmes où se déploie l'ingéniosité de M. Grant, dans un livre qui fait surgir à tout instant des problèmes. La présentation du volume est excellente : elle fait envie.

JEAN BABELON.

*
* *

Sir Francis Oppenheimer. *Frankish Themes and Problems*. Londres, s. d.

De cet important ouvrage, dont les différentes parties sont consacrées : au lieu et à la date du baptême de Clovis — aux miracles de la Vie de saint Remi, à la première église de Saint-Remi, à Reims — au tympan de l'église San Giovanni de Monza, nous retiendrons particulièrement les derniers chapitres qui touchent à une question longtemps débattue : les origines de la fleur de lis, et l'histoire de son emploi héraldique. M. Braun von Stumm a traité ici même de la relation étroite que l'on constate entre la fleur de lis et le culte marial, en appuyant sa démonstration sur nombre de types monétaires, en France et dans les pays rhénans surtout. Mais ce n'est pas sur cet épanouissement floral qu'insiste M. Oppenheimer, bien au contraire : il en dénonce l'origine ailleurs que dans le règne végétal. D'abord au nom de la philologie. La fleur de lis, c'est la *fluor lucis*, à quoi l'on serait en droit de rattacher le nom même de *Florentia*, Florence. Du point de vue plastique, ce qui semble confirmé par les types monétaires féodaux, et par les sceaux, depuis le XIe siècle, le schéma de la fleur de lis serait une dérivation de l'image du Saint-Esprit, représenté inversé, dans son vol du ciel sur la terre : *in specie columbae*, ce motif succédant lui-même à l'Α et à l'Ω qui meublaient les écoinçons de la croix. Toute cette histoire est rattachée par M. O. à la rivalité qui oppose Saint-Denis à Reims, depuis l'évêque Gervais (1055-1069) jusqu'à Louis VI, qui est le tenant de l'abbaye dionysienne, et à la fausse tradition du sacre de Charlemagne à Reims. On se référera à ce sujet au poème latin sur l'origine de la fleur de lis, publié par M. Bossuat dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, en 1940. Le type de la fleur de lis se répandit, comme on sait, dans tout le monde chrétien, notamment à Cologne, sous l'empereur Conrad II. Sa transmission parmi les *regalia* des rois de France, sous la forme non pas d'un sceptre, mais d'une fleur stylisée tenue dans la main droite (voyez les sceaux de Robert, de Henri et de Philippe, de Louis VI, de Louis VII, de Philippe-Auguste, de Louis VIII) puis, sans nombre sur l'écu de France et sur la robe royale de saint Louis, demeure malgré tout encore enveloppée d'obscurité. Et comment expliquer la présence d'une fleur de lis parfaitement déterminée sur

les monnaies gauloises ? Il reste certain que l'interprétation d'un symbole qui évoquait les *lilia* du *Cantique des Cantiques*, en fit un attribut mystique de la Vierge Marie, et que ce nouveau mysticisme supplanta le premier sens spirituel qui s'y était précédemment concrétisé.

JEAN BABELON.

*
* *

Helmer SALMO, *Deutsche Münzen in vorgeschichtlichen Funden Finnlands*, Helsinki 1948. In-8°, XII-447 p., 2 cartes et 78 planches. *Suomen muinaismuistoyhdistyksen Aikakauskirja*, XLVII.

Le commerce des Vikings a apporté dans les pays scandinaves un nombre considérable de monnaies provenant des Iles Britanniques et de Germanie. C. A. Nordman a publié les monnaies anglo-saxonnes découvertes en Finlande (*Anglo-Saxon coins found in Finland*, Helsinki, 1921). Helmer Salmo s'attache, dans ce précieux travail, à donner l'inventaire des monnaies de Germanie découvertes en Finlande dans 33 trésors enfouis entre 1010 et 1120, et de nombreuses tombes. L'ensemble forme un catalogue de 3.988 monnaies décrites avec toute la précision que permet l'état, bien souvent défectueux, de ces documents.

Nous donnons ci-après la liste des ateliers et le nombre des pièces fournies par chacun d'eux. Les descriptions sommaires des trésors (p. 1-39) permettent de connaître leur composition exacte, en particulier les monnaies n'entrant pas dans le cadre de ce travail. A Nousis II par exemple, avec les monnaies de Germanie ont été trouvés des bijoux, des fragments de barres d'argent, des monnaies anglo-saxonnes, danoises, suédoises, 3 deniers de Vérone, 1 de Lyon, 3 monnaies byzantines, des monnaies arabes, etc...

Les monnaies proviennent en grande partie des ateliers situés sur les grands fleuves Rhin et Elbe et en Frise. Sur le Rhin ou à proximité : Constance (16), Bâle (10), Brisach (1), Strasbourg (62), Spire (135), Worms (242), Mayence (333), Coblentz (1), Andernach (84), Remagen (9), Cologne (534), Xanten (1), Tiel (89), Utrecht (71), Deventer (129). Sur l'Elbe : Magdebourg (44), Lunebourg (64), Bardevik (11), Hambourg (6), Stade (18). En Frise : Staveren (24), Bolsward (48), Leeuwarden (44), Dokkum (21), Groningue (65), Emden (42), Jever (25). Ces chiffres montrent bien le sens du courant commercial qui, des régions d'Occident, apporte les monnaies vers la Baltique. Seuls

les deniers aux noms d'Otton et Adélaïde, frappés à Goslar (?) rivalisent en quantité avec ceux des grands ports rhénans.

Haute-Lorraine.

Remiremont	1
Toul	2
Verdun	13
Metz	20
Marsal	2
Épinal	2
Trèves	53

Basse-Lorraine.

Bouillon	1
Bruxelles	4
Flandre	7
Liège	26
Ciney	4
Huy	16
Maestricht	10
Thuin	7
Visét	3
Stavelot	4
Celles	5
Namur	36
Dinant	21
Indéterminés	8

Frise.

Au nom de Conrad II	2
Bolsward	48
Leeuwarden	44
Staveren	24
Dokkum	21
Emnigheim	5
Garrelsweer	2
Winsum	4
Tiel	89
Ielinea ou *Ielan*	7
Utrecht	71
Groningue	65
Deventer	129
Leer?	2
Emden	42
Jever	25
Indéterminés	9

Gueldre.

Emmerich ?	20

Pays rhénans.

Duisbourg	26
Cologne	534
Remagen	9
Igel	3
Andernach	84
Minzenberg	1
Coblentz	1
Xanten	1

Westphalie.

Soest	6
Dortmund	50
Münster	3
Minden	5
Marsberg	4
Corvei	6
Indéterminés	6

Basse-Saxe.

Comte Thietmar	10
Naumbourg	1
Mersebourg	2
Hildesheim	24
Goslar	44
Bursfelde	1
Gittelde	61
Halberstad	2

Quedlinbourg	5
Stade	18
Herford	2
Hambourg	6
Bardewik	11
Lunebourh	64
Magdebourg	44
Halle-Giebichenstein	12
Reinhausen	2
Deniers aux noms d'Otton et d'Adélaïde	660
Sans nom d'atelier	42
Thuringe.	
Erfurt	76
Arnstadt	2
Hesse.	
Fulda	1
Hersfeld	1
Franconie.	
Bamberg	4
Wurtzbourg	62
Mayence	333
Worms	242
Spire	135
Souabe.	
Strasbourg	62
Brisach	1
Esslingen	18
Seltz	1
Villingen	5
Bâle	10
Zurich	4
Constance	16
Augsbourg	21
Bavière.	
Ratisbonne	52
Eichstadt	1
Freisingue	1
Naabbourg	1
Neubourg	2
Salzbourg	10
Ateliers indéterminés	169

Dans le dernier chapitre de son ouvrage, Helmer Salmo cherche les conclusions historiques et économiques que l'on peut tirer de cet important matériel. L'absence à peu près totale des textes, pour la Finlande, rend ce chapitre précieux. Les trésors monétaires sont tous postérieurs à 1000-1010 et se groupent autour de 1010, 1020, 1040, 1060-65, 1075-80, 1100, 1110-1120 et montrent les divers courants qui les ont apportés dans le nouveau domaine des Vikings.

Jean Lafaurie.

*
* *

Emanuela Nohejlová-Prátova, *Košický poklad... Trésor de Košice, Trouvaille de monnaies d'or du XVe au XVIIIe siècle à Košice en 1935*. Praha 1948. In-8°, 360 p., 16 pl. — *Sbornik Národního musea v Praze, III-A-Historický*.

Ce trésor composé de 2.918 Ducats et Doubles Ducats, 1 Royal d'Édouard IV, 1 statère de Lysimaque frappé à Tomi, 3 médailles d'or

de Kremnica dont 2 de Christophe Fuesl († 1561) et d'une chaîne en or de 214 cm. pesant 590 g. a été trouvé en 1935 à Košice (Tchécoslosvaquie), pendant la construction du bâtiment de la Direction des finances.

Les monnaies et la chaîne étaient contenues dans une boîte circulaire en cuivre de 23 cm. 8 de diamètre. Les pièces les plus anciennes, si l'on excepte le statère de Lysimaque et le Royal d'Édouard IV, sont des Ducats de Sigismond, roi de Hongrie. Les pièces les plus récentes : 28 Ducats de Léopold Ier roi de Hongrie, datés de 1679. Le trésor a été enfoui avant la conquête de la ville par Emerych Tököly en 1682.

En voici l'inventaire sommaire d'après le résumé français qui termine l'ouvrage :

Hongrie : 1386-1679	1.181	pièces
Transylvanie : 1559-1657	257	—
Bohême : 1527-1650	26	—
Silésie : 1540-1674	22	—
Glutz : 1638	1	—
Basse-Autriche : 1544-1654	22	—
Styrie : 1656	1	—
Carinthie : 1548	1	—
Salzbourg : 1543-1652	31	—
Allemagne : 1497, 1618-1672	195	—
Pologne : 1649-1660	36	—
Dantzig : 1555-1676	57	—
Thorn : 1630-1659	17	—
Elbing : 1660	1	—
Reval : 1673	1	—
Suède : 1634-1662	7	—
Danemark : 1645-1673	8	—
Angleterre : Royal d'Édouard IV	1	—
Belgique (Bouillon) : 1654	1	—
France (Besançon, Strasbourg) : 1654 et s. d.	2	—
Italie : début du XVIe s. — milieu du XVIIe s.	22	—
Espagne : fin du XVe s. — début du XVIe s.	13	—
Hollande : Ferdinand et Isabelle et 1531-1674	1.016	—
Statère de Lysimaque	1	—
Total	2.920	pièces

L'auteur a décrit soigneusement sous 1.758 numéros la totalité de ce trésor, le plus important enfoui au cours du XVIIe siècle. On remarquera particulièrement qu'il est composé pour un tiers environ de monnaies hongroises provenant pour la plupart de l'atelier de Kremnitz, d'un second tiers composé de monnaies des Pays-Bas, le troisième tiers provenant de diverses régions, principalement d'Allemagne et de Transylvanie.

Il est curieux de constater l'absence, dans cette grande quantité de pièces d'or de monnaies de valeur supérieure au Double Ducat, en particulier des pièces de 5 et 10 Ducats pourtant frappées en assez grande quantité.

L'abondance des Thalers et des pièces divisionnaires d'argent et de billon frappés au cours du XVIIe siècle explique la composition du trésor de Košice. Le rapport de l'or à l'argent qui se maintient à 12 jusqu'en 1659-1660 passe à 14 1/6 en 1667 et continue d'augmenter ; il dépassera 15 en 1690. La loi de Gresham trouve là encore sa démonstration. La monnaie d'or est la bonne monnaie, elle se cache, laissant en circulation l'argent, trop abondant et surtout le billon à la valeur surhaussée.

JEAN LAFAURIE.

*
* *

F. Xavier CALICÓ, *Aportación a la historia monetaria de Santa Fé de Bogotá (Colombia)*. Barcelone, 1953.

M. Calicó, dès le début de son étude, présentée dans un élégant volume, pose une question générale qui nous met en face de ce qu'on peut appeler « le phénomène monétaire ». En s'établissant dans le Nouveau Monde, les Espagnols se trouvèrent dans une situation analogue à celles des populations méditerranéennes, au moment de l'invention de la monnaie. La nécessité de créer un instrument d'échange s'impose alors avec urgence. M. Mazard nous avait parlé du même problème à propos de la circulation monétaire dans les colonies (*Histoire monétaire et numismatique des colonies et de l'Union française*, Paris, 1953). Il apparaît qu'en dépit de la multiplicité des travaux consacrés à ces questions, l'histoire économique de l'ancien Empire espagnol est encore à traiter dans son ensemble. Beaucoup de monnaies restent dans le *no man's land*. De là l'intérêt d'un ouvrage tel que celui-ci, dont le principal mérite est d'attribuer de façon certaine des pièces jusqu'ici « desconocidas » à la Monnaie de Santa Fé de

Bogotá, dans ce qui fut jadis la Nouvelle Grenade. Et, en effet, l'examen de l'écu qui figure au revers nous fait constater l'importance toute spéciale donnée sur les armes d'Espagne, au canton réservé à Grenade. D'autre part, les lettres F S peuvent être interprétées comme les initiales de Santa Fé. Nombre de ces pièces étaient attribuées erronément à Séville. Le privilège de fondation de la Monnaie de Bogotá remonte à l'année 1620. M. Calicó a été à même de dresser un tableau chronologique de l'activité de cet atelier. Nous le féliciterons d'avoir mené à bien une étude qui ne concerne pas seulement les numismates de profession et les collectionneurs, mais qui touche à l'histoire générale.

JEAN BABELON.

*
* *

Sir John CRAIG. *The Mint. A history of the London Mint from A. D. 287 to 1948*. Cambridge. University Press, 1953, XVIII-449 p. XVI planches.

Sir John Craig qui tint les hautes charges de Deputy Master et de Contrôleur général de la Monnaie de Londres, a consacré à l'illustre institution qu'il dirigea pendant plus d'un quart de siècle un livre, somme d'érudition, autant que témoignage d'affection, tout comme de Foville et Mazerolle en dédièrent un à l'atelier du Quai de Conti.

Mais alors que ces deux derniers s'attachèrent plus particulièrement l'un à l'histoire de l'édifice et aux œuvres artistiques qui en sortirent et l'autre à l'aspect technique et aux résultats économiques des fabrications, Sir John Craig a dépassé ces limites en nous offrant, avec l'historique détaillé de l'atelier londonien, le panorama complet de l'histoire monétaire du Royaume-Uni.

Beaucoup de nos lecteurs connaissent déjà, ne serait-ce que par la participation particulièrement importante et si instructive de nos collègues britanniques à l'Exposition internationale de 1953, les traits de la numismatique anglaise. L'ouvrage de Sir John Craig ne pourra que coordonner et compléter leurs notions.

Il ne faut pourtant point prendre à la lettre l'ampleur du titre de l'ouvrage. Les dix premiers siècles ne sont qu'un rappel, à peine esquissé d'ouvrages déjà consacrés à la matière. Il eût été imprudent de tenter de réécrire après Sutherland et Webb l'histoire du monnayage romain et de reprendre les temps obscurs, après Philipp V. Hill. L'ouvrage de Sir John Craig commence effectivement et utilement au XIIe siècle.

Il est alors prodigieusement intéressant de constater une sorte de parallélisme de l'évolution monétaire de l'Angleterre et de celle de la France. Certes les types restent distincts, originaux, indigènes pourrions-nous dire, mais une sorte de synchronisme se perçoit dans les tendances et dans les effets, témoignage de ce que ces évolutions répondent à des causes déterminantes profondes.

Source quasi inépuisable de renseignements de tous ordres, l'ouvrage nous fournit l'état des fabrications de l'atelier de 1273 à 1951, — le calcul des droits, le montant des prébendes, les modifications des techniques, les biographies des hauts fonctionnaires. Ces chapitres qui sont consacrés à ceux qui dirigèrent l'atelier dépassent même le cadre du sujet puisque la Monnaie de Londres peut s'enorgueillir de compter Isaac Newton, qui fut maître, de Noël 1699 au 20 mars 1727 et plus près de nous William Wellesley Pole, Lord Morning, frère cadet de Wellington.

Très intéressant sont pour nous les renseignements concernant le monnayage de ces « Louis au collet » de 1816 portant la lettre R sur lesquels tant d'inexactitudes ont été dites, et ceux concernant la fabrication toute récente de monnaies pour l'Afrique Occidentale française.

Imprimé luxueusement, pourvu d'une bonne bibliographie et d'un index minutieusement établi, la « Monnaie de Londres » est un ouvrage assuré d'un large succès. Il est pour nous un exemple de cet ouvrage complet qui reste à écrire sur l'atelier de Paris.

JEAN MAZARD.

***

Les Billets de la Banque de France et du Trésor (1800-1952), extraits des Bulletins nos 8 et 9 de la Société d'Étude pour l'Histoire du Papier-Monnaie.

Avec son huitième bulletin la S. E. H. P. M. poursuit son œuvre nécessaire : le catalogue des émissions officielles françaises de papier-monnaie de 1701 à 1952, instrument incomparable non seulement pour le collectionneur mais aussi pour l'historien et surtout pour l'économiste.

La première partie du catalogue élaboré avec ce numéro comprend les billets de Banque de France et du Trésor (1800-1952). Il est précieux à tous égards ce catalogue qui traite d'une collection qu'aucune

personne ne peut entreprendre sans être en contravention avec les articles 18 et 19 de l'ordonnance 45-1126 du 30 mai 1945!

Bien que les auteurs, MM. Lafaurie et Habrekorn, renvoient au livre de Ramon sur la Banque de France, l'aperçu historique qu'ils donnent dans leur introduction est nécessaire pour comprendre toute la suite des émissions. Un problème se posait pour la publication de ce catalogue : le classement des billets serait-il chronologique ou suivrait-il cet ordre des valeurs faciales dans lequel ils sont rangés dans les collections de la Banque de France? Le classement par ordre des valeurs faciales se conçoit aisément pour la conservation des billets, tout comme dans une bibliothèque le format joue un rôle primordial dans le classement des livres. Nous remerçions les auteurs du catalogue de nous avoir donné un classement chronologique, qui se conçoit mieux ici : il nous livre ainsi une grande partie de notre histoire économique et nous permet de suivre l'évolution artistique et technique des billets de banque. Chaque billet apparaît donc avec ses dates de fabrication, de mise en circulation et de retrait. Cependant, pour la facilité de la consultation, les auteurs ont dû établir leurs planches dans l'ordre des valeurs faciales. Une table permet au lecteur de retrouver, s'il le veut, les caractéristiques d'un billet d'une valeur déterminée.

Des trois parties que l'étude doit comprendre, le présent catalogue donne trois chapitres : I. Les émissions de la Banque de France jusqu'en juin 1945. II. Les Billets imprimés pour le Trésor (1943-1947). III. Les Émissions de la Banque de France postérieures à 1945. C'est là un bel ensemble qui a été réuni dans un tirage à part, véritable petit volume de numismatique à lui tout seul, combien précieux. On attend avec impatience les deux autres parties prévues : les Banques du Directoire et du Consulat; les Banques départementales et la Banque de Savoie.

J. Yvon.

TABLE
MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE — TOME QUINZIÈME

1953

NUMISMATIQUE DE L'ANTIQUITÉ

Babelon (Jean). — Commode en Hercule 23

Blanchet (Adrien). — Quelques types monétaires grecs représentant des combats d'animaux 9

Cavaignac (Eugène). — Le décret dit de Kléarchos 1

Lafaurie (Jean). — La Chronologie des monnaies de Constantin III et de Constant II 37

Chronique : Monnaies gauloises, 158. — Le monnayage de Magnence, 158.

Trouvailles : Port-Haliguen-en-Quiberon, 130. — Noyers-sur-Serein, 131, 154. — Treffieux, 135. — Montbouy, 139. — Brech, 154. — Coutances, 154. — Evreux, 154. — Mauron, 154. — Nogent-l'Abbesse, 154. — Plouguerneau, 154. — Sainte-Blandine, 154. — Chécy, 154. — Helleville, 154. — Orléans, 154. — Rouvroy-les-Merles, 154.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Rolland (Henri). — La Monnaie de Marseille sous François Ier. 79

Yvon (Jacques). — Note sur deux groupes de monnaies mérovingiennes du Nord-Est de la Gaule 67

Chronique : Triens de Bannassac, 159. — Monnaie mérovingienne de Tivernon, 159. — Monnaies d'Augsbourg, 160. — Le Ducat de Louis XII pour Naples, 161. — Le Chancelier d'Aguesseau et la monnaie, 162. — Défense de l'or, 162. — Monnaies musulmanes du Musée de Caboul, 164.

Trouvailles : Meaux, 142, 155. — Soissons, 151. — Epernon, 155. — Foucherolles, 155. — Francheville, 155. — Jossigny, 155. — Lyon, 155. — Mairé, 155. — Nieul-sur-Mer, 155. — Mosnae, 159. — Mönchsroth, 160. — Sully-sur-Loire, 161.

MÉDAILLES, JETONS, SIGILLOGRAPHIE

Blanchet (Adrien). — Jeton contremarqué « Racine » 127
Tricou (Jean). — Enseignes et médailles de dévotion, méreaux et jetons des confréries de Lyon antérieures à 1789 107

Chronique : Sceau des Courriers Vénitiens, 160. — Michel Colombe, 161. — Sceaux et Médailles de Candie, 161. — Médailles religieuses de Venise, 163.

DIVERS

Chronique : Congrès international de numismatique, 157. — Bulletin de l'Institut d'Égypte, 163. — Institut italien de Numismatique, 163. — Musée de Caboul, 164. — Le Médaillier de la ville de Lyon, 164. — Vente Farouk, 164.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Calicó (F. X.). — *Aportación a la historia monetaria de Santa Fé de Bogota* (J. Babelon) 175
Craig (Sir J.). — *The Mint* (J. Mazard) 176
Grant (M.). — *The six Main Aes Coinages of Augustus* (J. Babelon) 168
Nohejlová-Prátoa (E.). — *Košiký poklad* (J. Lafaurie) 173
Oppenneimer (Sir F.). — *Frankish Themes and Problems* (J. Babelon) 170
Raymond (D.). — *Macedonian Regal Coinage to 413 B. C.* (J. Babelon) 167
Salmo (H.). — *Deutsche Münzen in vorgeschichtlichen Funden Finnlands* (J. Lafaurie) 171
Billets de la Banque de France et du Trésor (J. Yvon) 177

Le Gérant : Jean Malye.

IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, MACON. — N° 2369. SEPTEMBRE 1954.
N° ÉDITEUR : 448. — DÉPOT LÉGAL : 4e TRIMESTRE 1954.

ECOLE — BIBLIOTHÈQUE — DES CHARTES

3 3a 3b² 3b 3b¹

3c 3d 3e 6 6a

6b 10 10* 10a 10b

10c 10c* 10d 12 12a

15 13 Ar. 18

MONNAIES DE CONSTANTIN III ET CONSTANT II

F2

MONNAIES DE MARSEILLE

MONNAIES MÉROVINGIENNES DU NORD-EST

110

120

110

111

112

108

118

113

118

117

119

114

115

121

ENSEIGNES ET MÉDAILLES DE LYON

F7

122

123

124

125

126

127

129

135

130

128

131

137

133

134

140

140

139

142

139

144

141

136

141

144

ECOLE DES CHARTES BIBLIOTHÈQUE